

les

dossiers

Insertion, Éducation et Société

Pratiques citoyennes des lycéens dans et hors de l'établissement

184 [mai 2007]

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



les dossiers

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
61-65 rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

Directeur de publication : **Daniel VITRY**

les dossiers

Responsable de ce numéro : **Roseline VERDON**

DEPP – Département de la valorisation et de l'édition
61-65 rue Dutot 75732 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 55 55 72 04

Prix : 15 euros

Centre de documentation de la DEPP
Téléphone : 01 55 55 73 58

Pratiques citoyennes des lycéens dans et hors de l'établissement

**Jean-Claude GUILLAUME
Roseline VERDON**

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

SOMMAIRE

Synthèse générale	7
Introduction générale	13
Partie 1 :	
Du comportement citoyen des lycéens de classe terminale en 2003-2004	19
I – <u>Participation des lycéens à la vie de leur établissement</u>	19
A. Les activités péri-scolaires non représentatives	19
1/ Le cadre procuré par les associations ou les clubs	19
a. L'association sportive.....	19
b. Les associations ou clubs à caractère culturel	22
c. Le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens	23
d. D'autres associations ou clubs du lycée	26
2/ Le cadre procuré par le journal des lycéens	26
3/ Les caractéristiques globales de la participation des lycéens aux activités se déroulant à l'intérieur de leur établissement	28
4/ Les intentions exprimées en début d'année scolaire 2004-2005 de participation à des activités proposées au lycée	31
B. Les activités péri-scolaires relevant d'instances représentatives ou participatives.....	34
1/ L'action préparatoire des conseillers principaux d'éducation	34
2/ La participation des élèves aux instances représentatives de leur lycée	36
3/ La perception par les lycéens du rôle de certains représentants ou des missions de certaines instances représentatives.....	37
a. Le délégué de classe	37
b. Le conseil des délégués pour la vie lycéenne	40
c. Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté	42
4/ Le contexte global d'exercice de la citoyenneté	45
II – <u>Participation des lycéens à la vie de la Cité</u>	46
A. Les activités extra-scolaires non représentatives	46
1/ L'implication dans le contexte associatif classique	46
2/ Les autres formes d'investissement ou d'engagement.....	49
a. Le suivi de formations extra-scolaires qualifiantes	49

b. Le bénévolat et le volontariat	50
3/ Les intentions exprimées en début d'année scolaire 2004-2005.....	50
B. Les activités extra-scolaires relevant d'instances représentatives ou participatives.....	54
III – <u>Synthèse de la vie participative des lycéens à l'automne 2004</u>	55
Partie 2 :	
Origines et incidences des comportements en matière de citoyenneté	61
I – <u>Genèse des comportements de participation ou d'engagement</u>	61
A. L'engagement éventuel dans les instances représentatives du lycée	61
1/ L'absence d'engagement	61
2/ L'existence d'un engagement	64
B. La participation à des activités ou l'engagement éventuel dans le secteur associatif (bénévolat, volontariat et suivi d'une formation extra-scolaire compris).....	66
1/ L'absence de participation ou d'engagement	66
2/ L'existence d'une participation ou d'un engagement	69
C. Le comportement participatif ou l'engagement civique général	71
1/ Les sources d'influence existant dans l'univers scolaire.....	71
a. Préalable sur l'éducation civique, juridique et sociale dispensée au lycée (ÉCJS).....	72
b. Influence de l'ÉCJS.....	78
2/ Les sources d'influence existant hors de l'univers scolaire	80
II – <u>Appréciations portant sur l'exercice de la citoyenneté</u>	81
A. La valorisation de l'engagement civique au lycée	81
B. L'incidence d'un comportement participatif ou d'un engagement civique sur le parcours scolaire	83
C. Les attentes et les représentations sur certains aspects de la citoyenneté	85
III – <u>Synthèse de l'origine et des incidences de la vie participative des lycéens à l'automne 2004</u>	87
Conclusion	89
Annexe	91
I – Questionnaire destiné aux lycéens de classe terminale	93
II – Questionnaire destiné aux conseillers principaux d'éducation	117
III – Questionnaire destiné aux professeurs en charge de l'ÉCJS.....	127

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Depuis le lancement du projet d'éducation à la citoyenneté démocratique en octobre 1997 par le Conseil de l'Europe à Strasbourg, ses objectifs ont fait leur chemin parmi les États membres, notamment en France où de multiples initiatives mettant à l'honneur la citoyenneté ont trouvé leur place dans le système éducatif : enseignement d'éducation civique à l'école et au collège, contribution des enseignements disciplinaires, semaines d'initiatives citoyennes, mise en place de comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, intégration dans les programmes d'éducation civique et d'éducation à la citoyenneté d'une réflexion sur les rôles sociaux respectifs des hommes et des femmes, généralisation de l'éducation civique, juridique et sociale dans les sections d'enseignement générales et professionnelles des lycées, développement de la démocratie lycéenne par la prise de responsabilité et le soutien d'un engagement (programme "Envie d'agir"), introduction à la rentrée 2006 d'une note trimestrielle de vie scolaire au collège, mention d'"une culture humaniste et scientifique permettant le libre exercice de la citoyenneté" dans le socle commun de connaissances et de compétences pendant la scolarité obligatoire. Dans la perspective de la consécration par le Conseil de l'Europe de l'année 2005 comme année de la citoyenneté par l'éducation et face au foisonnement de dispositifs et d'initiatives liés à la notion de citoyenneté dans le contexte national, il a semblé souhaitable de faire le point du comportement participatif des lycéens en fin de parcours scolaire secondaire : les jeunes gens parvenus à la fin de l'adolescence ou au seuil de l'âge adulte, selon les cas, ont pu en effet faire l'expérience de certaines de ces mesures et pour certains, en tirer profit ; sont-ils mieux armés pour aborder leur vie d'adulte, nantis de nouveaux droits mais aussi des devoirs liés à l'accession à la majorité légale ?

Le comportement participatif est une notion large qui englobe aussi bien une participation à des activités menées dans un cadre collectivement organisé, pratiquées pour son propre agrément ou sa formation personnelle, qu'un engagement s'exprimant à travers l'exercice d'activités de représentation (tenue de mandats électifs), des prises de responsabilité, ou des actions relevant du bénévolat voire du volontariat, généralement aussi bien dans l'établissement scolaire qu'à l'extérieur de celui-ci. On a ainsi considéré toute forme de participation à des activités collectivement organisées dans des domaines les plus divers (sportif, culturel, social, etc.). Les activités non collectivement organisées dans un cadre associatif ou institutionnel et pratiquées individuellement ou en petit groupe, de même que les actions strictement individuelles à caractère altruiste ne sont pas abordées dans cette étude.

L'enquête a concerné, à l'automne 2004, 2 935 lycéens des classes terminales dans les *voies générale, technologique et professionnelle*, scolarisés dans 421 lycées et échantillonnés *au prorata* du poids de chaque voie dans la population nationale des élèves des classes terminales préparant au baccalauréat. Elle s'est également appuyée sur une interrogation de conseillers principaux d'éducation (CPE) et d'enseignants chargés de dispenser l'éducation civique, juridique et sociale (ÉCJS), à raison d'un par lycée à chaque fois. Le mode de tirage des établissements retenu (tirage à probabilités inégales) n'autorise, en toute rigueur, pas de généralisation des résultats concernant ces deux catégories d'acteurs, eu égard surtout aux données d'établissement que ces derniers ont fournies ; les résultats relatifs aux appréciations strictement individuelles peuvent en revanche être pris en considération, mais avec prudence. Les taux de réponse ont été par ailleurs très satisfaisants (respectivement 87 % pour les élèves, 90 % pour les CPE et 86 % pour les enseignants).

1. Cinq lycéens sur six sont concernés par au moins une activité péri ou extra-scolaire ; la dominante consiste à participer à des activités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement scolaire.

Si la plupart des lycéens (83,7 %) déclarent avoir participé à au moins une activité en 2003-2004, les comportements adoptés dans les deux univers, scolaire et extra-scolaire, en matière de participation dans des associations, clubs ou organisations diverses font ressortir un groupe dominant : quatre lycéens sur dix (43,6 %) participent à la fois à des activités propres à leur lycée et extérieures à celui-ci. Un lycéen sur trois (35,2 %) ne participe à des activités qu'à l'extérieur de l'établissement, tandis qu'une petite minorité (4,9 %) n'est active qu'à l'intérieur de celui-ci (en partie

des élèves internes). Un élève sur six (16,3 %) ne peut se prévaloir d'aucune activité collectivement organisée et bénéficiant d'un encadrement où que ce soit. Participer à des activités internes au lycée implique généralement de le faire aussi à l'extérieur (neuf fois sur dix) ; la réciproque est nettement moins vraie (une fois sur deux seulement).

Il est possible de prendre des fonctions de responsabilité, dans la direction d'une association, dans l'animation d'une activité ou dans un soutien occasionnel à l'organisation entourant celle-ci. Cette prise de responsabilité est deux fois plus fréquente à l'extérieur du lycée (un lycéen sur quatre) qu'à l'intérieur. En outre, prendre des fonctions de responsabilité à l'extérieur du lycée quand on le fait déjà à l'intérieur est très fréquent (deux fois sur trois) ; la réciproque se vérifie très nettement moins (une fois sur trois).

En dépit des échéances de fin de scolarité secondaire, deux lycéens sur trois environ (63,3 %) ont déclaré, à l'automne 2004, avoir participé à des activités et avoir l'intention d'en poursuivre pendant l'année de terminale. Il n'empêche qu'un lycéen sur cinq (20,3 %), tout en ayant rapporté une participation antérieure, n'exprime rien de tel, probablement pour se consacrer au travail scolaire et tenir compte d'éventuelles autres contraintes. Un lycéen sur dix environ (10,9 %) maintient un statu quo de non-participation ; comme cela a déjà été souligné, il s'agit uniquement des activités collectivement organisées dans un cadre associatif ou assimilé, ce qui n'exclut nullement la pratique d'activités dans d'autres types de cadre. Enfin, une petite minorité d'élèves (5,4 %) exprime le souhait d'entreprendre quelque chose sans l'avoir réellement fait l'année précédente.

2. À l'intérieur de l'établissement scolaire, ce sont les activités proposées par le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens qui attirent le plus les lycéens, puis celles de l'association sportive.

À l'intérieur de leur établissement scolaire, les lycéens ont la possibilité non seulement de pratiquer, pour leur agrément et leur bien-être, un certain nombre d'activités dans un cadre associatif ou assimilé (club), mais aussi d'exercer des mandats électifs dans les instances requérant ou permettant la représentation des élèves.

Sur la base de ce qu'indiquent les lycéens de terminale à l'automne 2004, on sait que la fréquentation majeure, dans l'année qui a précédé, concerne le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens, entité associative apparue plus récemment dans les établissements : plus d'un lycéen sur quatre dit avoir participé aux activités que l'un ou l'autre de ces lieux proposait. L'association sportive est l'autre grande association drainant des adhésions et une participation à ses activités. Assumer des fonctions de responsabilité est le fait d'un lycéen participant sur quatre environ et consiste surtout en un soutien occasionnel, hors animation d'une activité, ou en l'exercice permanent d'une mission particulière ou d'une co-animation.

En général, les lycéens poursuivent leur comportement de participation valant l'année précédente : beaucoup de ceux qui participaient à des activités en 2003-2004 comptent en effet les reprendre au moins en partie, et a contrario, la non-participation passée influe grandement sur la nature des intentions affichées. En outre, la prise de responsabilité est nettement plus présente chez les lycéens qui pouvaient déjà s'en prévaloir que chez tous les autres.

3. Dans de très nombreux lycées, une information sur les mandats électifs est dispensée systématiquement aux élèves, ce qui n'évite pas une certaine méconnaissance de leurs instances représentatives.

Une information préalable est dispensée systématiquement aux élèves sur les fonctions et les modalités de l'élection des délégués d'élèves (conseil de classe et CVL) dans neuf lycées sur dix ; peu de temps après, une formation spécifique est donnée aux représentants des élèves dans sept lycées sur dix.

Un élève de première ou redoublant sa classe de terminale sur cinq a fait partie, en 2003-2004, d'au moins une instance représentative (conseil de classe, CVL, CESC, conseil d'administration) de son lycée. Le rôle du délégué de classe est en général perçu plutôt positivement par les lycéens de terminale, à l'automne 2004. Si les fonctions précises du conseil des délégués à la vie lycéenne et du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté sont souvent méconnues, pour

autant de nombreux élèves ne se privent pas de participer à des actions relevant du champ de compétences de chacune de ces instances.

Dans plus d'un lycée sur deux, des animations relatives à l'exercice de la citoyenneté sont également mises sur pied. D'une façon plus générale, l'éducation dans ce domaine met en lumière l'action importante du conseiller principal d'éducation à longueur d'année et prend la forme d'informations, de formation, de consultations, d'appels à des intervenants extérieurs, voire d'autres modalités.

4. À l'extérieur de l'établissement scolaire, ce sont les activités sportives qui ont la préférence des lycéens ; la formation aux premiers secours et le bénévolat sont aussi prisés que les activités artistiques.

De très nombreuses activités peuvent être entreprises par les lycéens à l'extérieur de leur établissement scolaire, dans un cadre associatif, un club, une organisation ou un mouvement de jeunes ayant une assise locale, nationale ou internationale. Ce sont les activités sportives qui détiennent la palme (un lycéen de terminale sur deux disait en pratiquer l'année précédente, en 2003-2004), suivies avec un grand décalage par les activités artistiques (un lycéen sur quatre). Les activités humanitaires et les activités à caractère social n'intéressent qu'un lycéen sur sept, tous les autres domaines sont pratiqués chacun par un lycéen sur dix tout au plus.

La prise de responsabilité dans des fonctions de direction, d'animation permanente ou de soutien occasionnel a été le fait d'un lycéen sur trois investis dans des activités, soit un sur quatre dans l'ensemble. Comme à l'intérieur du lycée, on a surtout affaire à des formes de soutien occasionnel ou à des fonctions permanentes d'animation (généralement de l'animation conjointe).

Le suivi de formations extra-scolaires qualifiantes touche plus d'un lycéen sur quatre à l'automne 2004, surtout dans le domaine du secourisme où beaucoup de lycéens ont obtenu l'attestation de formation aux premiers secours, et moins fréquemment dans celui de l'animation où la plupart des lycéens concernés sont en cours de formation (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).

Le bénévolat concerne environ un lycéen sur quatre, pour des activités généralement occasionnelles. Une part importante d'élèves, parmi ceux qui n'ont aucune pratique bénévole, est néanmoins réceptive à cette forme d'activités. Le volontariat, engagement contractuel possible à partir de l'âge de seize ans, implique un lycéen sur treize environ, essentiellement de façon occasionnelle pour des individus sous statut scolaire.

Beaucoup de lycéens manifestaient de sérieux doutes, en début d'année, quant à la possibilité de s'investir dans des activités en terminale (56 %), soit qu'ils aient anticipé un manque de temps, soit qu'ils aient jugé toute décision prématurée au moment où la question leur était posée. La plupart des autres pensaient être en mesure de reprendre les mêmes activités que l'année précédente. Un sur quatre parmi eux estimait pouvoir prendre des responsabilités dans le futur proche, autant étaient incapables de se déterminer, les autres étant sûrs de ne pas le faire. Plus encore que le fait d'avoir déjà eu des activités l'année précédente, c'est la prise de responsabilité qui fait qu'on veut maintenir une participation à des activités pendant l'année de terminale, éventuellement en conservant des responsabilités.

Enfin, dans la perspective de défendre leurs idées, beaucoup de lycéens (les trois quarts) expriment un sentiment de proximité vis-à-vis de certaines organisations, relevant principalement de l'aide humanitaire ou de la défense des droits de l'homme, mais aussi de l'environnement.

5. Les lycéens motivent l'éventuelle faiblesse de leur comportement en matière de participation à des activités de représentation ou non, par le poids des contraintes de type scolaire.

Vis-à-vis d'une *participation éventuelle aux instances représentatives de leur établissement scolaire*, les lycéens de terminale expliquent leur position de la façon suivante :

- Quand ils ne participent pas du tout à l'une quelconque de ces instances, ils allèguent en tout premier lieu la lourdeur des contraintes scolaires (emplois du temps, travail à faire hors

classe), en second lieu l'existence d'activités extra-scolaires qui leur suffisent et le manque d'envie. Tandis que les jeunes filles accordent davantage d'importance à la chose scolaire dans son ensemble, les jeunes gens opposent plus volontiers une limite conférée par leurs activités extérieures à l'établissement ainsi que l'absence d'envie de tenir une fonction représentative.

– Lorsqu'au contraire ils occupent des fonctions de représentation des élèves, les lycéens se disent mus surtout par la volonté de se rendre utile aux autres et le goût des responsabilités ; le désir de connaître autrement des adultes de leur établissement peut aussi intervenir dans leur choix.

Vis-à-vis d'une *participation éventuelle à des activités de type associatif ou assimilé*, les raisons et motivations avancées par les lycéens de terminale sont les suivantes :

– Leur participation est puissamment freinée par le caractère tout à la fois peu compatible et prenant des activités purement scolaires (emplois du temps et travail à faire hors classe) mais aussi de celles qui sont menées en solitaire (telle l'informatique).

Les lycéens qui ne participent à aucune activité de ce type, tant dans leur établissement scolaire qu'en dehors, se singularisent surtout par une absence d'envie de le faire et l'assimilation de leur lycée à un univers d'activités exclusivement scolaires. Au-delà de la similitude des explications fournies par l'ensemble des lycéens, la spécificité des jeunes filles consiste à fonder davantage leur position sur des bases scolaires, alors que celle des jeunes gens consiste à exprimer une préférence pour des activités, solitaires ou de groupe, hors de tout cadre institutionnel.

– A contrario, leur participation à une activité particulière s'explique dans de nombreux cas par un goût prononcé pour celle-ci, le besoin de rencontres hors du milieu familial mais aussi par la nécessité plus ou moins grande de pratiquer cette activité dans un contexte associatif.

Les jeunes filles se singularisent par un besoin plus grand de rencontres hors du milieu familial, les jeunes gens suivent plus volontiers que leurs camarades féminines des copains dans la pratique d'une activité.

6. Si l'éducation à la citoyenneté déployée au lycée permet d'enrichir cette notion, une influence familiale ou amicale est meilleure garante d'une participation active.

Que leur participation à des activités menées dans un contexte associatif ou une instance représentative traduise ou non un véritable engagement civique, les lycéens de terminale ne sont qu'une minorité importante pour penser que des liens directs puissent exister entre leur comportement civique et ce qu'ils peuvent acquérir à travers l'ÉCJS dispensée dans le cadre scolaire (dans les sections générales et professionnelles uniquement). Les enseignants qui s'occupent de dispenser cette éducation sont même plus nombreux à n'établir aucun lien direct entre ces deux choses, leur constat quant à l'intérêt suscité auprès de leurs élèves par les contenus proposés et les méthodes employées durant les séances concernées étant mitigé. Les raisons en sont certainement multiples, et du propre aveu des enseignants, elles résident notamment dans une maîtrise approximative de la technique du débat argumenté, pourtant préconisée dans les textes, ainsi que dans l'absence de formation juridique adaptée ; par ailleurs, le souhait s'est fait jour d'intégrer cette éducation à d'autres enseignements.

Hors de l'univers scolaire, une influence familiale ou amicale peut marquer son empreinte, parfois plus sûrement qu'une sensibilisation déployée en cours : quelle que soit la nature de la participation ou de l'engagement civique d'un lycéen de terminale, ce comportement est très lié au fait d'avoir déjà dans son entourage proche l'exemple de quelqu'un qui lui semble avoir un engagement civique, s'exprimant ou non dans une structure collective.

7. Le principe de valorisation d'un engagement civique au lycée, diversement admis, est surtout approuvé par les conseillers principaux d'éducation.

L'engagement civique au lycée peut être valorisé, en fin d'année, sous la forme d'une mention sur le bulletin scolaire ou d'une attestation. Une telle possibilité rencontre les faveurs d'une moitié de lycéens, parmi lesquels ceux qui ont déjà été délégués des élèves sont sur-représentés. Les formes les plus porteuses à leurs yeux sont les participations à projet dans l'établissement scolaire et les

tutorats d'élèves en difficulté. Du côté des professionnels de l'établissement, ce sont les CPE qui se montrent les plus favorables au principe de valorisation d'un engagement civique sur le lieu d'études.

L'incidence sur le parcours scolaire que peut avoir un comportement participatif voire un véritable engagement civique, au travers d'activités entreprises dans une association, un club, une organisation ou un mouvement de jeunes, de la tenue de mandats électifs ou du suivi de formations extra-scolaires, est en fait une question plus que controversée chez les lycéens de terminale : aussi bien s'agissant de l'activité interne qu'extérieure au lycée, l'opinion selon laquelle elle constituerait une valeur ajoutée reste peu répandue et s'équilibre avec l'opinion contraire, à un niveau un peu plus élevé dès qu'il s'agit de mandats électifs. Les CPE dotent ce comportement participatif d'un crédit plus grand que ne le font les lycéens eux-mêmes.

Le besoin d'information sur les droits et devoirs liés à la majorité légale semble importer à bon nombre de lycéens, d'autant plus s'ils sont encore mineurs et davantage chez les jeunes filles. Enfin, l'intention de prendre part à une élection à caractère local, national ou international est très présente mais révèle aussi une indécision qui touche jusqu'à un lycéen sur trois, indécision qui est d'ailleurs plus répandue dans les sections professionnelles.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le projet d'éducation à la citoyenneté démocratique, officiellement lancé par le Conseil de l'Europe en octobre 1997 à Strasbourg, avait pour objectif de promouvoir une culture démocratique et faire en sorte qu'elle reste vivante par le développement d'un sentiment d'appartenance à la société et l'intériorisation de valeurs fondamentales communes. Cette notion recouvre un ensemble d'activités et de pratiques destinées à mieux préparer chacun à une participation active à la vie démocratique et à l'exercice de droits et responsabilités dans la société.

Depuis lors, les objectifs de ce projet ont fait leur chemin parmi les quarante-six États membres, notamment en France où de multiples initiatives mettant à l'honneur la citoyenneté ont trouvé progressivement leur place dans le système éducatif : enseignement d'éducation civique à l'école et au collège, contribution des enseignements disciplinaires, semaines d'initiatives citoyennes, mise en place de comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, intégration dans les programmes d'éducation civique et d'éducation à la citoyenneté d'une réflexion sur les rôles sociaux respectifs des hommes et des femmes, généralisation de l'éducation civique, juridique et sociale dans les sections d'enseignement générales et professionnelles des lycées, développement de la démocratie lycéenne par la prise de responsabilité et le soutien d'un engagement (notamment, programme "Envie d'agir"), introduction à la rentrée 2006 d'une note trimestrielle de vie scolaire au collège, mention d'"une culture humaniste et scientifique permettant le libre exercice de la citoyenneté" figurant dans le socle commun de connaissances et de compétences pendant la scolarité obligatoire.

Sept ans plus tard, il est loisible de constater que sont à l'œuvre un développement de politiques d'éducation à la citoyenneté, une organisation de réseaux de coordinateurs, un travail de communication et de dissémination dans tous les pays concernés. En décembre 2004 lors de la conférence de Sofia (Bulgarie), l'année 2005 a été proclamée par le Conseil de l'Europe année européenne de la citoyenneté par l'éducation, pour mettre en relief la valeur-clé de l'éducation dans ce domaine et rappeler l'entrée en vigueur, cinquante ans plus tôt, de la convention culturelle européenne. Cette marque temporelle sert de point de départ à de nouveaux développements de la notion d'éducation à la citoyenneté démocratique pour les États membres, à l'adresse plus particulière de leurs décideurs politiques, leurs professionnels et spécialistes de l'éducation.

Dans le contexte national, face au foisonnement des initiatives apparues progressivement et qui coexistent sous des formes diverses, il a paru nécessaire de faire le point de leur impact sur le comportement civique des élèves. Le choix s'est porté sur les plus âgés d'entre eux, parvenus en fin de scolarité secondaire (classes terminales menant au baccalauréat), se trouvant donc au seuil de l'âge adulte : ils ont à la fois bénéficié plus ou moins des apports de ce qui est apparu depuis les années 1990 dans l'univers scolaire, notamment au niveau du lycée, ainsi qu'à l'extérieur, et sont sur le point d'aborder leur vie d'adulte par l'accession à la majorité légale qui s'assortit de nouveaux droits et devoirs.

Cette étude traite du comportement participatif des lycéens : il s'agit d'une notion large qui englobe aussi bien une participation à des activités menées dans un cadre collectivement organisé, pratiquées pour leur propre agrément ou leur formation personnelle, qu'un engagement civique s'exprimant à travers l'exercice d'activités de représentation (tenue de mandats électifs) dans des instances appropriées, des prises de responsabilité, ou des actions relevant du bénévolat voire du volontariat, généralement aussi bien dans l'établissement scolaire qu'à l'extérieur de celui-ci. On a ainsi considéré toute forme de participation à des activités collectivement organisées dans des domaines aussi divers que possible (sportif, culturel, social, etc.). Les activités non collectivement organisées dans un cadre associatif ou institutionnel et pratiquées individuellement ou en petit groupe, de même que les actions strictement individuelles à caractère altruiste ne sont pas abordées dans cette étude.

Le dispositif s'est fondé sur l'interrogation de lycéens des classes terminales menant au baccalauréat, laquelle porte sur leur comportement participatif aux principales activités collectivement organisées dans l'univers scolaire et en dehors, que ces activités aient ou non un rôle de représentation des élèves ou de la population jeune. Elle porte également sur leurs appréciations de

la notion de citoyenneté déclinée en actes, depuis l'origine de ces comportements jusqu'à la façon de les faire vivre.

En complément, dans chaque lycée, le conseiller principal d'éducation s'occupant entre autres des élèves de terminale visés et un enseignant chargé de l'éducation civique, juridique et sociale auprès de ces élèves ont été concernés par l'enquête.

Les outils d'enquête ont consisté en questionnaires auto-administrés, les modalités de passation s'agissant des élèves ayant été laissées à l'appréciation des chefs d'établissement et surtout des CPE concernés ; il était par exemple préférable que les questionnaires soient remplis à l'intérieur de l'établissement, le cas échéant avec l'aide du CPE.

Le plan de sondage et la participation dans les lycées

L'enquête a concerné, à l'automne 2004, 2 935 lycéens des classes terminales dans les *voies générale, technologique et professionnelle*, scolarisés dans 421 lycées et échantillonnés *au prorata* du poids de chaque voie dans la population nationale des élèves des classes terminales préparant au baccalauréat. L'échantillonnage a été effectué de la façon suivante :

- Les lycées ont été préalablement tirés au hasard selon des sondages à probabilités inégales, fonction du nombre d'élèves scolarisés en terminale dans chacune des trois voies envisagées. Les taux de sondage ont été fixés à 10,0 %, afin de ne pas trop charger l'échantillon des établissements retenus.
- Toutes les sections de terminale existant dans chaque filière ont été couvertes. À ce propos, il a été tenu compte de la structure approximative de l'ensemble des élèves de ce niveau selon les sections présentes dans un lycée, à voie donnée, pour déterminer la combinaison de nombres d'élèves des diverses sections à prévoir pour l'établissement considéré. Les taux de sondage dans les trois voies d'enseignement ont été fixés entre 6 ‰ et 7 ‰, en réponse au souci de limiter le nombre d'élèves de terminale interrogés dans chaque lycée.
- Dans l'établissement, sur la base de la combinaison qui lui était associée, les lycéens ont dû en principe être sélectionnés selon un procédé aléatoire s'appliquant à *toutes les classes d'une section donnée*, afin d'éviter les phénomènes de grappe dans la section considérée (en l'occurrence ici, élèves d'une même classe susceptibles de s'influencer mutuellement sur certains points du questionnaire).

À l'issue de la phase de collecte de l'information, c'est-à-dire après rappel des établissements visés par l'enquête et élimination des questionnaires non exploitables, le taux de réponse des élèves, toutes voies confondues, s'établit à 87,4 % ; ils se répartissent dans 383 lycées, soit 91,0 % des établissements échantillonnés au départ. L'échantillonnage des élèves ayant été réalisé sur la base de la voie d'enseignement — générale, technologique et professionnelle — regroupant chacune toutes les sections qui en relevaient, il était nécessaire de faire le point au moins sur cet aspect : le *tableau n°0.1* présente ainsi les répartitions des lycéens de terminale selon la voie d'enseignement, respectivement dans la population nationale lors des rentrées 2003 puis 2004 (sources : RERS, éditions 2004 et 2005), dans l'échantillon construit initialement (à l'aide des données de la rentrée 2003, les plus récentes au moment de sa construction) puis dans l'échantillon finalement exploité.

Tableau n°0.1 : Structures comparées de divers ensembles d'élèves des classes terminales menant au baccalauréat selon la voie d'enseignement

Ensemble considéré de lycéens de terminale Voie d'enseignement	Population nationale	Échantillon construit initialement	Échantillon exploité finalement
	Structure existant à la rentrée 2003 puis à la rentrée 2004	Structure bâtie à l'aide des données de la rentrée 2003	Structure trouvée début 2005 valant donc à la rentrée 2004
Voie générale	53,9 % 54,4 %	52,5 %	55,6 %
Voie technologique	31,9 % 31,2 %	32,9 %	30,7 %
Voie professionnelle	14,2 % 14,4 %	14,6 %	13,7 %
<i>Totaux</i>	<i>100,0 %</i>	<i>100,0 %</i>	<i>100,0 %</i>

Si l'on compare la structure de l'échantillon finalement exploité des données fournies par les lycéens à l'automne 2004 selon la voie d'enseignement à celle des données nationales établies pour la rentrée 2004, on constate qu'elles sont tout à fait proches l'une de l'autre : de ce seul point de vue, l'échantillon exploité est de qualité très satisfaisante.

D'autres caractéristiques individuelles des lycéens peuvent constituer des critères de mesure de la qualité intrinsèque de l'échantillon exploité, tout en n'ayant pas servi à l'élaborer : ce sont l'âge et le sexe (voir le *tableau n°0.2*, ci-dessous).

Tableau n°0.2 : Structures comparées d'ensembles d'élèves des classes terminales menant au baccalauréat, à la rentrée 2004, selon leur âge et leur sexe

Ensemble considéré de lycéens de terminale Caractéristiques individuelles	Population nationale	Échantillon exploité finalement
	Structure existant à la rentrée 2004	Structure trouvée début 2005 valant donc à la rentrée 2004
<u>Âge</u>		
18 ans ou moins	75,8 %	80,0 %
19 ans ou plus	24,2 %	20,0 %
<i>Totaux</i>	<i>100,0 %</i>	<i>100,0 %</i>
<u>Sexe</u>		
Jeunes filles	53,7 %	55,7 %
Jeunes gens	46,3 %	44,3 %
<i>Totaux</i>	<i>100,0 %</i>	<i>100,0 %</i>

L'échantillon de lycéens est un peu plus jeune que la population nationale ; cette différence se retrouve en fait aussi bien du côté des jeunes filles que des jeunes gens. Or sur le fond du

questionnement de l'enquête, ce critère n'a été que rarement retenu comme pertinent pour mettre en évidence d'éventuelles différences d'opinion ou de comportement.

L'échantillon est aussi un petit peu plus féminin que la population-mère : il est possible que les lycéens les moins âgés et les jeunes filles se soient plus volontiers prêtés à l'exercice que représentait le remplissage de leur questionnaire. Quoi qu'il en soit, la variable de genre étant porteuse de différences comportementales, il a semblé utile de regarder d'où provenait cet écart (voir le *tableau n°0.3*).

Tableau n°0.3 : Proportions comparées de lycéennes des classes terminales menant au baccalauréat, à la rentrée 2004, dans chaque voie d'enseignement

Ensemble considéré de lycéens de terminale	Population nationale	Échantillon exploité finalement
	Structure existant à la rentrée 2004	Structure trouvée début 2005 valant donc à la rentrée 2004
Voie générale	58,7 %	60,0 %
Voie technologique	49,7 %	48,8 %
Voie professionnelle	43,7 %	54,1 %

Dans les voies générale et technologique scolarisant à elles deux plus de 85 % des élèves de terminale dans le secteur public, à la rentrée 2004, les proportions de jeunes filles sont très proches dans la population nationale et l'échantillon exploité. C'est dans la voie professionnelle que l'échantillon présente une distorsion au détriment des jeunes gens qui auraient dû être majoritaires. Il peut s'agir soit d'une propension plus grande à remettre leur questionnaire rempli de la part des jeunes filles, quelles que soient les sections d'enseignement, soit de particularités propres aux élèves scolarisés dans des sections à forte dominante masculine (contraintes scolaires plus fortes pesant sur eux, comportements spécifiques). Bien que le critère du genre ait été retenu comme pertinent dans l'analyse des comportements ou opinions, le fait que la distorsion reste d'une ampleur pas encore trop forte et circonscrite à cette voie, au poids minoritaire, a déterminé le choix de ne pas pondérer les résultats.

Dans chaque établissement retenu, le conseiller principal d'éducation interrogé était obligatoirement celui qui s'occupait des lycéens de terminale concernés par l'enquête, dans le cas d'une présence multiple. Le tirage des lycées n'ayant servi que de point d'appui, selon une règle particulière (tirage à probabilités inégales), pour échantillonner des lycéens de terminale, on parlera simplement des CPE s'occupant, entre autres élèves, des lycéens de terminale visés. En conséquence, l'échantillon des conseillers principaux d'éducation ne peut prétendre, en première approche, à une quelconque représentativité au niveau du lycée, selon des caractéristiques d'établissement surtout. Le questionnement les concernant mêlait à la fois des aspects propres à l'établissement et des appréciations personnelles portant sur les élèves dont ils s'occupaient. S'agissant des données d'établissement, les résultats fournis ne sont pas généralisables en l'état, puisque les établissements comportant un grand nombre d'élèves des classes terminales se trouvent nécessairement sur-représentés de par la méthode d'échantillonnage utilisée. S'agissant des appréciations personnelles, les résultats peuvent être pris en considération, avec prudence cependant, à la condition expresse que le nombre de CPE en exercice dans un lycée soit à peu près fonction de la taille de cet établissement (appréhendée par le nombre total d'élèves ou, comme ici, le nombre d'élèves des classes terminales) ; ceci paraît être au demeurant une hypothèse raisonnable. Par ailleurs, les CPE ont répondu à 89,8 %, ce qui est très élevé.

Le même raisonnement vaut pour les enseignants chargés de dispenser, auprès de ces élèves et en classe de première l'année précédente, l'éducation civique, juridique et sociale, à raison

d'une seule personne par lycée. Les résultats reposant sur des données d'établissement ne sont pas généralisables en l'état, pour la même raison que précédemment. On ne sait pas si l'ÉCJS est confiée à un nombre limité d'enseignants, quelle que soit la taille de l'établissement, ou au contraire à un nombre de personnes fonction de cette taille. Il convient donc de considérer les résultats reposant sur des données individuelles avec la plus grande prudence, même s'ils semblent, sur certains points comme la discipline d'enseignement, confirmer des faits constatés localement.

Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que l'ÉCJS, sauf cas d'expérimentation prolongée, n'est pas dispensée dans la voie d'enseignement technologique. Les lycées concernés par une sélection d'élèves issus de ces sections n'avaient donc, en général, pas à fournir de questionnaire d'enseignant. Si l'on se restreint aux lycées pourvoyeurs de réponses d'enseignants et retenus pour leurs sections générales et professionnelles, le taux de réponse se monte à 86,2 % de la part de ces personnels. Dans les lycées retenus pour leurs sections technologiques, la moitié a fourni une réponse d'enseignant ; il est probable que la plupart de ces enseignants aient alors fondé leurs réponses sur ce qu'ils dispensaient aux élèves des sections générales de l'établissement.

Organisation de la présentation des résultats

La première partie restitue l'ensemble des informations relatives aux formes de participation des lycéens à la vie de leur établissement scolaire. Seront d'abord présentées les activités péri-scolaires ne jouant aucun rôle de représentation des élèves, menées à l'intérieur des associations ou des clubs, et dans le cadre du journal des lycéens durant l'année scolaire 2003-2004 ; ensuite, il sera fait état des intentions exprimées en tout début d'année scolaire suivante, alors que les lycéens étaient tous scolarisés en classe terminale. D'autres activités péri-scolaires leur sont accessibles, relevant d'instances représentatives ou participatives, notamment le conseil de classe. Hors du lycée, on retrouve la même distinction entre participation à des activités se déroulant dans le contexte associatif classique ou d'autres formes d'implication (formations extra-scolaires, bénévolat et volontariat compris), d'une part, et engagement dans des structures représentatives ou participatives destinées aux jeunes, d'autre part.

La seconde partie s'attache à présenter les origines des comportements précédemment décrits (raisons, motivations et influences reçues) et quelques incidences possibles de ces comportements, factuelles ou souhaitées, ainsi que quelques représentations ayant cours chez les lycéens sur certains aspects de la citoyenneté.

PARTIE 1 : **DU COMPORTEMENT CITOYEN DES LYCÉENS DE CLASSE TERMINALE** **EN 2003-2004**

Cette première partie présente tous les éléments susceptibles de décrire les différentes façons qu'ont les lycéens de participer à la vie de leur établissement, soit en entreprenant des activités associatives au sens large du terme, soit en s'investissant dans un rôle de représentation des élèves dans diverses instances qui le permettent (I). Leur participation à la vie de la Cité (hors lycée) s'appuie sur un éventail généralement plus large d'activités offert par le secteur associatif, et peut aussi consister en un rôle de représentation dans des instances de consultation composées d'individus de la même classe d'âge (II).

I – Participation des lycéens à la vie de leur établissement

En dehors de leurs heures de cours, les lycéens ont la possibilité de participer à des activités péri-scolaires dans des structures associatives (foyer socio-éducatif ou maison des lycéens et journal du lycée compris, même si l'une comme l'autre n'existent pas partout) ou représentatives (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté compris, même si celui-ci n'est pas rendu obligatoire) de leur établissement. Ils ont été interrogés sur différents aspects de leur participation durant l'année scolaire 2003-2004 (année précédant l'enquête) et sur leurs intentions en tout début d'année scolaire 2004-2005 (année de scolarisation en classe terminale).

A. Les activités péri-scolaires non représentatives

Maintes activités peuvent être entreprises par les lycéens à l'intérieur de leur établissement, dans un cadre associatif ou assimilé. Certaines associations offrent une polyvalence d'activités, telle l'association sportive, d'autres sont spécialisées sur un type donné d'activités, comme un club de théâtre. Les conseillers principaux d'éducation (CPE) ont restitué un ensemble d'informations sur le cadre associatif procuré par leur établissement à l'ensemble des élèves (tous niveaux d'enseignement confondus), ce qui constitue un premier apport de données. De leur côté, les lycéens de terminale ayant été précisément interrogés sur leur participation individuelle aux grandes catégories d'activités proposées dans leur établissement, ils ont fourni des données factuelles et explicatives sur les modalités de cette participation.

Au travers de leurs réponses, une partie des lycéens a semblé méconnaître ou confondre certaines notions, même en terminale : les activités proposées par une association donnée et l'association elle-même, l'adhésion à une association ou un club et la participation à ses activités, la maison des lycéens en tant qu'association à part entière, ayant donc toute latitude pour proposer des activités qui lui sont propres.

1/ Le cadre procuré par les associations ou les clubs

Les catégories d'associations ou clubs retenues sont l'association sportive (a), toutes celles ou ceux qui relèvent du domaine culturel (b) et le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens, cette dernière étant de création nettement plus récente (c). Rappelons que l'on n'a pas cherché à constituer un échantillon de CPE qui soit représentatif d'un ensemble national sur la base de caractéristiques jugées pertinentes. Les données d'établissement qu'ils ont fournies ne sont pas généralisables du fait de la sur-représentation des gros lycées ; les données purement individuelles peuvent, moyennant une grande prudence, être prises en considération.

a. *L'association sportive*

Parmi les associations qui peuvent exister dans un établissement, l'association sportive constitue un des pôles importants de la vie scolaire. Les activités volontaires qu'elle propose sont une composante de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée aux élèves, complémentaire de l'enseignement figurant dans les emplois du temps. Outre un approfondissement de la connaissance du fait sportif, cette association fournit aux élèves un apprentissage de la vie associative, à travers une participation à l'organisation de ses activités et l'exercice de divers types de responsabilités (encadrement, apprentissage du respect des équipements, arbitrage). Le cœur de l'animation de cette association est toutefois assuré tout au long de l'année scolaire par les enseignants d'EPS de l'établissement, dans le cadre d'un forfait statutaire hebdomadaire de trois heures.

Les données fournies par les conseillers principaux d'éducation

Tous les établissements scolaires, notamment les lycées, sont en principe pourvus d'une association sportive : cette obligation légale est inscrite dans la loi de 1984 modifiée sur le sport (ordonnance n°2000-549 en date du 15 juin 2000) et a été réaffirmée dans une circulaire (n°2002-130) datée du 25 avril 2002 sur le sport scolaire à l'école, au collège et au lycée.

Il est cependant possible, comme le laisseraient penser les réponses des CPE à cet égard, que certains établissements en soient dépourvus : 1,6 % des lycées dans lesquels le CPE s'occupant des élèves de terminale visés par l'enquête a répondu n'auraient pas d'association sportive en leur sein. Ceci n'empêcherait pas que les élèves qui le souhaitent puissent avoir une pratique sportive, en complément de celle comprise dans l'horaire scolaire : il peut alors s'agir d'une association sportive sise ailleurs (un établissement proche vraisemblablement). Il est aussi possible qu'existe en fait une telle association à l'intérieur du lycée mais que ses adhérents accèdent aux équipements sportifs d'une collectivité territoriale.

La plupart des CPE encadrant les lycéens échantillonnés indiquent des taux d'adhésion à l'association sportive, de la part de tous les élèves de leur lycée, allant jusqu'à 20 % de l'effectif total : 38,9 % d'entre eux indiquent des taux inférieurs à 10 % des élèves, 38,6 % des taux compris entre 10 % et moins de 20 %, 10,9 % des taux compris entre 20 % et moins de 30 %, et 6,4 % des taux qui sont même supérieurs ; les autres ne peuvent en indiquer un.

Il convient de rappeler, à propos de ces chiffres, qu'ils ne sauraient être généralisés parce qu'émanant de lycées plus nombreux que dans l'ensemble national à être de grande taille (voir introduction générale, page 16). Pour restituer une image conforme à une réalité d'ensemble, il faudrait pondérer ces résultats à l'aide de coefficients intégrant la structure des lycées selon leur taille.

Du point de vue des responsabilités que les élèves sont susceptibles de prendre dans l'association sportive de leur établissement, environ la moitié des CPE estiment que dans leur lycée, certains le font, dans les fonctions classiques de direction de l'association, dans les fonctions permanentes d'animation ou dans des fonctions de soutien occasionnel (animation ou autre). On peut noter qu'en présence de taux faibles d'adhésion à l'association sportive (moins de 10 % des élèves dans un établissement), la prise de responsabilité est plus fréquemment inexistante chez les élèves, selon les CPE : cette prise de responsabilité aurait lieu quatre fois sur dix dans ce cas, contre au moins six fois sur dix quand ces taux passent le cap des 10 % ; il semble donc y avoir un effet de seuil.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'existence de faibles taux de participation aux activités de l'association sportive d'un lycée :

- Sur le plan interne à l'établissement, la lourdeur des volumes horaires scolaires dans certaines filières ou/et une insuffisance d'information dispensée aux élèves sur les activités organisées par cette association, leur programmation sur l'année et les modalités de fonctionnement de l'association sportive constituent une première source d'explication. Le développement de la pratique sportive et de la prise de responsabilité qu'elle favorise repose en effet sur une information initiale, présentée comme essentielle dans une circulaire du 27 janvier 2004 (n°2004-015). Toutes les associations sportives peuvent en outre ne pas avoir la même capacité d'attrait (accès à des équipements sportifs trop éloignés du lycée ou trop vétustes, palette d'activités trop étroite, taux d'encadrement insuffisant, etc.).

- Sur le plan externe à l'établissement, l'abondance de l'offre extérieure peut expliquer des niveaux faibles de participation aux activités sportives propres à l'établissement et d'investissement dans des fonctions de responsabilité s'agissant de ce domaine. Par ailleurs, tout comme d'autres associations, scolaires ou non, l'association sportive doit aussi faire face à la concurrence de pratiques non encadrées (solitaires ou de groupe) échappant par définition à son emprise, à plus forte raison si elles sont exclusives, et tout simplement d'autres types d'activités (utilisation prenante d'outils multimédias, par exemple) qui font passer à l'arrière-plan, voire évincent, la pratique sportive en général.

Le *tableau n°1.1* présente le détail des indications fournies par les CPE en fonction du type de responsabilités pris par les élèves.

Tableau n°1.1 : La prise de responsabilité par les lycéens dans l'association sportive de leur établissement, selon les CPE de ces établissements

Nombre d'élèves concernés Type de responsabilités	Aucun élève (%)	Un ou plusieurs élèves (%)	Point méconnu (%)	Pas de réponse (%)
Fonctions classiques de direction	52,9	11,7	23,8	11,6
Fonctions permanentes d'animation	40,8	23,8	23,5	11,9
Fonctions de soutien occasionnel	24,1	43,6	24,1	8,2

Les non-réponses, concernant à peu près une personne sur dix, étant mises à part, il faut remarquer qu'un petit quart des CPE ignore ce qu'il en est de la prise de responsabilité de la part des élèves dans leur ensemble ; cette proportion est donc importante, surtout si l'on peut penser qu'une partie des personnes qui ne répondent pas méconnaissent en réalité ce qu'il en est de la prise de responsabilité chez les élèves. Ce sont les **fonctions de soutien occasionnel** aux activités de l'association sportive qui mobilisent le plus fréquemment les élèves des lycées, leur nombre approximatif étant de toute façon limité, même s'il n'est pas connu à travers l'enquête. Ces fonctions peuvent concerner l'animation aux côtés d'un enseignant, la surveillance des équipements utilisés, la gestion du matériel nécessaire à la pratique d'une activité, des tâches auxiliaires comme la surveillance du bon déroulement d'une activité. Dans le domaine sportif, les autres fonctions, *animation permanente et direction*, exigent une formation et une expérience qu'il est peu fréquent de trouver chez de très jeunes gens ; ce sont de toute façon les enseignants d'EPS à qui il revient d'assurer le travail d'animation des activités organisées par l'association sportive.

Lorsqu'on rapproche les taux d'adhésion indiqués par les CPE et ce qu'ils connaissent de la prise de responsabilité de la part de certains élèves dans un établissement, l'effet de seuil mentionné plus haut apparaît clairement dans les trois types de fonctions. Dans les fonctions de soutien occasionnel, la prise de responsabilité concernerait 30,6 % des établissements où les taux d'adhésion à l'association sportive sont faibles, c'est-à-dire inférieurs à 10 %, pour passer à un minimum de 52,7 % d'établissements lorsque les taux sont de 10 % et plus. Dans les fonctions d'animation permanente, les proportions deviennent respectivement 14,3 % (taux d'adhésion inférieurs à 10 % dans un lycée) et un minimum de 28,1 % (taux d'adhésion supérieurs ou égaux à 10 %). Dans les fonctions classiques de direction enfin, elles sont de 6,8 % et d'un minimum de 14,4 % de part et d'autre du seuil de 10 %.

Les données fournies par les lycéens de terminale

Sur l'ensemble des lycéens répondants, 16,8 % affirment avoir adhéré, en 2003-2004 donc l'année précédant l'interrogation, à l'association sportive de leur établissement, dont 11,9 % à l'exclusion de toute autre association dans leur lycée (6,7 % seulement si l'on considère que l'activité

en question est pratiquée hors du cadre procuré par le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens). Rappelons à cette occasion, que les CPE se sont prononcés sur un état d'ensemble, lequel n'est pas généralisable en l'état, alors que les lycéens interrogés, scolarisés exclusivement en terminale, ne parlaient que d'eux-mêmes.

b. Les associations ou clubs à caractère culturel

Le décret du 18 février 1991, précisé par la circulaire n°91-052 du 6 mars 1991, consacre et réglemente l'exercice de nouveaux droits collectifs dans les lycées : le droit de réunion, le droit d'association et le droit de publication. Jusqu'à cette date, seuls l'association sportive et le foyer socio-éducatif avaient droit de cité dans un établissement scolaire. D'autres associations peuvent désormais voir le jour et y être domiciliées, moyennant une procédure d'autorisation par le conseil d'administration de l'établissement ; elles sont régies par le droit commun des associations (loi du 1^{er} juillet 1901). Leurs activités doivent être compatibles avec les principes du service public de l'enseignement.

Les données fournies par les conseillers principaux d'éducation

Selon les CPE s'occupant des lycéens répondants, un certain nombre d'établissements (surtout des lycées professionnels ou technologiques) ne comporteraient pas d'associations ou de clubs à caractère culturel en leur sein : 20,9 % des lycées dans lesquels les CPE ont répondu seraient dans ce cas. Il est alors possible que les élèves d'une petite partie d'entre eux puissent accéder aux associations ou clubs de cette nature d'un lycée avoisinant : plusieurs CPE mentionnent en effet des taux d'adhésion excédant 10 % d'élèves dans un établissement ou/et la présence d'élèves qui s'investiraient dans des fonctions de responsabilités.

D'autres CPE, en nombre restreint (2,1 %), ne semblent pas vraiment connaître l'activité des élèves dans ce domaine ou de façon tout à fait fragmentaire.

Le résultat majeur est que plus des trois quarts des CPE répondants (77,0 %) rapportent l'existence d'associations ou clubs à caractère culturel dans leur établissement. Dans ce cas de figure précis, la plupart (77,7 %) indiquent alors des taux d'adhésion allant jusqu'à 20 % de l'effectif total d'élèves : 53,3 % estiment les taux d'adhésion à moins de 10 % de l'ensemble des élèves, 24,4 % des taux compris entre 10 % et moins de 20 % ; 8,9 % indiquent des taux variant de 20 % à moins de 30 % et 10,7 % des taux supérieurs à ces chiffres. La petite frange restante des CPE n'indique aucun taux d'adhésion à ce genre de club ou d'association dans les établissements concernés.

Dans le champ culturel, la prise de responsabilité à l'intérieur d'une association ou d'un club est nettement plus répandue que dans le domaine sportif. À partir du moment où des activités de cette nature sont organisées dans l'établissement, les CPE notent l'existence d'une prise de responsabilité par certains élèves dans 81,4 % des lycées environ. Globalement, plus les taux d'adhésion estimés s'élèvent, plus certains élèves sont enclins à prendre des responsabilités, d'après les CPE. On n'observe aucun effet de seuil de part et d'autre d'un taux d'adhésion particulier. Si certaines activités très spécifiques (menées dans le cadre d'un club de théâtre, par exemple) nécessitent un encadrement adulte pour avoir lieu, d'autres peuvent se dérouler par une implication plus complète des lycéens qui les pratiquent, avec moins de difficulté que dans le domaine sportif (exemple d'un club d'échecs).

Le *tableau n°1.2* présente les indications globales fournies par les CPE quant à la nature des responsabilités prises par les lycéens, *scolarisés dans des établissements où sont organisées des activités à caractère culturel*.

**Tableau n°1.2 : La prise de responsabilité par les lycéens
dans les associations ou clubs à caractère culturel de leur établissement,
selon les CPE de ces établissements**

Nombre d'élèves concernés Type de responsabilités	Aucun élève (%)	Un ou plusieurs élèves (%)	Point méconnu (%)	Pas de réponse (%)
Fonctions classiques de direction	46,7	35,1	7,9	10,3
Fonctions permanentes d'animation	29,9	55,3	7,9	6,9
Fonctions de soutien occasionnel	15,1	68,4	9,6	6,9

Dans le champ des activités de nature culturelle, ce sont encore les **fonctions de soutien occasionnel** qui mobilisent le plus les élèves des lycées, et dans une proportion d'endroits nettement plus importante que s'agissant des activités sportives (deux lycées sur trois par rapport à quatre sur dix). Les **fonctions permanentes d'animation** semblent aussi intéresser les lycéens dans une grande proportion d'établissements qui offrent des activités de nature culturelle (plus de la moitié de ceux-là) : certaines d'entre elles permettent ce type d'investissement, comme l'entraînement et l'organisation de tournois d'échecs ou l'animation d'un ciné-club, fût-ce avec l'aide d'un professeur. Les *fonctions de direction* sont nettement moins prisées quand les activités attirent peu d'élèves dans l'établissement.

La prise de responsabilité dans le domaine culturel est très étroitement liée au nombre d'adhérents chez les lycéens, à condition que les dites activités soient organisées dans le lycée même.

Les données fournies par les lycéens de terminale

Sur l'ensemble des lycéens de terminale répondants, seuls 5,4 % affirment avoir adhéré, en 2003-2004, à des associations ou clubs culturels de leur établissement, dont 2,9 % à l'exclusion de toute autre association dans leur lycée (1,2 % seulement si l'on considère que l'activité est pratiquée hors du cadre procuré par le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens).

c. Le foyer socio-éducatif (FSE) ou la maison des lycéens (MDL)

Le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens forme l'autre pôle important de la vie scolaire dans un lycée, en ce que l'une ou l'autre de ces associations participe du projet d'éducation à la citoyenneté : non seulement des activités de toutes sortes peuvent y être proposées, mais la participation des élèves à l'organisation de ces activités, au fonctionnement et à la gestion même de l'association y est aussi favorisée. Le FSE est régi par le droit commun des associations, défini par la loi du 1^{er} juillet 1901, et par les principes guidant l'action du service public de l'enseignement ainsi que les règles de fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), contenus dans le décret du 30 août 1985 modifié. La maison des lycéens, de création plus récente, est régie par les dispositions de la circulaire du 2 avril 1991, celles du décret modifié précité continuant de s'appliquer.

Les données fournies par les conseillers principaux d'éducation

Bien que la maison des lycéens (MDL) soit une association qui tende à se généraliser et remplace progressivement le foyer socio-éducatif (FSE), des lycées seraient encore dépourvus de l'une ou l'autre de ces entités, d'après les CPE répondants : à l'automne 2004, 4,5 % des établissements où ils sont en poste ne disposeraient d'*aucune structure*, mais pour la moitié d'entre eux, cela n'empêcherait pas que certains lycéens aient pu s'engager, en 2003-2004, dans l'animation

du FSE ou de la MDL probablement d'un lycée avoisinant. Rappelons qu'une maison des lycéens, nécessairement constituée en association, en principe gérée par des lycéens et en fait souvent avec l'aide de professionnels de la communauté éducative, du fait même du niveau de complexité du travail de gestion, reste libre de proposer les activités qui lui agrément. Ce peut être l'organisation de débats en présence de personnalités invitées autour de thèmes scientifiques, sociétaux, artistiques, la pratique de jeux de société (échecs, dames, etc.), certaines pratiques sportives ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes, etc.

Dans la très grande majorité des lycées qui comportent un FSE ou une MDL, on a cherché à savoir quelle était l'importance du nombre d'élèves participant à leur animation, au sens large du terme : d'après les CPE, dans quatre lycées sur dix (42,9 %), ce nombre serait en fait limité à quelques personnes (d'une à cinq) ; à l'opposé, on peut trouver au moins une dizaine de lycéens qui s'engagent dans l'animation du FSE ou de la MDL de trois établissements sur dix (29,6 %). Les nombres intermédiaires concernent plus d'un lycée sur cinq (22,7 %). Un petit nombre de CPE (4,7 %) ne fournit aucun chiffre sur cette question.

La prise de responsabilité de la part des lycéens dans un foyer socio-éducatif et surtout dans une maison des lycéens est un enjeu important, puisque cette dernière a justement été mise sur pied en réponse au désir de pouvoir développer, à l'intérieur même de l'institution scolaire, une vie collective qui ne soit pas strictement enserrée dans le cadre scolaire classique. Dans un très grand nombre de lycées (82,3 %), en l'occurrence dotés d'un FSE ou d'une MDL selon les CPE, certains élèves prennent des responsabilités à un titre ou un autre dans ces entités, et d'autant plus sûrement que les lycéens s'occupant de l'animation, prise au sens large, sont nombreux.

Le *tableau n°1.3* présente, comme les précédents, le détail de la situation vue par les CPE qui encadrent les lycéens visés par cette étude.

**Tableau n°1.3 : La prise de responsabilité par les lycéens
au foyer socio-éducatif ou à la maison des lycéens de leur établissement,
selon les CPE de ces établissements**

Nombre d'élèves concernés Type de responsabilités	Aucun élève (%)	Un ou plusieurs élèves (%)	Point méconnu (%)	Pas de réponse (%)
Fonctions classiques de direction	45,2	46,0	2,2	6,6
Fonctions permanentes d'animation	35,2	57,3	1,7	5,8
Fonctions de soutien occasionnel	20,8	69,2	3,6	6,4

Le nombre de lycéens s'engageant dans des formes d'animation de ces lieux n'étant pas très élevé généralement, il n'empêche que leur présence dans des fonctions de responsabilité, aux dires des CPE, est chose aussi répandue, pour les **fonctions permanentes d'animation et de soutien occasionnel**, que ce n'est le cas des activités à caractère culturel menées dans le cadre des autres associations ou des clubs. En revanche, les **fonctions classiques de direction** sont plus fréquemment occupées par des lycéens dans un FSE ou une MDL que dans les autres associations pouvant exister dans un établissement ; la proportion de lycéens indiquée par les CPE à présenter cette particularité semble élevée (46,0 %), on en trouve cependant une proportion identique où les élèves sont absents des fonctions de direction.

Lorsque dans un établissement, peu d'élèves s'occupent un tant soit peu de l'animation du FSE ou de la MDL (d'un à cinq dans un établissement), fût-ce ponctuellement, il y a bien moins de chances pour que les fonctions de direction et d'animation permanente, qui mobilisent vraiment l'individu, les attirent ou en attirent d'autres, en comparaison des situations où la présence des lycéens dans les tâches d'animation, au sens large du terme, est plus importante (six personnes ou plus). Il existe malgré tout un effet de seuil dans le nombre d'élèves impliqués en deçà duquel la gestion par les lycéens eux-

mêmes de la maison des lycéens ou du FSE s'avère peu praticable donc peu répandue. Il est moins évident, pour un lycéen, de s'investir vraiment quand le travail repose sur trop peu de monde, et ce dans un contexte scolaire. Il faut aussi tenir compte, pour les fonctions classiques de direction, du fait que la présence d'adultes compétents est souvent nécessaire aux côtés de lycéens qui ne peuvent posséder en eux-mêmes tout le potentiel requis.

Les données fournies par les lycéens de terminale

Sur l'ensemble des lycéens de terminale, on a pu établir que quatre sur cinq (79,4 %) au moins disposaient d'un FSE ou d'une MDL dans leur établissement scolaire en 2003-2004 (année précédant l'interrogation). Une proportion importante d'élèves (15,0 %) n'a pas su dire ce qu'il en était, ce qui montre que l'information n'est pas toujours bien dispensée, et 5,6 % affirmaient que leur lycée n'en était pas doté en 2003-2004.

À partir du moment où existaient de tels lieux selon les élèves, ils les fréquentaient dans un cas sur trois exactement pour y pratiquer des activités, ce qui porte la proportion d'ensemble à 26,4 % des lycéens de terminale répondants. Après rapprochement de leurs déclarations relatives à toutes les catégories d'associations ou de clubs internes au lycée, 12,8 % pratiquaient des activités uniquement dans le contexte du foyer socio-éducatif ou de la maison des lycéens.

Parmi ce quart de lycéens qui fréquentaient la MDL ou le FSE de leur établissement en 2003-2004, beaucoup fournissent des raisons, généralement d'une à trois sur les huit qui leur étaient suggérées. Leurs motivations participent pour l'essentiel d'un désir de *sociabilité avec les pairs*, d'*expérience non liée au travail scolaire* et de *contact différent avec des adultes de l'établissement* ; elles relèvent donc d'une volonté de s'extraire du cadre relationnel purement scolaire. Le *tableau n°1.4* présente l'ensemble des raisons qui ont conduit certains lycéens à participer activement aux activités proposées par le FSE ou la MDL.

Tableau n°1.4 : Les motivations avancées par les lycéens de terminale qui fréquentent le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens de leur établissement en 2003-2004

Les motivations avancées par les lycéens	Proportions (%)
❖ Se retrouver avec des copains ou faire la connaissance d'autres élèves	56,9
❖ Acquérir une expérience différente de celle procurée par le travail scolaire	42,1
❖ Avoir un contact différent avec des adultes de l'établissement	36,0
❖ Être utile à quelque chose ou aux autres	22,9
❖ Laisser davantage libre cours à sa capacité d'initiative que dans les activités d'une autre association ou club interne à l'établissement	15,4
❖ Se consacrer à des activités d'organisation, de gestion des finances, de communication, etc.	8,0
❖ <i>Autres raisons pour le faire que celles qui précèdent</i>	22,2
❖ Raisons devenues floues	6,8

Beaucoup de lycéens qui ont participé aux activités proposées au FSE ou à la MDL ne savent pas répondre à la question de savoir si l'expérience qu'ils retirent de cette participation a correspondu

à leur attente ou non, si tant est qu'il y en ait eu une ; soit ils ne répondent pas purement et simplement (27,9 %), soit ils indiquent qu'ils n'arrivent pas à répondre (28,2 %). D'autres pensent avoir trouvé par leur participation ce qu'ils cherchaient au départ (23,4 %). Quand tel n'est pas le cas, certains reconnaissent avoir tout de même appris quelque chose (12,7 %), une petite minorité a vu son attente déçue (7,8 %).

d. D'autres associations ou clubs du lycée

Les données fournies par les conseillers principaux d'éducation

Une grosse minorité de CPE (41,8 %) affirment que leur lycée abrite des associations ou clubs autres que les catégories précédemment envisagées et le journal du lycée, si ce dernier existe. Rappelons encore que ces chiffres ne sont pas extrapolables en l'état (voir introduction générale, page 16).

Les données fournies par les lycéens de terminale

De leur côté, très peu d'élèves de terminale déclarent avoir adhéré, en 2003-2004, à d'autres associations ou clubs de leur établissement (3,6 %, dont 2,0 % à l'exclusion des trois types principaux d'associations, et 0,9 % seulement si l'on considère que l'activité est pratiquée hors du cadre procuré par le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens). La grande différence entre le taux rapporté par les CPE et celui qui est relatif aux lycéens s'explique par le fait que les premiers s'expriment par rapport à une situation d'ensemble perçue, c'est-à-dire tous niveaux d'enseignement confondus, alors que les seconds font une réponse qui ne concerne qu'eux-mêmes. En outre, l'ensemble d'autres associations dont il est ici question correspond à un reliquat non identifié d'associations, les uns et les autres pouvant ne pas y mettre la même chose.

2/ Le cadre procuré par le journal des lycéens

Les journaux lycéens sont des publications relevant de deux grands statuts alternatifs qui laissent la possibilité chacun de se constituer en association : d'une part, les publications de presse régies par la loi du 29 juillet 1881 qui impose alors un cadre réglementaire et formel relativement contraignant ; d'autre part, les publications internes à l'établissement scolaire ne pouvant être diffusées à l'extérieur de celui-ci et dont le droit d'exercice est précisé par deux circulaires (n°91-052 du 06 mars 1991 et n°2002-025 du 1^{er} février 2002). Des publications ressortissant à ces deux statuts peuvent éventuellement coexister dans un établissement. L'enquête ne faisait nulle référence à l'un ou l'autre de ces cadres.

Les données fournies par les conseillers principaux d'éducation

Rappelons que les résultats qui suivent concernent les CPE qui encadrent les lycéens visés par l'enquête ; sans pondération, les données d'établissement fournies ne peuvent être généralisées en l'état.

Plus de la moitié des CPE (52,4 %) indiquent qu'existe un journal des lycéens dans leur établissement. Quand il existe, il serait de **parution** surtout très irrégulière (54,0 %) ; les parutions régulières à périodicité bien déterminée sont deux fois moins courantes (26,8 %) et les parutions irrégulières sur la base d'un nombre déterminé de numéros dans l'année sont minoritaires (17,7 %).

Dans la majorité des établissements où existe un journal selon les CPE (75,8 %), les **lycéens qui participent à son élaboration**, quelle que soit sa régularité de parution, forment *exclusivement un petit noyau d'élèves très investis*. Dans certains cas cependant (12,6 %), on a affaire à un cercle assez large d'élèves dont une partie seulement s'y investit tout au long de l'année ; ce n'est que dans

une petite minorité d'établissements (4,0 %) qu'une contribution réelle mais épisodique concerne de nombreux lycéens.

La plupart du temps quand un journal existe (71,7 %), son **lectorat** s'étend à un *ensemble large d'élèves et de professionnels de l'établissement*. Il arrive pourtant qu'il se restreigne aux lycéens qui ont conçu le journal et à d'autres élèves qu'ils connaissent dans l'établissement (16,2 %). Certains CPE ne répondent pas sur ce point (8,6 %) et les autres cas de figure restent marginaux.

Sur le plan de son **contenu thématique**, tous les CPE ne fournissent malheureusement pas d'indication (78,8 % seulement le font), ce qui signifie qu'il faut d'autant plus considérer les fréquences annoncées avec prudence. Dans l'affirmative, trois, quatre ou cinq thèmes sont le plus souvent avancés.

Le *tableau n°1.5* présente les thèmes qui étaient suggérés en fonction de leur fréquence d'apparition dans les journaux des lycéens.

Tableau n°1.5 : La thématique présente dans le journal des lycéens lorsqu'il existe, selon les CPE

Les thèmes suggérés aux CPE	Proportions (%)
❖ Les comportements liés à la santé	57,6
❖ Des témoignages relatifs à des engagements associatifs particuliers d'élèves ou d'autres personnes (connues ou non)	47,0
❖ L'amélioration de la qualité des relations entre les élèves	43,4
❖ L'amélioration de la qualité des relations entre les jeunes et les personnels de l'établissement	41,9
❖ L'exercice de la citoyenneté et les devoirs du citoyen	40,4
❖ L'actualité politique	29,8
❖ <i>Autres thèmes</i>	33,8

– Le premier constat est que la thématique suggérée est loin d'être exhaustive et que celle qui existe en réalité présente une variété plus importante : aucun thème ne s'impose en effet presque partout, puisque le plus répandu d'entre eux concerne à peine six lycées sur dix (57,6 %), et ceux qui n'ont pas été envisagés explicitement le tiers des lycées où le CPE a répondu.

– Le second constat est le caractère répandu dans les journaux lycéens, selon les CPE répondants, des *comportements liés à la santé*, aucun autre thème ne parvenant à concurrencer celui-ci. Des témoignages sur l'engagement associatif et l'amélioration de la qualité relationnelle sont des thèmes assez fréquemment rencontrés dans les publications lycéennes, tout comme l'exercice de la citoyenneté (dans quatre à cinq journaux sur dix, selon les CPE). Dans l'ensemble, les journaux ne sont pas très nombreux à aborder la vie politique, même si l'occurrence de ce thème est loin d'être négligeable.

Les données fournies par les lycéens de terminale

Il est difficile d'afficher une proportion précise de lycéens de terminale ayant disposé, l'année précédant leur interrogation c'est-à-dire en 2003-2004, d'un journal dans le lycée où ils étaient alors

scolarisés, en classe de première ou de terminale s'ils étaient redoublants : une part non négligeable parmi eux ne répond pas (7,9 %). Cependant, on peut estimer à environ six lycéens sur dix (entre 55,5 % et 63,4 %) ceux qui fréquentaient un établissement où existait un journal, plus du tiers (36,6 %) affirmant qu'il n'y en avait pas.

Sur l'ensemble des élèves scolarisés dans des établissements disposant ou non d'un journal, 3,4 % des lycéens affirment avoir eu une activité liée à un journal produit à l'intérieur du lycée, et largement plus de la moitié n'en avaient pas (au minimum 52,3 %). Il s'agit donc d'une toute petite minorité agissante.

Les élèves actifs dans ce domaine y apportaient une *contribution essentiellement intermittente* (quatre fois sur cinq pour le moins), plutôt que véritablement régulière (12,5 %). Leur contribution consistait en la *livraison d'un ou plusieurs articles* (40,9 %) mais d'autres élèves reconnaissent n'avoir eu *aucun rôle très défini* (36,4 %). Un petit nombre était responsable d'une rubrique particulière. Les autres rôles étaient quantifiés négligeables.

3/ Les caractéristiques globales de la participation des lycéens aux activités se déroulant à l'intérieur de leur établissement

Sur la totalité des élèves dont le questionnaire a été exploité (soit 2 566), une petite moitié (1 244 élèves, soit 48,5 % de l'ensemble) participe, en 2003-2004, aux activités que les associations ou clubs de leur établissement proposent, journal des lycéens compris.

Il est possible de décomposer cette petite moitié de lycéens à première vue en trois groupes, dont les tailles respectives sont indiquées par rapport à l'ensemble.

- Les lycéens qui déclarent participer à des activités comprenant celles qui sont liées au foyer socio-éducatif ou à la maison des lycéens forment le quart de l'ensemble (24,8 %, dont 1,6 % collaborent au journal du lycée).
- Les lycéens qui s'adonnent à des activités non liées au foyer socio-éducatif ou à la maison des lycéens représentent un cinquième de l'ensemble (20,8 %, dont 0,6 % collaborent au journal du lycée).
- Les lycéens qui prétendent que leur établissement est dépourvu d'activités proposées par des associations ou des clubs forment une toute petite minorité (2,8 %), mais fréquentent pourtant le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens (1,6 %) ou collaborent au journal du lycée (1,2 %). La maison des lycéens n'est pas nécessairement perçue comme étant une association à part entière, et le journal des lycéens ne suppose pas la constitution obligée d'une association.

Pour donner une idée de la façon dont s'associent les différentes catégories d'associations ou de clubs aux activités desquels déclare avoir participé cette grosse minorité de lycéens (1 244, soit 48,5 % de l'ensemble) en 2003-2004, il a été choisi de partir de l'exemple fourni par le FSE ou la MDL, puisqu'il s'agit là de lieux qui proposent des activités les plus souvent mentionnées (*voir le tableau n°1.6*).

**Tableau n°1.6 : La façon dont se combinent les associations ou clubs
aux activités desquels les lycéens ont participé dans leur établissement en 2003-2004**

LE TYPE D'ASSOCIATION OU DE CLUB	<i>Des éléments sur les différentes combinaisons déclarées</i>			
Le FSE ou la MDL	Seul(e)	Avec au moins l'association sportive	Avec au moins une association ou un club à caractère culturel	Avec au moins une association de nature autre
26,4 %	12,8 %	9,4 %	3,7 %	2,3 %
L'association sportive	Seule <i>Activité pratiquée en dehors de la MDL</i>	Avec au moins le FSE ou la MDL	Avec au moins une association ou un club à caractère culturel	Avec au moins une association de nature autre
16,8 %	6,7 %	9,4 %	1,4 %	1,0 %
Une association ou un club à caractère culturel	Seul(e) <i>Activité pratiquée en dehors de la MDL</i>	Avec au moins le FSE ou la MDL	Avec au moins l'association sportive	Avec au moins une association de nature autre
5,4 %	1,2 %	3,7 %	1,4 %	0,5 %
Une association de nature autre	Seule <i>Activité pratiquée en dehors de la MDL</i>	Avec au moins le FSE ou la MDL	Avec au moins l'association sportive	Avec au moins une association ou un club à caractère culturel
3,6 %	0,9 %	2,3 %	1,0 %	0,5 %

Les activités proposées respectivement par l'association sportive, une association ou club à caractère culturel ou d'une autre nature peuvent, pour certaines d'entre elles, se dérouler dans le cadre de la maison des lycéens (le tennis de table, par exemple) : ceci peut expliquer l'annonce, précédemment, de proportions plus élevées correspondant à des lycéens qui déclarent d'emblée n'avoir des activités que dans une catégorie d'association ou de club. Par exemple, il y a 11,9 % de lycéens qui affirment d'emblée n'avoir des activités qu'à l'association sportive de leur établissement, 6,7 % le faisant sans aucun rapport avec le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens ; il semble pourtant que les autres (le complément à 11,9 %, soit 5,2 %), au vu de leurs réponses, fréquentent la maison des lycéens : peut-être certains d'entre eux pratiquent-ils leur activité sportive dans le cadre même de la maison des lycéens, qu'il y ait ou non un partenariat entre les deux associations, ou bien d'autres ont-ils oublié ou méconnaissent-ils le fait que la maison des lycéens est en principe une association à part entière, avec toute latitude pour proposer les activités de son choix, notamment sportives.

Compte tenu de toutes les activités proposées par les associations ou clubs internes à l'établissement auxquelles pouvaient participer les lycéens, l'examen de leurs réponses, *potentiellement multiples*, fait apparaître, en dominante, une *régularité tout au long de l'année*. Il n'empêche que l'on retrouve presque autant de réponses qui, globalement, font état d'un défaut d'assiduité, d'une défection temporaire ou d'une défaillance complète intervenant très tôt dans l'année. Le *tableau n°1.7* montre les résultats en clair.

Tableau n°1.7 : La régularité de participation des 1 244 lycéens aux activités de leur établissement en 2003-2004

Les types de régularité suggérés aux lycéens	Proportions (%)
❖ Une participation régulière tout au long de l'année	25,0
❖ Une participation à un moment de l'année seulement	8,5
❖ Une simple adhésion sans réelle participation	7,9
❖ Une participation intermittente	7,1
Pas d'indication	4,6

Un lycéen sur huit (12,6 %) assurait au moins une **fonction de responsabilité** dans les associations ou clubs de son lycée en 2003-2004. Ce sont les *fonctions de soutien occasionnel* suivies de près par les *fonctions permanentes d'animation* qui étaient principalement concernées (respectivement 9,3 % et 8,2 %).

Le *tableau n°1.8* présente le détail de cette prise de responsabilité.

Tableau n°1.8 : La prise de responsabilité chez les lycéens dans les associations ou clubs de leur établissement, en 2003-2004

LES TYPES DE FONCTIONS	Proportions (%)
☞ Les fonctions de soutien occasionnel	9,3
❖ Service rendu hors animation	6,3
❖ Animation	3,3
❖ Autre cas de figure	3,5
☞ Les fonctions permanentes d'animation	8,2
❖ Responsable d'une mission particulière (matériel utilisé, communication, etc.)	5,6
❖ Co-animateur (-trice) d'une activité	3,4
❖ Unique animateur (-trice)	0,9
❖ Responsable d'une équipe d'animateurs	0,9
☞ Les fonctions de direction	2,1
❖ Président(e)	0,9
❖ Secrétaire	0,8
❖ Trésorier (-ère)	0,7
Tous types de fonctions confondus	12,6

Parmi les lycéens qui s'investissent dans l'encadrement d'activités se déroulant dans leur établissement, la moitié occupent deux types de fonctions, voire les trois. Dans le détail des fonctions occupées, le fait de *rendre occasionnellement un service distinct de l'animation d'une activité* ou bien d'être *responsable en permanence d'une mission particulière* correspondent aux responsabilités dominantes ; lorsqu'un lycéen s'occupe d'animation à proprement parler, soit c'est pour lui occasionnel, soit il s'agit d'une responsabilité partagée continuellement.

4/ Les intentions exprimées en début d'année scolaire 2004-2005 de participation à des activités proposées au lycée

Si l'on considère les réponses fournies, à l'automne 2004, par les lycéens à la globalité des trois questions¹ se rapportant à leurs intentions en matière de participation à des activités pendant leur année de terminale, on constate qu'une proportion très proche du taux de participation l'année précédente atteste d'un désir à cet égard, aussi vague ou jugé irréaliste soit-il (taux de participation passée évalué précédemment à 48,5 %, comparé à une intention de participation qui pourrait toucher jusqu'à 50,9 % des lycéens). Néanmoins, cette proximité ne traduit pas, en réalité, une continuité de comportement chez tout le monde : certains peuvent vouloir mettre un terme à leurs activités antérieures, d'autres les poursuivre et d'autres encore en commencer ; par ailleurs, elle peut masquer une confrontation entre un désir de participation et un souci de réalisme du fait de la préparation du baccalauréat.

Sur l'unique base de la question se rapportant aux différentes catégories d'associations ou de clubs déjà répertoriées, l'intention de participer à des activités internes à l'établissement scolaire bien spécifiées par les lycéens se situerait à un niveau inférieur à la pratique valant l'année précédente : la proportion passerait de 48,5 % des lycéens en 2003-2004 à 39,9 % en 2004-2005, soit une perte nette prévisible de plus d'une personne sur six. Les abandons possibles d'activités (21,1 % de l'ensemble des lycéens) l'emportent en effet, en proportion, sur les possibles nouveaux engagements dans ces activités (12,5 %) en début d'année scolaire. Le *tableau n°1.9* montre le détail de ces déperditions possibles.

Tableau n°1.9 : *Les intentions de participation à des activités, chez les lycéens, dans les associations ou clubs de leur établissement en 2004-2005, par comparaison à leur participation de l'année précédente*

LES TYPES D'ASSOCIATIONS OU DE CLUBS CONCERNÉS	Évolution absolue et relative
Le foyer socio-éducatif (FSE) ou la maison des lycéens (MDL)	De 26,4 % à 14,2 % - 46,2 %
L'association sportive	De 16,8 % à 24,3 % + 44,6 %
Les associations ou clubs à caractère culturel	De 5,4 % à 6,6 % + 22,2 %
Le journal du lycée	De 3,4 % à 2,7 % - 20,6 %
Les autres sortes d'associations ou de clubs	De 3,6 % à 4,6 % + 27,8 %
<i>Tous les types d'associations ou de clubs</i>	<i>De 48,5 % à 39,9 % - 17,7 %</i>

Les proportions de lycéens exprimant l'intention d'entreprendre telle ou telle catégorie d'activités en 2004-2005 sont nécessairement entachées d'incertitude : ils peuvent aussi bien changer d'avis, d'autres, ne se prononçant pas sur ce point, peuvent décider au contraire de poursuivre ou commencer des activités. Les évolutions, absolues et relatives, qui en résultent ont donc un caractère purement indicatif.

¹ Il s'agit des questions I.8, I.9a et I.9b du questionnaire destiné aux lycéens (voir l'annexe en fin de rapport). La première se rapporte aux différentes catégories d'associations ou de clubs déjà répertoriées, la seconde porte sur la diversité d'activités envisagée et la dernière sur la prise éventuelle de responsabilité.

- C'est surtout le *foyer socio-éducatif* ou la *maison des lycéens* qui est proportionnellement l'entité la plus perdante dans un lycée, du point de vue des effectifs possibles au cours de l'année de terminale (– 46 %). Comme il s'agissait de l'entité la plus porteuse dans un établissement pour les lycéens alors majoritairement scolarisés en classe de première (un élève sur quatre disait fréquenter le FSE ou la MDL), cela explique la déperdition globale. Le *journal du lycée* marque, lui aussi en début d'année, un infléchissement dans les intentions de poursuite d'activités (– 21 %), mais il ne touchait que peu d'élèves l'année précédente donc l'impact sur la situation globale anticipée est très limité.
- En revanche, l'*association sportive* occupe une place particulière par sa croissance possible d'adhésions (+ 45 %), alors qu'elle ne concernait qu'un lycéen sur six scolarisés en classe de première ou déjà en terminale en 2003-2004. Les *associations ou clubs à caractère culturel* ou bien *d'une autre nature* gagneraient apparemment aussi des effectifs (respectivement + 22 % et + 28 %), les activités concernées dans ce dernier cas (non précisées au demeurant) bénéficiant sans doute d'un accroissement de maturité favorable (dernière année de lycée) et des possibilités procurées par l'accès à la majorité légale.

Parmi les lycéens qui participaient à des activités à l'intérieur de leur établissement en 2003-2004, beaucoup ne savent pas au début de leur année de terminale s'ils vont vraiment reprendre tout ce qu'ils faisaient et de ce fait, ne répondent pas (34,8 %). La plus grande part (48,6 %) pensent qu'ils vont pouvoir *reprendre leurs activités antérieures*, soit en maintenant leur diversité (28,9 %), soit en élargissant leur gamme (10,3 %), soit encore en restreignant leur variété (9,4 %). Les autres lycéens (16,6 %, soit 8,1 % de la totalité des lycéens répondants) estiment qu'ils seront obligés d'y mettre un terme.

Ceci étant, il existe une fraction de lycéens, considérés jusqu'alors comme non-participants aux activités internes de leur établissement en 2003-2004 (environ 10 % de l'effectif total), qui expriment des intentions de reprise quant à de prétendues activités antérieures qu'ils n'ont pourtant en rien décrites. Ils se partagent en trois groupes à peu près équilibrés : certains affirment, à l'automne 2004, vouloir reprendre la même diversité d'activités peut-être abandonnées antérieurement (7,5 %, soit 3,9 % de l'ensemble), d'autres veulent les restreindre (2,9 %, soit 1,5 % de l'ensemble) ou au contraire les élargir (3,3 %, soit 1,7 % de l'ensemble), les autres (6,4 %, soit 3,3 % de l'ensemble) pensent les abandonner définitivement. Il est difficile, s'agissant de ces 10 % environ de lycéens, de savoir s'ils ont vraiment adhéré à des associations ou des clubs, dans la mesure où ils n'ont apporté aucune information susceptible d'éclairer leur participation.

Enfin, sur le point de savoir si les lycéens seraient prêts à prendre des responsabilités, telles qu'elles ont été abordées précédemment (direction, animation ou soutien occasionnel), dans de futures activités, ont été considérés tous ceux qui manifestaient d'une façon ou d'une autre le désir d'entamer ou reprendre des activités pendant l'année de terminale en 2004-2005, donc qu'ils en aient eu ou non l'année précédente.

La plus grande part d'entre eux ne le sait pas encore (31,5 % en ne répondant pas et 33,1 % en l'exprimant) ; 23,3 % ne souhaitent pas exercer la moindre fonction de responsabilité, tandis que 12,1 % seraient prêts à le faire.

Au total, c'est-à-dire sur la base des trois questions se rapportant à leurs intentions pour l'année 2004-2005, l'ensemble des lycéens répondants se répartit de façon équilibrée, sur le plan de leur participation passée et à venir à des activités se déroulant à l'intérieur de leur établissement scolaire (*voir le tableau récapitulatif n°1.10*). Les proportions qui figurent dans ce tableau récapitulatif sont toutes calculées sur l'ensemble des individus répondants (2 566 lycéens). Une intention a été considérée comme favorable dès qu'une réponse l'attestait.

Tableau n°1.10 : La participation passée et intentionnelle des 2 566 lycéens aux activités des associations ou clubs de leur établissement, telle qu'ils l'ont déclarée à l'automne 2004

Période à venir (2004-2005) Période passée (2003-2004)		INTENTION DÉCLARÉE DE PARTICIPER À DES ACTIVITÉS			AUCUNE INTENTION DE PARTICIPER À DES ACTIVITÉS
PARTICIPATION DÉCLARÉE À DES ACTIVITÉS	Avec prise de responsabilité	Avec prise de responsabilité	Sans prise de responsabilité	Indétermination ou non-réponse	
		73 lycéens 2,8 %	45 lycéens 1,8 %	109 lycéens 4,2 %	
	323 lycéens 12,6 %	227 lycéens 8,9 %			96 lycéens 3,7 %
	Sans prise de responsabilité	Avec prise de responsabilité	Sans prise de responsabilité	Indétermination ou non-réponse	
		44 lycéens 1,7 %	198 lycéens 7,7 %	362 lycéens 14,1 %	
	921 lycéens 35,9 %	604 lycéens 23,5 %			317 lycéens 12,4 %
1 244 lycéens 48,5 %	831 lycéens 32,4 %			413 lycéens 16,1 %	
AUCUNE PARTICIPATION DÉCLARÉE À DES ACTIVITÉS		Avec prise de responsabilité	Sans prise de responsabilité	Indétermination ou non-réponse	
		41 lycéens 1,6 %	61 lycéens 2,4 %	372 lycéens 14,5 %	
	1 322 lycéens 51,5 %	474 lycéens 18,5 %			848 lycéens 33,0 %
Sommes partielles		Avec prise de responsabilité	Sans prise de responsabilité	Indétermination ou non-réponse	
		158 lycéens 6,2 %	304 lycéens 11,9 %	843 lycéens 32,8 %	
		1 305 lycéens 50,9 %			1 261 lycéens 49,1 %
Somme générale		2 566 lycéens 100,0 %			

Du tableau précédent, il convient de tirer les conclusions suivantes :

- Les tendances globales de participation à des activités internes au lycée, s'agissant de l'année passée et de l'année scolaire à venir, sont très proches l'une de l'autre et s'équilibrent avec celles de non-participation.
- Ces répartitions très équilibrées masquent, chez une partie des lycéens (34,6 %, soit un lycéen sur trois environ), un changement de comportement d'une année sur l'autre. La tendance majoritaire, néanmoins, est de souhaiter prolonger le comportement adopté l'année précédente : maintenir sa participation à des activités dans le futur proche concerne sept lycéens sur dix environ (69 %), continuer de s'abstenir de toute participation dans son lycée est le fait de deux élèves sur trois environ en terminale (64 %).
- Parmi l'ensemble des lycéens qui manifestent le souhait de participer à des activités pendant leur année de terminale (50,9 % de la totalité des lycéens), environ les deux tiers ignorent en début d'année s'ils seront à même de prendre des fonctions de responsabilité, ce qui est énorme. Le tiers restant se porte deux fois plus sur des activités sans prise de responsabilité (11,9 % de la totalité des lycéens) qu'avec (6,2 % de la totalité des lycéens également).
- Ce constat d'ensemble est à moduler selon le comportement adopté l'année précédente. En effet, la propension à la prise de responsabilité souhaitée durant l'année de terminale est nettement plus importante quand de telles fonctions existaient déjà l'année précédente, en comparaison des cas respectifs de participation passée à des activités sans prise de responsabilité et de non-participation à des activités au lycée l'année précédente (32 % contre respectivement 7 % et 9 %).

B. Les activités péri-scolaires relevant d'instances représentatives ou participatives

De premiers éléments peuvent être fournis par les conseillers principaux d'éducation quant à la participation des élèves aux instances représentatives existant obligatoirement dans un lycée, révélateurs de difficultés à trouver des candidats aux élections, malgré les informations diffusées et les formations dispensées dans un lycée. Il convient ici de rappeler que tous les résultats ne sont pas extrapolables en l'état, d'autant plus que certains résultats ont trait à des appréciations individuelles portant sur des situations d'établissement.

D'autres éléments, plus nombreux, sont rapportés par les lycéens de terminale eux-mêmes : ils ont trait aux instances dans lesquelles ils occupent des fonctions représentatives, à la perception des rôles tenus par ceux qui détiennent un mandat électif, aux actions qui sont menées en lien aux champs de compétences de certaines instances.

1/ L'action préparatoire des CPE

Plus de la moitié des conseillers principaux d'éducation (CPE) interrogés (53,7 %) disent avoir eu des difficultés, en 2003-2004, à susciter des candidatures à l'élection des délégués de classe ou à l'élection des délégués pour la vie lycéenne. Cette difficulté à susciter des candidatures est d'autant plus préoccupante que dans une grande majorité de lycées (89,2 %), une *information préalable, destinée à tous les élèves*, est organisée sur les fonctions des délégués et sur les modalités de leur élection. De plus, l'élection des délégués est très fréquemment suivie d'une *formation spécifique* qui leur est destinée (70,1 %). Ce n'est donc pas du côté d'un défaut d'information ou de formation qu'il faut rechercher l'origine du manque de vocations spontanées mais du côté des motivations des élèves ou des contraintes scolaires auxquelles ils doivent faire face.

Tableau n°I.11 : L'action des CPE dans les établissements où sont scolarisés les lycéens lors de l'élection des représentants des élèves

C.II.1 Pour l'élection en 2003-2004 des représentants des élèves dans l'établissement, délégués de classe ou délégués pour la vie lycéenne, avez-vous ...	Oui	Non	Non-réponse
	%	%	%
...rencontré des difficultés pour susciter des candidatures ?	53,7	42,6	3,7
...dispensé une information préalable, destinée à tous les élèves, sur leurs fonctions et les modalités de leur élection ?	89,2	8,2	2,6
...organisé des formations à l'adresse des représentants des élèves ?	70,1	25,1	4,8

Base : les 378 CPE répondants, exerçant dans les établissements qui scolarisent les lycéens de l'échantillon

Dans un peu plus du quart des lycées où sont scolarisés les élèves répondants (27,2 %), les enseignants ayant en charge l'enseignement de l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) sont sollicités pour intervenir dans la formation des délégués d'élèves. Ce sont donc les CPE qui assurent le plus souvent seuls les formations des délégués des élèves.

Du côté des lycéens, plus d'un sur deux (57,7 %) reconnaît avoir reçu, soit en classe de première, soit en classe de terminale, une *information sur la fonction de délégué de classe* et près d'un tiers (31,9 %) a suivi une *formation concernant les représentants des élèves* (26,9 % des élèves ont eu les deux et 62,7 % au moins l'une des deux). Plus du tiers des élèves (36,1 %) affirment n'avoir reçu ni information ni formation concernant les fonctions du délégué de classe, du moins récemment. L'écart entre les déclarations des CPE et celles des élèves s'explique par le fait que les CPE répondent par rapport à l'ensemble des actions qu'ils mènent et pas uniquement celles qui visent les élèves de première ou de terminale.

Tableau n°I.12a : La nature des apports dont ont bénéficié les lycéens de terminale lors de l'élection des représentants des élèves

E.II.3. Avez-vous reçu, l'année dernière ou cette année, de la part d'un membre de l'établissement, ...	Oui	Non	Non-réponse
	%	%	%
...une information préalable, destinée à tous les élèves, sur la fonction de délégué de classe et les modalités de son élection ?	57,7	40,9	1,4
...une formation concernant les représentants des élèves (délégués de classe ou délégués pour la vie lycéenne) ?	31,9	65,8	2,3

Base : les 2 566 élèves de l'échantillon

Il n'y a aucune différence importante sur ces deux points selon le type de baccalauréat préparé, mais on peut remarquer que les élèves des sections professionnelles sont un peu plus touchés par ces actions que les élèves des autres sections (*voir les deux tableaux qui suivent*).

Tableau n°1.12b : L'information préalable dont ont bénéficié les lycéens de terminale à l'occasion de l'élection des délégués de classe, selon le type de baccalauréat préparé

E.II.3. Avez-vous reçu, l'année dernière ou cette année, de la part d'un membre de l'établissement, une <i>information préalable</i> , destinée à tous les élèves, sur la fonction de délégué de classe et les modalités de son élection ?	Oui	Non	Non-réponse
	%	%	%
Baccalauréat général	58,0	40,8	1,2
Baccalauréat professionnel	62,6	35,1	2,3
Baccalauréat technologique	55,0	43,6	1,4
<i>Total</i>	<i>57,7</i>	<i>40,9</i>	<i>1,4</i>

Tableau n°1.12c : La formation dont ont bénéficié les lycéens de terminale à l'occasion de l'élection des représentants des élèves, selon le type de baccalauréat préparé

E.II.3. Avez-vous reçu, l'année dernière ou cette année, de la part d'un membre de l'établissement, une <i>formation</i> concernant les représentants des élèves (délégués de classe ou délégués pour la vie lycéenne) ?	Oui	Non	Non-réponse
	%	%	%
Baccalauréat général	31,9	66,1	2,0
Baccalauréat professionnel	36,3	60,6	3,1
Baccalauréat technologique	29,9	67,6	2,5
<i>Total</i>	<i>31,9</i>	<i>65,8</i>	<i>2,3</i>

2/ La participation des élèves aux instances représentatives de leur lycée

Environ un élève sur cinq (18,8 % exactement) a fait partie, en classe de première, d'au moins une instance représentative à l'intérieur de son lycée, essentiellement au *conseil de classe* comme *délégué des élèves* ou comme suppléant (17,7 %), et dans une moindre mesure, au *conseil des délégués pour la vie lycéenne* (3,8 %) ou encore au *conseil d'administration* du lycée (2,6 %).

Tableau n°1.13 : La participation des lycéens comme membres des instances représentatives de leur établissement, en 2003-2004

E.II.1. Dans quelle(s) instance(s) représentative(s) ou participative(s) siégiez-vous en 2003-2004 ?	Oui	Non	Non-réponse
	%	%	%
Au conseil de classe, comme délégué des élèves (ou suppléant)	17,7	80,0	2,3
Au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)	3,8	92,7	3,5
Au conseil d'administration du lycée, comme représentant des élèves	2,6	93,8	3,5
Au conseil de discipline du lycée	1,9	94,3	3,8
Au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)	0,9	95,1	4,0

La donnée d'ensemble relative au conseil de classe masque une nette différenciation apparente de la participation selon la voie d'enseignement : elle pourrait faire conclure à un plus fort engagement de la part des élèves des sections professionnelles (27,5 %) que des sections générales (16,3 %) ou technologiques (19,4 %). Cependant, l'existence d'effectifs moyens par classe plus faibles dans les sections professionnelles vient contrecarrer une telle assertion, de sorte que la nature du cursus ne présage en rien du niveau de participation des lycéens comme délégué au conseil de classe. En revanche, il est loisible de constater, toutes voies confondues, que les garçons (20,3 %) participent un peu plus que les filles (17,6 %).

En début d'année scolaire, les lycéens hésitent à se présenter comme *délégué des élèves*. Pour l'année scolaire 2004-2005, entre un cinquième et un quart des élèves (22,3 %) n'ont pas encore

pris de décision quant à leur implication éventuelle dans les instances représentatives de leur lycée. Un peu plus des trois quarts ont d'ores et déjà pris une décision : dans une assez large majorité (61,6 %), ils ont décidé de ne pas s'engager et dans une assez faible proportion (14,4 %), ils ont choisi de présenter leur candidature aux fonctions de délégué.

Dans les sections professionnelles, la proportion d'élèves qui se disent prêts à assumer des fonctions représentatives dans leur lycée est un peu plus importante (19,5 %) que dans les autres sections (12,8 % pour les sections générales et 14,6 % pour les sections technologiques). Ces différences, qui sont significatives, indiquent que, au moins au niveau des intentions affichées, les élèves des sections professionnelles et, dans une moindre mesure, ceux des sections technologiques se sentent plus concernés par le travail des instances participatives de leur lycée que les élèves des sections générales.

On pourrait s'attendre à ce que les élèves ayant participé en classe de première à une instance représentative du lycée reconduisent leur engagement l'année suivante, or ce n'est pas tout à fait vrai. Parmi les élèves ayant eu un engagement au lycée en classe de première, moins de la moitié (43,9 %) se dit prête à *renouveler son engagement* ; plus d'un élève sur cinq (23,2 %) est déjà sûr de ne pas se représenter et près d'un tiers (32,9 %) hésitait encore en début d'année scolaire. Parmi les élèves n'ayant pas pris en classe de première d'engagement dans leur lycée, une très grosse majorité (70,5 %) ne le fera pas non plus en classe de terminale, une faible proportion (7,4 %) se dit prête à s'engager et près d'un élève sur cinq (19,8 %) n'a pas encore pris de décision.

En faisant l'hypothèse que parmi les 22,3 % d'indécis au total, il y aura des élèves qui décideront *in fine* de se présenter, on peut s'attendre à ce que le taux des élèves choisissant de se porter candidats comme délégués en classe de terminale atteigne celui observé en classe de première, mais on ne peut en dire plus.

3/ La perception par les lycéens du rôle de certains représentants ou des missions de certaines instances représentatives

Il a semblé utile de connaître les représentations que se font les lycéens du rôle que tiennent les titulaires de certains mandats électifs ou de celui qui revient à certaines instances dans un établissement. Par ailleurs, étant donné le caractère limité des effectifs de lycéens impliqués dans la tenue de certains mandats, il a paru nécessaire de chercher à saisir l'action possible des lycéens, n'ayant en général aucun mandat, dans le champ d'attribution des instances correspondantes.

a. Le délégué de classe

Une forte majorité d'élèves (87,1 %) est plutôt d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que le délégué peut, en conseil de classe, *rapporter les difficultés de certains élèves (voir tableau n°1.14a)*. Toujours selon une majorité d'élèves (78,0 %), grâce à leurs délégués, ils peuvent donner leur *avis sur le déroulement de la vie au lycée*. En majorité également (71,4 %), ils expriment leur accord avec l'idée que *l'élection des délégués est une occasion de s'initier au fonctionnement démocratique*.

Plus d'un élève sur deux (52,7 %) remarque cependant que si l'on prend l'avis des élèves, c'est plutôt sur des choses qui ont peu d'importance. Ce sentiment de peu d'utilité, voire d'inutilité, des instances représentatives du lycée est assez fort et doit expliquer pour partie le peu d'empressement des lycéens à y participer.

D'autres raisons alimentent les réserves des élèves vis-à-vis de ces instances. Ainsi plus du quart des élèves (27,4 %) est tout à fait ou plutôt d'accord pour dire que les délégués le sont surtout pour se faire bien voir des professionnels du lycée et qu'ils ont tendance (26,3 %) à oublier, une fois élus, de rendre compte de ce qui se passe dans les conseils de classe. Par ailleurs, une proportion non négligeable d'élèves (29,8 %) considère que la fonction de délégué n'est pas exempte de risques vis-à-vis de l'administration, des enseignants, voire des élèves eux-mêmes.

En dépit de critiques négatives plutôt minoritaires dans l'ensemble, le rôle de délégué de classe est généralement regardé positivement : leur élection participe déjà d'une éducation à la citoyenneté, et leur rôle de médiation est peu contesté.

Tableau n°1.14a : La perception du rôle tenu par un délégué de classe chez les lycéens de terminale, en 2004-2005

II.4a. Comment voyez-vous, en général, le rôle tenu par un(e) délégué(e) de classe, que vous ayez ou non l'intention de le devenir vous-même cette année ?	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Non-réponse
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Grâce à leurs délégués, les élèves peuvent donner leur avis sur la vie au lycée	33,5	44,5	14,4	7,0	0,5
Ceux qui se présentent pour être délégués cherchent à se faire bien voir par les enseignants et l'administration	8,7	18,7	30,2	41,6	0,8
On ne tient compte de l'avis des élèves que sur des choses sans importance	20,8	31,9	28,1	17,8	1,4
En élisant nos délégués, nous apprenons le fonctionnement d'un système démocratique	25,7	45,7	16,0	11,6	1,1
Si un élève a un problème, c'est utile que son délégué puisse en parler au conseil de classe	57,1	30,0	8,2	3,9	0,8
Les délégués de classe prennent des risques vis-à-vis de l'administration, des enseignants et de leurs camarades	10,2	19,6	31,8	37,4	1,1
Une fois élus, la plupart des délégués cessent d'informer leurs camarades sur ce qui se passe au conseil de classe	7,8	18,5	31,8	40,8	1,1

Les élèves qui ont été délégués de classe en 2003-2004 perçoivent plus positivement que les autres cette fonction (voir tableau n°1.14b) : ils soulignent moins les reproches que l'on peut faire à un délégué mais considèrent nettement plus que les autres que cette fonction comporte des risques.

Tableau n°1.14b : La perception, en 2004-2005, du rôle tenu par un délégué de classe chez les lycéens de terminale, selon qu'ils l'ont déjà été ou non l'année précédente

II.4a. Comment voyez-vous, en général, le rôle tenu par un(e) délégué(e) de classe, que vous ayez ou non l'intention de le devenir vous-même cette année ?	Délégués de classe <i>Base : 455 élèves</i>		Non-délégués de classe <i>Base : 2 052 élèves</i>	
	Tout à fait ou plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord	Tout à fait ou plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Grâce à leurs délégués, les élèves peuvent donner leur avis sur la vie au lycée	84,4	15,4	76,7	23,1
Ceux qui se présentent pour être délégués cherchent à se faire bien voir par les enseignants et l'administration	18,2	81,5	29,4	70,1
On ne tient compte de l'avis des élèves que sur des choses sans importance	50,1	48,1	53,8	45,4
En élisant nos délégués, nous apprenons le fonctionnement d'un système démocratique	75,2	24,4	70,7	28,6
Si un élève a un problème, c'est utile que son délégué puisse en parler au conseil de classe	90,3	9,2	86,6	13,0
Les délégués de classe prennent des risques vis-à-vis de l'administration, des enseignants et de leurs camarades	40,0	59,6	27,6	71,7
Une fois élus, la plupart des délégués cessent d'informer leurs camarades sur ce qui se passe au conseil de classe	17,6	81,8	28,1	72,6

Dans l'ensemble, on peut dire que les lycéennes ont une image plus positive du rôle de délégué que leurs homologues masculins (voir tableau n°.14c) : elles sont ainsi moins nombreuses à prêter aux titulaires de ces mandats des intentions de faire-valoir personnel et à dévaluer les sujets de consultation ; elles semblent aussi plus sensibles à l'apprentissage d'une citoyenneté active à travers l'élection des titulaires de ces mandats.

Tableau n°.14c : La perception, en 2004-2005, du rôle tenu par un délégué de classe chez les lycéens de terminale, selon qu'ils sont garçons ou filles

II.4a. Comment voyez-vous, en général, le rôle tenu par un(e) délégué(e) de classe, que vous ayez ou non l'intention de le devenir vous-même cette année ?	Garçons		Filles	
	Tout à fait ou plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord	Tout à fait ou plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Grâce à leurs délégués, les élèves peuvent donner leur avis sur la vie au lycée	76,3	23,0	79,8	20,1
Ceux qui se présentent pour être délégués cherchent à se faire bien voir par les enseignants et l'administration	34,2	64,9	22,1	77,5
On ne tient compte de l'avis des élèves que sur des choses sans importance	57,6	40,8	48,9	50,2
En élisant nos délégués, nous apprenons le fonctionnement d'un système démocratique	67,7	31,0	74,6	24,8
Si un élève a un problème, c'est utile que son délégué puisse en parler au conseil de classe	87,3	11,6	87,2	12,5
Les délégués de classe prennent des risques vis-à-vis de l'administration, des enseignants et de leurs camarades	30,7	68,0	29,1	70,3
Une fois élus, la plupart des délégués cessent d'informer leurs camarades sur ce qui se passe au conseil de classe	26,6	71,9	26,1	73,3

Les élèves des filières technologiques et professionnelles semblent plus attachés au rôle de délégué que leurs camarades des filières générales (voir tableau n°.14d) : ils sont en effet un peu plus nombreux à estimer que les titulaires de ces mandats servent de relais en cas de consultation des élèves mais restituent peu, en retour, l'information à retenir d'un conseil de classe, une fois leur élection acquise. De leur côté, les lycéens des filières générales sont plus nombreux à faire preuve de circonspection quant à la valeur des sujets sur lesquels on consulte les élèves : les champs concernés leur paraissent, plus qu'aux autres, sans doute trop limités.

Par ailleurs, pour une très large majorité d'élèves (86,8 %), l'efficacité de l'action d'un délégué de classe dépend avant tout de ses *qualités propres*. Dans le rôle de délégué, les filles sont cependant ressenties par certains comme étant un peu plus efficaces (6,8 %) que les garçons (0,9 %) ; il faut pourtant remarquer qu'un certain nombre de lycéens ont été embarrassés par cette question (5,5 %).

Tableau n°1.14d : La perception, en 2004-2005, du rôle tenu par un délégué de classe chez les lycéens de terminale, selon le type de baccalauréat préparé

II.4a. Comment voyez-vous, en général, le rôle tenu par un(e) délégué(e) de classe, que vous ayez ou non l'intention de le devenir vous-même cette année ?	Baccalauréat général	Baccalauréat professionnel	Baccalauréat technologique
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Grâce à leurs délégués, les élèves peuvent donner leur avis sur la vie au lycée	75,7	82,2	80,6
Ceux qui se présentent pour être délégués cherchent à se faire bien voir par les enseignants et l'administration	25,0	27,8	31,5
On ne tient compte de l'avis des élèves que sur des choses sans importance	55,2	46,2	51,2
En élisant nos délégués, nous apprenons le fonctionnement d'un système démocratique	71,3	71,7	71,4
Si un élève a un problème, c'est utile que son délégué puisse en parler au conseil de classe	87,3	85,8	87,3
Les délégués de classe prennent des risques vis-à-vis de l'administration, des enseignants et de leurs camarades	28,1	28,0	33,5
Une fois élus, la plupart des délégués cessent d'informer leurs camarades sur ce qui se passe au conseil de classe	23,8	28,0	30,1

Note de lecture : Les réponses « Tout à fait d'accord » et « Plutôt d'accord » ont été cumulées.

b. Le conseil des délégués pour la vie lycéenne

Depuis septembre 2000, chaque lycée est doté d'un conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL). Le CVL, composé de vingt membres dont dix lycéens élus, est chargé de faire des propositions sur la formation des représentants des élèves et l'utilisation des fonds lycéens. Il est aussi consulté sur diverses questions qui concernent les conditions de vie des lycéens et est associé aux décisions du conseil d'administration.

Les dix jeunes gens qui représentent les lycéens se répartissent de la façon suivante :

- sept sont élus pour deux ans au suffrage direct ;
- trois sont des délégués de classe élus pour un an par la conférence des délégués.

La participation des élèves de l'échantillon, tous lycéens de terminale, au CVL de leur établissement est très limitée (de l'ordre de 5 %), puisque dans cette instance ne siègent que dix élèves pour tout un lycée.

Le *tableau n°1.15* rend compte de la perception qu'ont les lycéens, en 2004-2005, du rôle qu'exerce le CVL de leur établissement. Les résultats sont les suivants :

- Près du tiers des élèves (32,1 %) reconnaissent que, s'ils ont effectivement connaissance de l'existence d'un CVL dans leur lycée, ils en ignorent les fonctions exactes. L'information dispensée sur le sujet, pour autant qu'elle l'ait été, ne porte donc pas nécessairement ses fruits.
- Pour plus d'un élève sur cinq (22,2 %), ne siégeant pas au CVL ou n'y ayant jamais siégé, celui-ci est perçu néanmoins comme une instance importante, et pour près d'un élève sur dix (9,5 %), se trouvant dans le même cas, c'est une instance accessible aux propositions des élèves, même si eux-mêmes n'y siègent pas.
- Une faible proportion d'élèves (7,6 %), ne siégeant pas au CVL ou n'y ayant jamais siégé, ne lui voit aucune utilité.

- Pour la fraction d'élèves (5,5 %) qui disent y avoir siégé, le bilan est plus que mitigé : ils sont plus nombreux à dire que ses avis sont sans suite qu'à juger son rôle important.
- Enfin, les autres lycéens (soit 23,2 % en tout) ne paraissent avoir aucune connaissance du rôle que joue le CVL, soit qu'ils pensent que leur lycée n'en est pas doté (8,1 %), soit qu'ils n'aient aucun avis sur la question.

Tableau n°1.15 : La perception, en 2004-2005, du rôle exercé par le CVL chez les lycéens de terminale

E.II.5. Que pensez-vous de cette instance dans votre lycée, que vous en ayez déjà fait partie ou non ?	Proportions (%)
Je connais l'existence du CVL mais pas ses fonctions précises	32,1
Je n'en fais pas partie mais il me semble que c'est important	22,2
Je n'en fais pas partie mais je sais que je peux lui faire des propositions	9,5
Je ne pense pas qu'un CVL existe dans mon lycée	8,1
Je n'en fais pas partie et ne vois pas son utilité	7,6
J'en fais partie mais ses avis ne me semblent pas être suivis d'effet	3,1
J'en fais partie et considère que son rôle est important	2,4
Je n'ai aucune réponse	14,3
Non-réponse	0,8
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

Selon les CPE, dans la moitié des CVL (51,6 %), les propositions d'amélioration des conditions de vie au lycée proviennent uniquement de quelques délégués des élèves. Dans un peu moins de la moitié des lycées (45,5 %), la participation active des délégués est décrite comme étant beaucoup plus large. Mais il est extrêmement rare que des élèves autres que les délégués fassent des propositions directement au CVL (0,8 %).

Si le nombre de délégués à la vie lycéenne est de fait restreint, cela ne dispense pas les autres élèves de s'intéresser à l'amélioration des conditions de vie dans leur établissement, aux dires des lycéens eux-mêmes : c'est ce que feraient près des trois quarts des élèves (70,1 %), qui déclarent avoir participé à au moins une action visant à améliorer les conditions de vie des lycéens. Cette participation est sensiblement la même, quelle que soit la voie d'enseignement (69,9 % dans les sections générales, 72,2 % dans les sections professionnelles et 69,5 % dans les sections technologiques). Les filles (71,7 %) semblent un tout petit peu plus actives que les garçons (68,4 %).

La nature des actions entreprises s'ordonne comme suit :

- Pour un tiers des élèves (32,8 %), leur proposition visait l'amélioration de la qualité des repas servis à la cantine scolaire (voir le tableau n°1.16).
- Pour environ trois élèves sur dix, il s'est agi de faire des propositions concernant l'heure de vie de classe (29,0 %) ou d'intervenir dans les relations entre élèves ou dans les relations entre les enseignants et les élèves (28,8 %).

- Pour environ un élève sur cinq, l'action a consisté en *propositions de visites* (21,3 %) ou en *demandes d'aménagement de certains lieux du lycée* (19,1 %).
- Pour environ un élève sur dix, l'action mentionnée concernait directement l'enseignement : *soutien scolaire* (12,9 %), demande concernant un *enseignement particulier* (11,8 %), proposition d'*invitation d'une personnalité extérieure* (10,8 %) ou bien *demandes en relation avec les évaluations* (9,8 %).

Globalement, les propositions des élèves visent plus à améliorer la qualité de vie au quotidien (cantine, relations élèves/enseignants, etc.) que les conditions d'enseignement à proprement parler.

Tableau n°1.16 : La participation à des actions visant à améliorer les conditions de vie au lycée, chez les élèves de terminale en 2004-2005

E.II.6. Avez-vous personnellement déjà participé à des actions visant à améliorer les conditions de vie des élèves au lycée ?	Oui %	Non %	Non-réponse %
Une demande d'amélioration de la qualité des repas à la cantine scolaire	32,8	64,7	2,5
Des propositions de thèmes à aborder en heure de vie de classe	29,0	68,4	2,6
Des demandes concernant les relations entre enseignant et élèves ou bien entre élèves	28,8	68,5	2,7
Une proposition de visite d'un forum des métiers ou d'un salon	21,3	75,9	2,8
Une demande d'aménagement de lieux particuliers (vestiaire, rangements, stationnement des deux-roues, etc.)	19,1	78,1	2,8
La conception, l'organisation ou la réalisation d'événements	15,0	81,9	3,0
Des suggestions de soutien scolaire pour certains élèves (tutorat, par exemple)	12,9	84,3	2,8
Une demande d'information dans le domaine de la santé (tabagisme, alcoolisme, etc.)	11,9	85,2	2,9
Une demande en faveur de l'introduction ou du maintien d'un enseignement particulier (de langue, par exemple)	11,8	85,5	2,7
Une proposition d'invitation d'une personnalité extérieure (monde artistique, professionnel, sportif, etc.)	10,8	86,2	3,0
Une demande de modifications relatives aux évaluations de fin de trimestre	9,8	87,3	2,9
Des suggestions pour améliorer les conditions de vie à l'internat	8,5	88,5	3,0
Une demande de contrôle de sécurité d'un équipement donné	2,7	94,0	3,3
<i>Une autre action individuelle ou collective</i>	<i>11,5</i>	<i>84,8</i>	<i>3,7</i>

c. Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (circulaire du 1^{er} juillet 1998) remplace le comité d'environnement social créé en 1990. Ses missions se déclinent en six axes :

- contribuer à la mise en place de l'**éducation citoyenne** dans l'école ou l'établissement en rendant l'élève responsable, autonome et acteur de prévention ;
- organiser la prévention des dépendances, des conduites à risques et de la **violence** dans le cadre du projet d'établissement ;
- assurer le suivi des jeunes dans et hors l'école : le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) permet aux membres de la communauté éducative de prendre en charge les problèmes en concertation, de faire appel aux compétences de personnels spécialisés en interne (médecins, infirmier(-ère)s, assistants sociaux), ou à des relais extérieurs ;

- venir en aide aux élèves manifestant des signes inquiétants de mal-être : usage de produits licites ou illicites, **absentéisme**, **désinvestissement scolaire**, repli sur soi, conduites suicidaires, etc. ;
- renforcer les liens avec les **familles** ;
- apporter un appui aux acteurs de la lutte contre l'exclusion en renforçant les liens entre l'établissement, les parents les plus en difficulté et les autres partenaires concernés (comme la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions le prévoit).

La création du comité à la santé et la citoyenneté (CESC) est soumise au vote du conseil d'administration. Il associe autour du chef d'établissement, qui le préside, l'ensemble de la communauté éducative : les personnels de direction, d'enseignement, d'éducation, de surveillance, sanitaires et sociaux, d'orientation, les personnels ATOS, **les élèves dont la participation est primordiale, qu'ils soient délégués ou non**, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs (représentants des collectivités locales, de la justice, de la police, de la gendarmerie, organismes et associations habilités).

De fait, un CESC est installé dans plus des trois quarts (77,8 %) des lycées de l'échantillon (d'après les réponses des CPE à une question posée dans le questionnaire qui leur était destiné). Par contre, contrairement à ce qui est préconisé par les textes, très peu d'élèves (0,9 %) sont impliqués au CESC, ce qui tendrait à prouver qu'effectivement il s'agit d'une instance où siègent essentiellement des professionnels de l'établissement et des personnalités extérieures au lycée (élus municipaux, directeurs d'école, principaux de collège, etc.).

Si un CESC a été mis en place dans une majorité d'établissements de l'échantillon, une information sur les fonctions précises de cette instance n'a été donnée que dans un quart des établissements (25,7 %). Aussi n'est-il pas étonnant que beaucoup de lycéens méconnaissent plus ou moins complètement cette instance (70,5 %), comme en fait foi le *tableau n°1.17*, qui présente la perception des lycéens de terminale du rôle que joue cette instance.

- Plus de la moitié des lycéens interrogés (52,7 %) déclarent en effet que n'existe pas de CESC dans leur établissement ; ceci est d'autant plus compréhensible que cette instance fonctionne avec une très faible proportion d'élèves. En outre, une proportion très conséquente d'élèves (17,8 %) ne se prononcent pas, ce qui permet de douter du fait qu'ils connaissent vraiment l'existence et les fonctions précises du CESC.
- Quand l'existence du CESC dans le lycée est connue des élèves, sans pour autant qu'ils en fassent partie, certains jugent son rôle important (15,0 %).
- D'autres, moins nombreux (8,7 %), méconnaissent les fonctions précises de cette instance.
- Les autres lycéens qui ne siègent pas dans cette instance (4,1 %) ne voient pas, dans deux cas sur trois, l'utilité de son action, tandis que dans un cas sur trois, ils savent pouvoir lui adresser des propositions d'action.
- Ainsi que cela a déjà été souligné, la participation des lycéens au CESC est très restreinte (entre 1 % et 2 %, si l'on rapproche les réponses aux questions II.1. et II.7. du questionnaire s'adressant aux élèves). Les lycéens sont pratiquement aussi nombreux à considérer que le rôle de cette instance est important qu'à estimer que ses avis ne sont pas suivis d'effet.

**Tableau n°1.17 : La perception, en 2004-2005, du rôle exercé par le CESC
chez les lycéens de terminale**

E.II.7. Que pensez-vous d'une telle instance dans votre lycée, que vous en ayez déjà fait partie ou non ?	Proportions (%)
Je ne pense pas qu'un CESC existe dans mon lycée	52,7
Je n'en fais pas partie mais il me semble que c'est important	15,0
Je connais l'existence du CESC mais pas ses fonctions précises	8,7
Je n'en fais pas partie et ne vois pas son utilité	2,7
Je n'en fais pas partie mais je sais que je peux lui faire des propositions	1,4
J'en fais partie et considère que son rôle est important	1,0
J'en fais partie mais ses avis ne me semblent pas être suivis d'effet	0,7
Je n'ai aucune réponse	16,8
Non-réponse	1,0
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

Selon les CPE des établissements où un CESC existe, la participation des élèves est effective dans près d'un établissement sur deux (48,0 %) et s'exerce soit directement (45,9 %), soit indirectement (50,3 %).

Tout comme précédemment, si les effectifs d'élèves engagés dans une instance représentative comme le CESC sont naturellement faibles, cela n'empêche aucunement des lycéens d'engager des actions qui fassent écho aux missions de cette instance. Ainsi, les actions possibles menées par des lycéens en direction de certains de leurs camarades sont présentées à l'intérieur du *tableau n°1.18*. Ces actions, relevant d'initiatives individuelles ou de petit groupe, entrent dans le champ de compétences du CESC sans pour autant qu'il en soit à l'origine.

Ainsi, la médiation dans les conflits de personnes, la lutte contre l'échec scolaire, la prévention ou la lutte contre les discriminations, la prévention des conduites à risques engagent près des deux tiers des lycéens répondants (64,7 %). Ils ont, au cours de leur scolarité, participé à au moins une action d'aide en direction d'élèves, pour *s'interposer dans un conflit opposant certains d'entre eux* (44,3 %), pour *faire de l'accompagnement scolaire* (21,4 %), comme *médiateur entre un élève et un enseignant* (19,5 %) ou encore *pour lutter contre des actes discriminatoires* (19,5 %). Dans d'autres cas moins fréquents, l'intervention visait le *signalement d'élèves dont la santé était en danger* (13,6 %) ou *d'élèves victimes de violence ou de racket* (7,9 %).

On ne note sur ce point de différence ni entre types de baccalauréat ni entre garçons et filles.

Tableau n°1.18 : La participation à des actions d'aide en direction de certains élèves, chez les lycéens de terminale en 2004-2005

E.II.8. Avez-vous personnellement déjà participé à des actions d'aide en direction de certains élèves, de façon organisée ou individuelle ?	Oui	Non	Non-réponse
	%	%	%
M'interposer dans un conflit opposant des élèves	44,3	52,9	2,8
Faire de l'accompagnement scolaire d'un élève en difficulté	21,4	75,4	3,2
Faire de la médiation dans un conflit impliquant des élèves et un enseignant	19,5	77,2	3,3
Prévenir ou lutter contre des propos ou des actes discriminatoires dont j'ai été témoin à l'intérieur ou aux abords du lycée	19,5	77,0	3,5
Attirer l'attention d'un professionnel de l'établissement sur un élève en difficulté à propos de sa santé (maladie, mauvais traitement, prise de drogue, etc.)	13,6	82,9	3,5
Alerter un professionnel de l'établissement à propos d'une situation de menace ou de racket touchant un élève de ma connaissance	7,9	88,2	3,9
<i>Une autre action individuelle ou collective</i>	12,7	81,7	5,6

4/ Le contexte global d'exercice de la citoyenneté

Pour que les élèves aient envie ou projettent de participer à la vie citoyenne de leur lycée, il faut d'abord qu'ils soient tenus informés de l'existence des instances où leur participation est souhaitée.

Nous avons vu qu'une information était, dans de très nombreux lycées, systématiquement donnée sur le rôle des délégués d'élèves au conseil de classe et au CVL, mais que cela n'empêchait ni les difficultés à trouver des candidats ni la méconnaissance des fonctions d'une instance comme le CVL. En ce qui concerne le CESC, l'information des élèves n'est pas assez systématisée, il en est de même du fonds social lycéen (FSL) qui ne donne lieu à une information systématique que dans un peu plus d'un établissement sur deux (52,9 %).

Ces dernières années ont vu se développer les initiatives pour que la vie civique au lycée soit l'objet d'informations, de débats, d'échanges à l'occasion de « Journées citoyennes » ou de « Semaines citoyennes ». De telles manifestations ont été organisées dans plus d'un établissement sur deux (53,7 %) en 2003-2004, selon les CPE.

L'action des CPE dans le domaine de la citoyenneté est important : dans près de 90 % des établissements, ils organisent des réunions pour donner aux élèves des informations sur les instances représentatives et participatives du lycée. Les décisions de ces instances sont répercutées par les CPE aux élèves dans près des trois quarts des établissements (73,5 %). Dans strictement la même proportion d'établissements également, les élèves sont consultés sur des sujets touchant à la vie de l'établissement. C'est également le CPE qui fait appel à des intervenants extérieurs (56,9 %) et organise la création de commissions spécialisées (38,6 %). D'autres modalités d'action (non précisées) dans ce domaine sensible existent aussi dans certains établissements (17,5 %).

II – Participation des lycéens à la vie de la Cité

Les lycéens ont évidemment la possibilité de participer à des activités extra-scolaires de toute nature dans le cadre d'associations, de clubs, d'organisations ou de mouvements de jeunes, en général près de leur lieu de résidence. Ils peuvent aussi s'engager dans des formations qualifiantes non scolaires, dans des activités bénévoles ou relevant éventuellement, pour les plus âgés d'entre eux surtout, du volontariat. Comme précédemment, ils ont été interrogés sur leur participation durant l'année scolaire 2003-2004 et sur leurs intentions en tout début d'année scolaire 2004-2005.

A. Les activités extra-scolaires non représentatives

De très nombreuses activités peuvent être entreprises par les lycéens à l'extérieur de leur établissement scolaire, dans un cadre associatif, un club, une organisation ou un mouvement de jeunes ayant une assise locale, nationale ou internationale. La palette offerte est très large, probablement beaucoup plus que celle qui existe à l'intérieur même des lycées, et dépend certainement des contextes socio-géographiques en richesse et en nature, question qui n'a cependant pas été abordée.

Les choses ont été appréhendées sous l'angle des domaines d'activités dans lesquels il est possible de s'investir, à l'intérieur d'un cadre collectif organisé précis, et non des types d'institutions qui les sous-tendent. La notion d'activités étant mieux comprise des lycéens de terminale, ils ont eu moins de difficultés à définir leur participation.

Néanmoins, celles qui demeurent peuvent venir du fait que certaines activités sont praticables en dehors de tout cadre collectivement organisé connu : il est par exemple possible d'élaborer seul(e) son propre site Internet, de tenir un journal ou carnet personnel sur support papier ou électronique, d'entreprendre très régulièrement des activités entre pairs, etc. ; dans ce cas, ont pu être comptabilisés des individus ayant une pratique individuelle ou collective hors de tout cadre associatif ou assimilé et qui auraient alors répondu en faisant fi de la condition de contexte posée. Quoi qu'il en soit, il convient de garder à l'esprit que le questionnement portant sur le domaine d'activités excluait la prise en compte des pratiques ne se déroulant pas dans un cadre collectif précis ; ces dernières sont en revanche considérées en tant qu'élément d'explication de la non-participation à des activités bénéficiant d'un cadre d'organisation collectif.

1/ L'implication dans le contexte associatif classique

Une quinzaine de domaines d'activités ont été définis, lesquels sont intégralement restitués sans regroupement (*voir le tableau n°1.19*). De très nombreux lycéens ont été des membres plus ou moins actifs — aucune question n'a été posée quant à l'intensité ou la fréquence de leur implication dans les activités mentionnées — de différentes sortes d'organisations : les deux tiers exactement (1 710 lycéens, soit 66,6 % dont 32,7 % à l'exclusion des autres types d'investissement, lesquels seront présentés dans le paragraphe suivant) déclarent avoir participé, en 2003-2004, à des activités relevant d'*au moins* un domaine sur l'ensemble proposé.

- Ce sont de très loin les *activités sportives* qui recueillent le plus les faveurs des lycéens, puisque près d'une personne sur deux (48,1 % de la totalité des lycéens) dit en avoir pratiqué.
- Les *activités artistiques* arrivent en seconde position et nettement derrière les précédentes : elles concernent un lycéen sur quatre (26,5 %), toutes disciplines confondues.

Chacun des autres domaines d'activités ne touche ensuite qu'une part limitée de lycéens.

- Les *activités humanitaires* (beaucoup de domaines y sont englobés, tels que le fait d'œuvrer en faveur des droits de l'homme, d'aider des personnes en difficulté, de pratiquer le secourisme, d'apporter une contribution à la prévention médicale) ainsi que les *activités à caractère social*, par l'animation de quartier, par exemple, intéressent une personne sur sept (respectivement 14,6 % et 13,9 %).

Tableau n°1.19 : L'implication de la totalité des lycéens dans les grands domaines d'activités connus, hors suivi de formations qualifiantes, à l'extérieur de leur établissement en 2003-2004 (1 710 lycéens, soit 66,6 % de l'ensemble)

Les grands domaines d'activités connus	Proportions (%)
❖ Activités sportives	48,1
❖ Activités artistiques (photographie, musique, danse, théâtre, dessin, etc.)	26,5
❖ Activités humanitaires (droits de l'homme, aide aux personnes en difficulté, secourisme, aide ou prévention médicale, etc.)	14,6
❖ Activités à caractère social (animation de quartier, etc.)	13,9
❖ Activités d'animation culturelle (café de discussion, ciné-club, etc.)	10,8
❖ Activités d'échanges culturels internationaux (langues et civilisation d'autres régions du monde, etc.)	10,7
❖ Activités relatives à des médias locaux ou non (journal, radio, site internet)	9,0
❖ Activités liées à la défense des intérêts des lycéens	8,3
❖ Activités relevant de disciplines scientifiques ou technologiques (club d'astronomie, club géologique, club informatique, etc.)	6,5
❖ Activités pratiquées dans des mouvements de jeunesse (scoutisme, etc.)	6,2
❖ Activités environnementales (connaissance, protection ou surveillance de populations animales ou végétales, protection ou valorisation du milieu naturel en général, interventions militantes, etc.)	5,9
❖ Activités à caractère religieux	5,3
❖ Activités centrées sur le développement intérieur (yoga, méditation, etc.)	4,8
❖ Activités liées à la mémoire (patrimoine architectural, archéologie, préhistoire, histoire locale et traditions populaires, muséographie, généalogie, etc.)	4,1
❖ Activités à caractère politique	3,9
❖ Activités autres que celles qui précèdent	5,7
Aucune mention du domaine d'activités	1,3

- Les activités d'*animation culturelle* (café de discussion, ciné-club, etc.) et celles d'*échanges culturels internationaux* (langues et civilisation d'autres régions du monde, etc.) touchent un lycéen sur dix (respectivement 10,8 % et 10,7 %) ; elles requièrent idéalement une grande ouverture d'esprit pour être correctement menées.

- Les activités relatives à des *médias locaux ou non*, comme des journaux, radios ou sites Internet, et celles qui sont liées à la *défense des intérêts des lycéens* tombent à une personne sur onze (9,0 %) ou douze (8,3 %) ; l'engagement personnel les caractérise davantage.
- Les autres domaines d'activités n'intéressent chacun qu'une petite fraction des lycéens qui étaient en classe de première ou déjà en classe de terminale en 2003-2004.

Parmi les domaines d'activités recensés qui ont été proposés, beaucoup ont un caractère très spécifique : le fait de pratiquer des activités qui en relèvent suppose d'éprouver un goût ou de développer un intérêt particulier pour ces domaines, de s'investir dans des formes d'apprentissage strictement individuelles ou collectives. Il n'est pas étonnant que finalement, la plupart ne touchent qu'une fraction limitée des lycéens.

Hormis la frange marginale de ceux qui n'indiquent pas de quel(s) domaine(s) relèvent leurs activités, les lycéens en déclarent principalement un (40,2 %) ou deux (20,9 %) ; pour les autres, notamment ceux qui indiquent un grand nombre de domaines, il est possible que l'activité réelle à laquelle pense le lycéen ait emprunté à plusieurs domaines, ou que cette activité réelle ait été très surestimée, ou bien encore que la période de référence couvre toutes les années de lycée. Le *tableau n°1.20* donne le détail du nombre de domaines indiqué.

Tableau n°1.20 : L'étendue des domaines dont relèvent les activités extra-scolaires des lycéens qui en ont, en 2003-2004

Nombre des domaines d'activités indiqués	Proportions (%)
Un seul	40,2
Deux	20,9
Trois ou quatre	17,3
Cinq ou six	9,8
Sept ou plus	9,8
<i>Aucune indication</i>	2,0
Tous	100,0

Ce n'est que dans quelque 4,1 % des cas que l'investissement des lycéens concernés se serait appuyé sur un *dispositif institutionnel particulier*, tel qu'un club UNESCO, un programme comme « Envie d'agir » ou un autre dispositif. En dominante (41,5 %), les lycéens ont effectué leur choix *sur d'autres bases*. L'attractivité des dispositifs institutionnels semble donc peu probante. Trois lycéens sur dix (31,6 %) ne connaissaient pas, en fait, l'existence de tels dispositifs ; de surcroît, les autres (22,8 %) ne répondent pas : dans de nombreux cas, c'est tout simplement leur visibilité qui est en cause.

La question de la **prise de responsabilité** dans le secteur associatif externe au lycée est également d'importance. Parmi tous ceux qui ont participé, en 2003-2004, à des activités dans le secteur associatif, à l'extérieur de leur lycée, plus du tiers (37,3 %) ont tenu des fonctions de responsabilité au moins à un moment donné, soit 24,8 % de la totalité des lycéens, ce qui est considérable.

Les trois types principaux de fonctions ont été conservés à l'identique et sont parfaitement compatibles, puisqu'une même personne a pu indiquer plusieurs domaines d'activités. Quand il est fait état d'une prise de responsabilité passée hors du lycée, ce sont les *fonctions de soutien occasionnel* qui sont les plus concernées (dans deux cas sur trois, soit 16,8 % de la totalité des lycéens) ; les *fonctions permanentes d'animation* interviennent dans un cas sur deux environ (soit 12,4 % de l'ensemble), et les *fonctions de direction* dans un cas sur dix (soit 2,5 % de l'ensemble). La hiérarchie des types de fonctions est donc la même que s'agissant des associations ou clubs présents dans l'établissement scolaire, mais les proportions en cause sont nettement plus conséquentes, à l'exception de celle qui correspond aux fonctions de direction, lesquelles jouissent d'un crédit constant, par définition auprès d'une toute petite minorité de lycéens.

2/ Les autres formes d'investissement ou d'engagement

À côté des activités dont il a été question dans le paragraphe précédent, deux autres grandes formes d'investissement ont été retenues : d'une part, le suivi de formations extra-scolaires qualifiantes qui peuvent se dérouler dans le cadre associatif, d'autre part, le bénévolat et le volontariat.

a. Le suivi de formations extra-scolaires qualifiantes

Les formations qualifiantes débouchent sur l'obtention d'un diplôme ou sont validées par une attestation. Le suivi, passé ou en cours à l'automne 2004, de telles formations à l'extérieur de l'établissement touche plus d'un lycéen sur quatre (26,5 %, dont 4,1 % à l'exclusion des autres types d'investissement). Quatre fois sur cinq environ (78,2 %), ils ont à leur actif un seul type de formation ; dans à peu près un cas sur six (15,9 %), deux types de formation ont été entamés ou/et achevés. Il est donc rare d'être allé ou d'aller au-delà pour un lycéen en classe de terminale.

La nature de ces formations a trait à l'animation, au secourisme, à la sécurité ou à l'arbitrage. Les deux premiers domaines présentent un intérêt qui va au-delà de l'exploitation immédiate du diplôme ou attestation de fin de formation.

- La formation qui suscite manifestement le plus d'attrance chez les lycéens (71,5 % de ceux qui sont concernés par une formation, soit 18,9 % de l'ensemble) débouche sur l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS), seul mode de validation d'une formation de base dans ce domaine, actuellement. La plupart ont déjà achevé leur formation, laquelle a été validée (56,9 %, soit 15,1 % de l'ensemble). Ceci étant, un grand nombre de personnes envisagent pourtant d'entreprendre ultérieurement une telle formation (40,5 %).
- Très en retrait, la seconde formation entreprise conduit à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Elle concerne un lycéen sur trois engagés dans une ou plusieurs formations extra-scolaires (32,5 %, soit 8,6 % de l'ensemble). La plupart des lycéens concernés sont seulement en cours de formation (23,2 % de tous ceux qui ont entamé ou achevé une formation, soit 6,2 % de l'ensemble) : le volume horaire impliqué autant que les modalités pratiques de réalisation ne permettent pas à un lycéen d'avancer aussi rapidement que s'agissant de la formation de base en secourisme, excepté pour les lycéens les plus âgés (9,3 % ont obtenu leur brevet, soit 2,5 % de l'ensemble des lycéens). Beaucoup de lycéens pensent cependant se tourner un jour vers ce genre de formation (39,6 %).
- La formation conduisant au diplôme qui permet d'exercer les fonctions d'arbitre implique un lycéen sur six engagés dans une formation (16,3 %, soit 4,3 % de l'ensemble des lycéens). La plupart d'entre eux ont déjà obtenu leur diplôme (11,5 % de tous ceux qui sont engagés dans une formation, soit 3,0 % de l'ensemble). Les autres lycéens ne semblent pas très attirés par ce type de formation (8,5 % de l'ensemble).
- Enfin, il existe une formation débouchant sur l'obtention du brevet de surveillance de baignade (BSB) ; d'autres brevets existent, tel le brevet national de sécurité et sauvetage aquatique (BNSSA) qui permet à son titulaire de s'intégrer à une équipe de maîtres-nageurs

sauveteurs. Ce type de formation ne concerne que très peu d'élèves en terminale (8,8 % des lycéens engagés dans une formation, soit 2,3 % de l'ensemble). À peu près autant de lycéens sont en cours de formation que détenteurs de leur diplôme. Cette formation ne trouve qu'un écho modéré auprès des autres lycéens (15,6 % de l'ensemble).

b. Le bénévolat et le volontariat

Le bénévolat

Certaines actions d'aide peuvent être pratiquées par des lycéens à titre bénévole, toutes n'étant pas accessibles à des jeunes gens mineurs. Le don du sang, l'assistance aux personnes, l'initiation au secourisme et à la lutte contre les incendies comme jeune sapeur-pompier, la participation à la protection de l'environnement constituent des exemples. Le bénévolat concerne un lycéen sur quatre (24,6 %), pour des activités généralement occasionnelles (20,7 %) ; ceux qui ont la possibilité d'agir régulièrement dans ce cadre sont une petite minorité (3,9 %).

Toutefois, une part importante de lycéens ont exprimé l'intention d'entreprendre une activité bénévole dans le futur (40,1 %). D'autres n'en ont pas par manque d'information (21,2 %). Ce n'est finalement qu'une minorité qui avouent n'avoir aucune intention de cette nature (13,1 %).

Le volontariat

Le volontariat constitue un engagement contractuel comportant une rémunération et peut concerner des jeunes gens même mineurs (à partir de seize ans, sous réserve d'un accord parental). Bien que le questionnaire ait réduit cet engagement à sa composante internationale, il est très probable que ceux qui étaient concernés par le volontariat dans la sphère nationale se soient manifestés positivement. Certains organismes proposent l'engagement volontaire, notamment les sapeurs-pompiers à partir de l'âge de seize ans. Un lycéen sur treize environ se dit impliqué dans ce genre d'engagement (7,4 %), généralement pour des activités occasionnelles (6,9 %), la possibilité d'activités régulières étant très réduite à portion congrue quand on est encore lycéen (0,5 %).

L'attitude par rapport à ce genre d'engagement est très mitigée : un lycéen sur trois (33,9 %) n'est absolument pas attiré par le volontariat, trois lycéens sur dix (29,7 %) le méconnaissent et plus d'un quart (27,7 %) ont exprimé une intention favorable vis-à-vis de cette forme très particulière d'engagement.

Le rapprochement des deux

Il faut souligner que fort peu de lycéens ne se sont pas exprimés sur la question tant du bénévolat que du volontariat.

Lorsqu'on rapproche les attitudes vis-à-vis de ces deux formes d'engagement, trois lycéens sur dix seraient impliqués dans une forme ou l'autre (28,7 %, dont 5,2 % à l'exclusion des autres types d'investissement déjà présentés) : une petite minorité de lycéens serait active sur ces deux plans (3,3 %) et une grande part ne le serait pas du tout (71,3 %). La minorité de lycéens se disant engagée dans le volontariat le serait aussi, pour moitié, dans le bénévolat (4,1 % de l'ensemble). En revanche, le bénévolat n'est presque pas associé, dans les comportements, au volontariat : l'un peut être très volatil, l'autre lie contractuellement l'individu qui s'engage dans cette voie.

3/ Les intentions exprimées en début d'année scolaire 2004-2005

Les intentions exprimées à l'automne 2004 quant au fait d'adhérer à une association, un club, une organisation ou un mouvement de jeunes à l'extérieur du lycée manifestent des doutes sur la possibilité de le faire (56,0 %) : 43,8 % des lycéens craignent en effet de *manquer de temps* (année de terminale) et 12,2 % estiment qu'il est *un peu tôt pour se décider* au moment où ils répondent. Quant aux autres, si l'on excepte la fraction non répondante (1,1 %), plus du quart affirme pouvoir *continuer les mêmes activités que l'année précédente* (28,0 %), certains pensent *changer au moins en partie d'activités* (5,7 %) et d'autres se disent obligés d'*opérer une sélection parmi leurs activités*

antérieures (4,1 %). Enfin, une partie des lycéens se lancent *pour la première fois* dans des activités extra-scolaires (5,1 %). Au total, les lycéens seraient plus de quatre sur dix (42,9 %) à manifester l'intention d'entamer ou de reprendre des activités à l'extérieur de leur établissement scolaire, dans un ou plusieurs domaines d'activités.

Ces réponses sont à manier avec grande prudence, dans la mesure où certains peuvent être amenés à changer d'avis, dans un sens comme dans un autre.

De tous ceux qui expriment une intention d'entamer ou de reprendre des activités, beaucoup sont dubitatifs quant à la forme qu'ils entendent donner à leur investissement ou leur engagement : presque un lycéen sur quatre (24,0 %, soit 10,3 % de l'ensemble) ne le sait pas encore, un peu plus de la moitié (52,2 %, soit 22,4 % de l'ensemble) est sûre de ne pas prendre de fonction de responsabilité en cas de participation à des activités et un autre quart (23,8 %, soit 10,2 % de l'ensemble) serait disposé à en prendre.

Enfin, pour défendre des idées, une majeure partie de lycéens, en tout début d'année de terminale, serait prête à faire partie d'une organisation ou d'une association (77,6 %) ; peu le font déjà cependant (6,9 %), bien que cette proportion ne soit pas du tout quantité négligeable. Les dispositions favorables portent sur une, deux, voire trois organisations parmi les cinq proposées et dénotent donc un grand enthousiasme.

- Leurs faveurs iraient à une *association d'aide humanitaire* (61,3 %), tandis que 3,5 % font déjà partie d'une telle association.
- Une *association pour la défense des droits de l'homme ou contre le racisme* suscite aussi un assez fort attrait chez eux (55,3 %), 2,1 % disant en avoir déjà rejoint une.
- Une *association pour la défense de l'environnement* trouve aussi des échos chez les lycéens (45,5 %), dans une mesure un peu moindre que les organisations dont l'activité est centrée sur l'homme, la même proportion que précédemment (2,1 %) y adhérant déjà.
- Un *syndicat* ou un *parti politique* ont une capacité d'attrait beaucoup moins répandue que les autres associations parmi les lycéens (respectivement 10,8 % et 10,6 %) ; les adhérents y seraient pourtant en proportion équivalente aux autres (respectivement 1,8 % et 2,3 %).

Il est intéressant de constater que les taux d'adhésion sont très voisins d'un type d'organisation à un autre, exception faite du syndicat ou du parti politique, et traduisent une sorte d'invariant dans la propension à s'engager pour des idées chez de tout jeunes gens. Les dispositions favorables, quant à elles, manifestent peut-être plus des sympathies que des adhésions en puissance ; la hiérarchie observée est néanmoins très révélatrice des goûts et des sentiments de proximité existants auprès d'une partie des jeunes gens en fin de parcours d'enseignement secondaire.

À ce stade, il est possible d'énoncer un certain nombre de constats.

- Le taux de participation déclarée à des activités menées, en 2003-2004, dans le cadre d'associations, de clubs, d'organisations ou de mouvements de jeunes, à l'extérieur de l'établissement scolaire s'élève à deux lycéens sur trois (66,6 %). Ce taux de participation déclarée est nettement plus élevé que celui valant pour les activités internes au lycée sur la même période (48,5 %), pour des raisons tenant à la variété de l'offre, puisqu'un lycée est d'abord une institution d'enseignement et ne peut, à ce titre, rivaliser avec l'étendue et le foisonnement existant en dehors.
- Si l'on synthétise les différentes composantes des activités extérieures à leur établissement scolaire que les lycéens pouvaient mener en 2003-2004 ou postérieurement — participation à des activités menées dans le cadre d'associations, de clubs, d'organisations ou de mouvements de jeunes, suivi de formations qualifiantes, bénévolat ou volontariat —, on trouve une proportion très élevée d'individus concernés à un degré ou un autre (78,8 %). Il convient de rappeler que l'intensité pas plus que la fréquence des pratiques déclarées n'ont fait l'objet d'un recueil d'informations.

Comme précédemment, la participation passée, jusqu'à la date de la prise d'informations, et intentionnelle pour l'année qui débutait peut être résumée à l'intérieur d'un tableau récapitulatif (*voir le tableau n°1.21*). La proportion indiquée de lycéens ayant exprimé l'intention de participer à des activités, passé le moment de la collecte des données, ne comprend pas l'ensemble des personnes qui se disaient prêtes, pour défendre leurs idées, à faire partie d'organisations ou associations diverses : le libellé de la question (*voir questionnaire destiné aux élèves en annexe*) suggère davantage l'expression d'un positionnement de plus ou moins grande proximité vis-à-vis de celles-ci que d'une intention ferme ou probable d'engagement individuel (*voir le dernier point qui a été abordé précédemment*).

Plusieurs constats s'imposent à l'examen de la façon dont se répartissent l'ensemble des lycéens selon leurs options sur les deux périodes considérées.

- Le grand décalage existant entre le nombre de lycéens ayant participé à des activités en dehors de leur établissement jusqu'à l'automne 2004 et le nombre de ceux qui ne l'ont pas fait, à l'avantage des premiers, s'amointrit pour passer à l'avantage des seconds quand on s'intéresse aux intentions exprimées d'entamer ou de reprendre des activités pendant l'année de terminale (78,8 % contre 21,2 % passant à 42,9 % contre 57,1 %). Comme cela a déjà été vu, les lycéens anticipent pour beaucoup un manque de temps, ce qui modifie très nettement la répartition entre participants et non-participants, du passé proche au futur proche.
- Ce renversement vient d'une différenciation des tendances à se projeter dans le futur proche. Les lycéens qui participaient à des activités en dehors de leur établissement jusqu'à l'automne 2004 sont aussi nombreux à exprimer l'intention d'en reprendre qu'à projeter de ne pas le faire (40,1 % contre 38,7 %). En revanche, ceux qui ne participaient à rien maintiennent ce choix ou bien les contraintes qui sont les leurs demeurent dans leurs effets, à l'exception d'une minorité d'entre eux (13,2 %, soit 2,8 % de l'ensemble des lycéens). Si le souci de réalisme, dans la perspective de la préparation du baccalauréat, est certainement présent chez les participants comme chez les non-participants, l'absence d'activités passées produit un effet d'inertie que cette perspective devenue plus proche ne fait qu'accentuer.
- Parmi tous les lycéens qui souhaitent s'investir, à l'automne 2004, dans des activités en dehors de leur établissement scolaire, l'indétermination quant à une prise éventuelle de responsabilité (direction, animation permanente, soutien occasionnel) est aussi présente que l'intention positive à cet égard, ces deux tendances cumulées s'équilibrant avec celle qui consiste à ne pas vouloir de fonction de responsabilité dans le futur proche.
- Même parmi les lycéens qui déclaraient participer à des activités en dehors de leur établissement scolaire jusqu'à l'automne 2004, il existe une différence de comportement, à travers les intentions exprimées, entre ceux qui occupaient une ou plusieurs fonctions de responsabilité et les autres : les premiers ont une tendance plus marquée (à 70,5 %) à souhaiter reprendre des activités durant l'année de terminale que les seconds (à 41,9 %). L'empreinte de l'investissement est sans doute différenciée, au point qu'il est plus difficile d'abandonner ce qui a été entrepris.
- De même, les lycéens ayant l'intention de participer à des activités dans le futur proche ont une propension à vouloir prendre des responsabilités nettement plus grande quand ils en avaient déjà que s'ils n'en avaient pas ou ne déclaraient aucune activité l'année précédente (42,8 %, par rapport à 11,0 % au mieux).

Tableau n°1.21 : La participation passée et intentionnelle des 2 566 lycéens aux activités des associations, clubs, organisations ou mouvements de jeunes extérieurs à leur établissement, telle qu'ils l'ont déclarée à l'automne 2004

Au-delà de l'automne 2004 Jusqu'à l'automne 2004		INTENTION DÉCLARÉE DE PARTICIPER À DES ACTIVITÉS			AUCUNE INTENTION DE PARTICIPER À DES ACTIVITÉS
PARTICIPATION DÉCLARÉE À DES ACTIVITÉS	Avec prise de responsabilité	Avec prise de responsabilité	Sans prise de responsabilité	Indétermination ou non-réponse	
		192 lycéens 7,5 %	160 lycéens 6,2 %	97 lycéens 3,8 %	
	637 lycéens 24,8 %	449 lycéens 17,5 %			188 lycéens 7,3 %
	Sans prise de responsabilité	Avec prise de responsabilité	Sans prise de responsabilité	Indétermination ou non-réponse	
		64 lycéens 2,5 %	372 lycéens 14,5 %	144 lycéens 5,6 %	
1 385 lycéens 54,0 %	580 lycéens 22,6 %			805 lycéens 31,4 %	
2 022 lycéens 78,8 %	1 029 lycéens 40,1 %			993 lycéens 38,7 %	
AUCUNE PARTICIPATION DÉCLARÉE À DES ACTIVITÉS		Avec prise de responsabilité	Sans prise de responsabilité	Indétermination ou non-réponse	
		6 lycéens 0,2 %	43 lycéens 1,7 %	23 lycéens 0,9 %	
544 lycéens 21,2 %	72 lycéens 2,8 %			472 lycéens 18,4 %	
Sommes partielles		Avec prise de responsabilité	Sans prise de responsabilité	Indétermination ou non-réponse	
		262 lycéens 10,2 %	575 lycéens 22,4 %	264 lycéens 10,3 %	
	1 101 lycéens 42,9 %			1 465 lycéens 57,1 %	
Somme générale		2 566 lycéens 100,0 %			

B. Les activités extra-scolaires relevant d'instances représentatives ou participatives

Les conseils de la jeunesse sont des instances de décision politique ou administrative qui traitent de sujets intéressant notamment la jeunesse de façon directe ou indirecte ; ils existent au niveau départemental et national. Au niveau local (quartier ou commune), il peut exister des conseils de jeunes.

Ainsi que l'attestent les réponses consignées à l'intérieur du tableau n°1.22, très peu d'élèves (2,3 %) participent aux réunions d'un conseil de jeunes au niveau local (quartier ou commune). Ce type d'instance est connu d'un peu plus d'un tiers des lycéens (36,8 %).

Tableau n°1.22 : La participation des lycéens à un conseil de jeunes à l'automne 2004

E.II.11. Faites-vous partie d'un conseil de jeunes existant au niveau local ?	%
Non, je ne connais pas du tout ce type d'instance	61,7
Non, je n'ai jamais cherché à faire partie d'un conseil de jeunes bien que j'en connaisse l'existence	30,3
Non, mais j'ai le projet d'en faire partie	4,2
Oui, je siége déjà dans une telle instance	2,3
Non-réponse	1,5
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

Concernant le traitement des questions relatives aux jeunes en général, à l'intérieur du lycée ou à l'extérieur, les lycéens interrogés seraient partisans (41,3 %) d'avoir affaire à des instances distinctes mais liées entre elles plutôt que d'instances complètement séparées (21,8 %). Environ un jeune sur cinq (19,7 %) préférerait une instance unique. Il existe donc bien une préférence pour tout ce qui ne cloisonne pas les univers de vie des jeunes gens. En outre, un lycéen sur six environ, non-répondant compris, ne sait pas très bien comment caractériser les entités qui pourraient agir dans le traitement des questions qui le concerne.

Tableau n°1.23 : L'opinion des lycéens sur la prise en charge du traitement des questions qui concernent les jeunes gens, à l'automne 2004

E.II.12. Pour traiter des questions qui concernent les jeunes à l'intérieur et à l'extérieur du lycée, estimez-vous préférable d'avoir affaire à ...	%
...des instances qui soient liées entre elles ?	41,3
...des instances complètement séparées, comme c'est déjà le cas ?	21,8
...une seule et même instance qui engloberait l'ensemble des sujets ?	19,7
...quelque chose que vous ne savez pas déterminer ?	14,4
Non-réponse	2,7
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

III – Synthèse de la vie participative des lycéens à l'automne 2004

À l'intérieur de l'établissement scolaire

À l'intérieur de leur établissement scolaire, les lycéens ont la possibilité non seulement de pratiquer, pour leur agrément et leur bien-être, un certain nombre d'activités dans un cadre associatif ou assimilé (club), mais aussi d'exercer des mandats électifs dans les instances requérant ou permettant la représentation des élèves.

Sur la base de ce qu'indiquent les lycéens de terminale à l'automne 2004, on sait que la fréquentation majeure, dans l'année qui a précédé, concerne le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens, entité associative apparue plus récemment dans les établissements : plus d'un lycéen sur quatre dit avoir participé aux activités que l'un ou l'autre de ces lieux proposait. L'association sportive est l'autre grande association drainant des adhésions et une participation à ses activités. Assumer des fonctions de responsabilité est le fait d'un lycéen sur quatre environ et consiste surtout en un soutien occasionnel, hors animation d'une activité, ou en l'exercice permanent d'une mission particulière ou d'une co-animation.

L'examen global des intentions en matière de participation à des activités internes au lycée s'exprimant au début de l'année de terminale montre une certaine stabilité du taux prévisible de participation : d'un côté, une déperdition est prévisible pour le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens et pour le journal du lycée, de l'autre, une progression est possible en faveur de l'association sportive, des associations ou clubs à caractère culturel et d'autres associations ou clubs ; certains lycéens ne précisent pas ce qu'ils comptent entreprendre de nouveau. Ces évolutions possibles sont à mettre en relation avec les effets de la préparation du baccalauréat, puisque, par exemple, les épreuves sportives comptant pour cet examen se situent bien à la fin de l'année de terminale.

En général, on poursuit la tendance observée l'année précédente : beaucoup de ceux qui participaient à des activités en 2003-2004 comptent les reprendre au moins en partie, et a contrario, la non-participation passée influe grandement sur la nature des intentions affichées.

En outre, la prise de responsabilité est nettement plus présente chez les lycéens qui pouvaient déjà s'en prévaloir que chez tous les autres.

Une information préalable est dispensée systématiquement aux élèves sur les fonctions et les modalités de l'élection des délégués d'élèves (conseil de classe et CVL) dans neuf lycées sur dix ; peu de temps après, une formation spécifique est donnée aux représentants des élèves dans sept lycées sur dix.

Un élève de première ou redoublant sa classe de terminale sur cinq a fait partie, en 2003-2004, d'au moins une instance représentative (conseil de classe, CVL, CESC, conseil d'administration) de son lycée.

Le rôle du délégué de classe est en général perçu plutôt positivement par les lycéens de terminale, à l'automne 2004.

Si les fonctions précises du conseil des délégués à la vie lycéenne sont souvent méconnues, sept élèves sur dix ont participé à des actions relevant du champ de compétences du CVL.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est, lui aussi, mal connu d'un grand nombre d'élèves qui en ont pourtant un dans leur établissement ; pour autant, cela n'empêche pas deux élèves sur trois d'avoir participé à des actions relevant du champ de compétences de cette instance.

Dans plus d'un lycée sur deux, des animations relatives à l'exercice de la citoyenneté sont mises sur pied. D'une façon plus générale, l'éducation dans ce domaine met en lumière l'action importante du conseiller principal d'éducation à longueur d'année et prend la forme d'informations, de formation, de consultations, d'appels à des intervenants extérieurs, voire d'autres modalités.

À l'extérieur de l'établissement scolaire

De très nombreuses activités peuvent être entreprises par les lycéens à l'extérieur de leur établissement scolaire, dans un cadre associatif, un club, une organisation ou un mouvement de jeunes ayant une assise locale, nationale ou internationale. Ce sont les activités sportives qui détiennent la palme (un lycéen de terminale sur deux disait en pratiquer l'année précédente, en 2003-2004), suivies avec un grand décalage par les activités artistiques (un lycéen sur quatre). Les activités humanitaires et les activités à caractère social n'intéressent qu'un lycéen sur sept, tous les autres domaines sont pratiqués chacun par un lycéen sur dix tout au plus.

La prise de responsabilité dans des fonctions de direction, d'animation permanente ou de soutien occasionnel a été le fait d'un lycéen sur trois investis dans des activités, soit un sur quatre dans l'ensemble. Comme à l'intérieur du lycée, on a surtout affaire à des formes de soutien occasionnel ou à des fonctions permanentes d'animation (par exemple, de l'animation conjointe).

Le suivi de formations extra-scolaires qualifiantes touche plus d'un lycéen sur quatre à l'automne 2004, surtout dans le domaine du secourisme où beaucoup de lycéens ont obtenu l'attestation de formation aux premiers secours, et moins fréquemment dans celui de l'animation où la plupart des lycéens concernés sont en cours de formation (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).

Le bénévolat concerne environ un lycéen sur quatre, pour des activités généralement occasionnelles. Une part importante d'élèves, parmi ceux qui n'ont aucune pratique bénévole, est néanmoins réceptive à cette forme d'activités. Le volontariat, engagement contractuel possible à partir de l'âge de seize ans, implique un lycéen sur treize environ, essentiellement de façon occasionnelle pour des individus sous statut scolaire.

Beaucoup de lycéens manifestaient de sérieux doutes, en début d'année, quant à la possibilité de s'investir dans des activités en terminale (56 %), soit qu'ils aient anticipé un manque de temps, soit qu'ils aient jugé toute décision prématurée au moment où la question leur était posée. La plupart des autres pensaient être en mesure de reprendre les mêmes activités que l'année précédente. Un sur quatre parmi eux pensait pouvoir prendre des responsabilités dans le futur proche, autant étaient incapables de se déterminer, les autres étant sûrs de ne pas le faire.

Plus encore que le fait d'avoir déjà eu des activités l'année précédente, c'est la prise de responsabilité qui fait qu'on veut maintenir une participation à des activités pendant l'année de terminale, éventuellement en conservant des responsabilités.

Enfin, dans la perspective de défendre leurs idées, beaucoup de lycéens (les trois quarts) expriment un sentiment de proximité vis-à-vis de certaines organisations, relevant principalement de l'aide humanitaire ou de la défense des droits de l'homme, mais aussi de l'environnement.

À l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement scolaire

Il est possible de rapprocher les comportements adoptés dans les deux univers, scolaire et extra-scolaire, en matière de participation dans des associations, clubs ou organisations diverses. Le *tableau n°1.24a* présente les faits rapportés à l'automne 2004.

- Quatre lycéens sur dix (43,6 %) participent à la fois à des activités propres à leur lycée et extérieures à celui-ci. Un lycéen sur trois (35,2 %) ne participe à des activités qu'à l'extérieur de l'établissement, tandis qu'une petite minorité (4,9 %) n'est active qu'à l'intérieur de celui-ci (en partie des élèves internes). Un élève sur six (16,3 %) ne peut se prévaloir d'aucune activité collectivement organisée et bénéficiant d'un encadrement où que ce soit, ce qui est déjà beaucoup.
- Participer à des activités internes au lycée implique généralement de le faire aussi à l'extérieur (neuf fois sur dix) ; la réciproque est nettement moins vraie (une fois sur deux seulement). Prendre des fonctions de responsabilité à l'extérieur du lycée quand on le fait déjà à l'intérieur est très fréquent (deux fois sur trois) ; la réciproque se vérifie très nettement moins (une fois sur trois).

**Tableau n°1.24a : La participation passée des 2 566 lycéens
aux activités des associations, clubs, organisations ou mouvements de jeunes
à l'intérieur comme à l'extérieur de leur établissement, telle qu'ils l'ont déclarée à l'automne 2004**

Participation passée à des activités... ...à l'extérieur du lycée ...à l'intérieur du lycée		PARTICIPATION DÉCLARÉE À DES ACTIVITÉS EXTERNES AU LYCÉE		AUCUNE PARTICIPATION DÉCLARÉE À DES ACTIVITÉS EXTERNES AU LYCÉE
PARTICIPATION DÉCLARÉE À DES ACTIVITÉS INTERNES AU LYCÉE	Avec prise de responsabilité	Avec prise de responsabilité	Sans prise de responsabilité	
		207 lycéens 8,1 %	104 lycéens 4,0 %	
	323 lycéens 12,6 %	311 lycéens 12,1 %		12 lycéens 0,5 %
	Sans prise de responsabilité	Avec prise de responsabilité	Sans prise de responsabilité	
		228 lycéens 8,9 %	580 lycéens 22,6 %	
	921 lycéens 35,9 %	808 lycéens 31,5 %		113 lycéens 4,4 %
1 244 lycéens 48,5 %	1 119 lycéens 43,6 %		125 lycéens 4,9 %	
AUCUNE PARTICIPATION DÉCLARÉE À DES ACTIVITÉS INTERNES AU LYCÉE		Avec prise de responsabilité	Sans prise de responsabilité	
		202 lycéens 7,9 %	701 lycéens 27,3 %	
	1 322 lycéens 51,5 %	903 lycéens 35,2 %		419 lycéens 16,3 %
Sommes partielles		Avec prise de responsabilité	Sans prise de responsabilité	
		637 lycéens 24,8 %	1 385 lycéens 54,0 %	
		2 022 lycéens 78,8 %		544 lycéens 21,2 %
Somme générale		2 566 lycéens 100,0 %		

Enfin, il est possible de présenter la répartition de l'ensemble des lycéens répondants, d'une part selon leurs intentions conjointes vis-à-vis d'activités quelles qu'elles soient pour l'année 2004-2005 (voir le tableau n°1.24b), d'autre part selon leur participation éventuelle, en 2003-2004, à des activités quelles qu'elles soient et leurs intentions à cet égard, exprimées à l'automne 2004, pour l'année qui débutait alors (voir le tableau n°1.25).

Tableau n°1.24b : La participation intentionnelle des 2 566 lycéens aux activités des associations, clubs, organisations ou mouvements de jeunes à l'intérieur comme à l'extérieur de leur établissement, telle qu'ils l'ont déclarée à l'automne 2004

PARTICIPATION INTENTIONNELLE... ...À L'EXTÉRIEUR DU LYCÉE ...À L'INTÉRIEUR DU LYCÉE	Intention déclarée de participation à des activités	Aucune intention déclarée de participation à des activités	Fréquences marginales
Intention déclarée de participation à des activités	643 lycéens 25,1 %	662 lycéens 25,8 %	1 305 lycéens 50,9 %
Aucune intention déclarée de participation à des activités	458 lycéens 17,8 %	803 lycéens 31,3 %	1 261 lycéens 49,1 %
<i>Fréquences marginales</i>	1 101 lycéens 42,9 %	1 465 lycéens 57,1 %	2 566 lycéens 100,0 %

Quoi qu'ils aient pu faire en 2003-2004, un petit tiers de lycéens n'ont a priori aucune intention de participer, au début de l'année suivante, à quelques activités que ce soit, que celles-ci se déroulent dans leur établissement scolaire ou à l'extérieur. C'est l'absence d'intention concernant des activités internes au lycée qui induit davantage cet état de fait.

Tableau n°1.25 : La participation passée et intentionnelle des 2 566 lycéens aux activités des associations, clubs, organisations ou mouvements de jeunes telle qu'ils l'ont déclarée à l'automne 2004

PARTICIPATION INTENTIONNELLE PARTICIPATION PASSÉE	Intention déclarée de participation à des activités où que ce soit	Aucune intention déclarée de participation à des activités où que ce soit	Fréquences marginales
Participation déclarée à des activités où que ce soit	1 625 lycéens 63,3 %	522 lycéens 20,4 %	2 147 lycéens 83,7 %
Aucune participation déclarée à des activités où que ce soit	138 lycéens 5,4 %	281 lycéens 10,9 %	419 lycéens 16,3 %
<i>Fréquences marginales</i>	1 763 lycéens 68,7 %	803 lycéens 31,3 %	2 566 lycéens 100,0 %

En dépit des échéances de fin de scolarité secondaire, deux lycéens sur trois environ (63,3 %) ont déclaré, à l'automne 2004, avoir participé à des activités soit à l'intérieur de leur établissement scolaire uniquement (4,9 %), soit à l'extérieur uniquement (35,2 %), soit encore dans ces deux univers (43,6 %), et avoir l'intention d'en poursuivre pendant l'année de terminale. Il n'empêche qu'un lycéen sur cinq (20,4 %), tout en ayant rapporté une participation antérieure, n'exprime rien de tel, probablement pour se consacrer au travail scolaire et tenir compte d'éventuelles autres contraintes. Un lycéen sur dix environ (10,9 %) maintient un statu quo de non-participation ; comme cela a déjà été souligné, il s'agit uniquement des activités collectivement organisées dans un cadre associatif ou assimilé, ce qui n'exclut nullement la pratique d'activités dans d'autres types de cadre. Enfin, une petite minorité d'élèves (5,4 %) exprime le souhait d'entreprendre quelque chose sans l'avoir réellement fait l'année précédente.

PARTIE 2 : **ORIGINES ET INCIDENCES DES COMPORTEMENTS** **EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ**

Cette partie présente un ensemble d'informations venant compléter tous les éléments descriptifs des comportements des lycéens de classe terminale en matière de citoyenneté, lesquels ont été exposés dans la partie précédente. L'objet en est aussi bien des explications données par les lycéens eux-mêmes à leur comportement éventuel de participation ou d'engagement relativement aux instances représentatives de leur lycée, au secteur associatif interne ou externe à celui-ci, au bénévolat ou au volontariat et au suivi de formations extra-scolaires, que des influences reçues venant de l'univers scolaire ou de l'environnement proche des lycéens : ces éléments composent un essai de genèse des comportements citoyens de jeunes gens parvenus au seuil de l'âge adulte (I). Les lycéens portent aussi toute une série d'appréciations sur l'exercice de la citoyenneté : celui-ci est abordé sous l'angle de la valorisation de leur participation à des activités ou de leur engagement au lycée, de l'incidence que cela peut avoir sur leur parcours scolaire, de ce qu'ils aimeraient obtenir en matière d'information, et enfin de leurs intentions et représentations de ce que peuvent être de bonnes pratiques dans ce domaine (II).

I – Genèse des comportements de participation ou d'engagement

Ce paragraphe s'intéressera tour à tour aux instances représentatives de l'établissement scolaire dans lesquelles un lycéen peut siéger, à tout le secteur associatif existant à l'intérieur du lycée ou en dehors, dans lequel les lycéens peuvent entreprendre des activités, et à l'engagement civique en général.

A. L'engagement éventuel dans les instances représentatives du lycée

1/ L'absence d'engagement

Si l'on considère non seulement les lycéens qui n'ont participé à aucune instance de leur lycée en 2003-2004 mais aussi ceux qui n'ont aucune intention de le faire en 2004-2005, leur proportion passe de 81,2 % (*voir en première partie, le paragraphe I.B.2*) à 85,5 %. La différence est constituée des élèves qui ne reprennent donc pas d'engagement dans ce cadre ; les échéances liées à l'année scolaire de terminale constituent sans doute pour certains un puissant frein.

Le tableau n°II.1a, qui suit, présente les raisons invoquées par les lycéens d'une absence de participation aux instances de leur lycée, de fait pour l'année 2003-2004 et a priori pour l'année 2004-2005. Ainsi qu'il le fait bien apparaître, le poids du travail scolaire, les activités non scolaires et le manque d'envie sont les principaux freins à l'implication des élèves dans les instances de leur lycée. Le tableau n°II.1b fournit les résultats en fonction du type de baccalauréat préparé.

Tableau n°II.1a : Les raisons invoquées par les lycéens, à l'automne 2004, pour expliquer leur non-participation aux instances de leur lycée

E.II.9. Les raisons de non-participation aux instances du lycée	Oui	Non	Non-réponse
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Mon emploi du temps scolaire (cours, stages, etc.) est chargé et peu compatible avec ce genre d'engagement	66,6	23,9	9,5
Le travail à faire à la maison est très prenant et peu compatible avec ce genre d'engagement	60,4	29,3	10,3
J'ai suffisamment d'activités par ailleurs	55,7	33,5	10,8
Je n'ai aucune envie d'être membre d'une instance représentative	51,6	37,9	10,5
Pour moi, le lycée est associé aux activités exclusivement scolaires	29,2	59,5	11,3
Je ne suis pas convaincu(e) de l'utilité de ce type d'instance	22,4	66,0	11,6
J'utilise une grande partie de mon temps libre à une activité rémunérée	15,0	73,8	11,2
Représenter les élèves dans une instance du lycée peut être négatif	12,6	75,3	12,1
Mes parents ne souhaitent pas que je prenne de telles responsabilités	4,0	84,1	11,9

Base : Les 2 195 lycéens n'ayant participé, en 2003-2004, à aucune instance de leur lycée et n'ayant pas le projet de le faire en début d'année 2004-2005.

Tableau n°II.1b : Les raisons invoquées par les lycéens, à l'automne 2004, pour expliquer leur non-participation aux instances de leur lycée, selon le type de baccalauréat préparé

E.II.9. Les raisons de non-participation aux instances du lycée	Type de baccalauréat		
	Général	Professionnel	Technologique
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Mon emploi du temps scolaire (cours, stages, etc.) est chargé et peu compatible avec ce genre d'engagement	69,3	63,2	63,8
Le travail à faire à la maison est très prenant et peu compatible avec ce genre d'engagement	67,9	56,6	39,0
J'ai suffisamment d'activités par ailleurs	58,5	53,7	49,3
Je n'ai aucune envie d'être membre d'une instance représentative	51,1	52,8	50,7
Pour moi, le lycée est associé aux activités exclusivement scolaires	25,7	34,1	31,4
Je ne suis pas convaincu(e) de l'utilité de ce type d'instance	22,1	23,0	22,1
J'utilise une grande partie de mon temps libre à une activité rémunérée	9,6	20,7	23,1
Représenter les élèves dans une instance du lycée peut être négatif	11,2	13,2	16,9
Mes parents ne souhaitent pas que je prenne de telles responsabilités	3,6	4,4	4,5

- C'est un *emploi du temps scolaire chargé* au point de ne laisser aucune disponibilité pour d'autres activités qu'évoquent les lycéens pour justifier le non-engagement dans les instances représentatives de leur établissement. Les deux tiers (66,6 %) retiennent cette raison en premier lieu et ce quelle que soit leur origine, puisque cet argument prévaut pour 69,3 % des lycéens de la voie générale, 63,2 % de ceux de la voie technologique et 63,8 % qui sont en lycée professionnel.
- La seconde raison invoquée par six lycéens sur dix (toutes voies de formation confondues) confirme l'ancrage de cette représentation d'un espace personnel totalement dévolu aux activités scolaires. Ils insistent en effet aussi sur l'importance du travail à faire à la maison, incompatible avec un engagement dans des instances du lycée aux yeux de 67,9 % des élèves de la voie générale et de respectivement 56,6 % de lycéens de la voie technologique et 39,0 % de ceux de la voie professionnelle. L'explication de telles différences est à rechercher du côté du poids différencié du travail hors classe entre filières d'enseignement : ce travail est une composante importante et reconnue de ce qu'il convient de fournir dans les sections générales ; les travaux d'atelier et les stages obligatoires propres aux sections professionnelles, les séances de travaux pratiques plus nombreuses dans les sections technologiques viennent restreindre la quantité de travail hors classe à effectuer dans ces deux filières. Il se peut aussi que la considération que les lycéens en ont jouée aussi son rôle, indépendamment de ce qui est donné par le corps professoral.
Il est intéressant de noter que, pour autant, près de six élèves sur dix (59,5 %) n'associent pas le lycée aux activités exclusivement scolaires ; cette image d'un lycée ouvert sur d'autres types d'activités est plus prégnante pour les élèves des sections générales (64,5 %), en comparaison de ce qui a cours dans les sections technologiques (56,2 %) ou professionnelles (52,5 %), du fait des contraintes spécifiques à ces enseignements.
- La représentation dominante chez les lycéens de terminale d'un emploi du temps hebdomadaire entièrement voué aux études est un peu mise à mal quand 55,7 % d'entre eux disent *avoir suffisamment d'activités par ailleurs*, obstacle, de leur point de vue, à un engagement dans les instances représentatives de leur établissement. Ce même argument est avancé dans des proportions plutôt révélatrices de la voie de formation choisie, c'est-à-dire un peu plus forte chez les élèves qui préparent un baccalauréat général (58,5 %) que chez ceux qui sont sur une voie technologique (53,7 %) et plus encore parmi les lycéens scolarisés dans la filière professionnelle (49,3 %). Les contraintes spécifiques à l'enseignement professionnel, par comparaison à ce qui existe dans les sections d'enseignement générales, limitent la place pouvant être réservée aux activités que l'on pratique à l'extérieur, sans doute de façon sensible.
- Un dernier groupe de lycéens est constitué de ceux qui disent ne pas prendre part aux instances de leur établissement parce qu'ils n'en ont, tout simplement, *aucune envie* : ils représentent 51,6 % des élèves interrogés, dans des proportions semblables dans les trois voies de formation. On se souvient toutefois que l'état des lieux réalisé précédemment montre que les élèves de lycée professionnel sont, dans les faits, un peu plus nombreux à s'engager dans une instance représentative (27,5 %) que ceux des voies générale (16,3 %) et technologique (19,4 %).
- Au nombre des lycéens qui ne souhaitent pas participer aux instances de leur lycée, on trouve ceux qui avouent *n'être pas convaincus de l'utilité de ce type d'instance* (22,4 % toutes voies confondues), sans différence notable d'une filière d'enseignement à l'autre.
- Parmi tous ces élèves, on ne peut manquer de s'attarder sur les 15 % de ceux qui *utilisent une grande partie de leur temps libre à une activité rémunérée*, plus nombreux dans les voies technologique (23,1 %) et professionnelle (20,7 %) que dans la voie générale (9,6 %). La nécessité ou l'envie d'acquérir un petit revenu personnel peut exister chez toutes sortes de lycéens ; pourtant, les besoins autant que la possibilité de mettre en application des savoir-faire techniques se rencontrent sans doute plus fréquemment parmi ceux qui sont engagés dans des cursus de nature technologique ou professionnelle.
- Un degré supplémentaire est franchi dans le refus de s'engager de la part de 12,6 % de lycéens qui vont jusqu'à dire que *représenter les élèves dans une instance du lycée peut*

être négatif. Ces derniers sont, pour des raisons qu'il est difficile d'expliquer, un peu plus nombreux dans la filière technologique (16,9 %) que dans la filière générale (11,2 %).

- Enfin et sans doute parce que nombre d'élèves de terminale sont majeurs, les parents ne semblent pas être à l'origine du non-engagement des jeunes dans une instance représentative au lycée : seuls 4,0 % des lycéens interrogés retiennent cet item, les différences entre filières d'enseignement étant de surcroît négligeables.

Le tableau n°II.1c, ci-après, permet d'identifier quelques différences de motivation chez les jeunes filles et chez les jeunes gens. Si dans les deux cas, on invoque en premier l'*emploi du temps scolaire chargé*, les jeunes filles invoquent ensuite une autre raison scolaire (les *devoirs à la maison*) quand les jeunes gens évoquent plutôt une *raison extra-scolaire* : de toute évidence, les jeunes filles lient leur absence de participation très fortement au travail scolaire, tandis que les jeunes gens disent surtout être limités par des activités extérieures qui emportent certainement leur préférence. En outre, les jeunes filles disent en moins grand nombre ne pas avoir envie de faire partie des instances représentatives et sont moins critiques quant à leur utilité.

Tableau n°II.1c : Les raisons invoquées par les lycéens, à l'automne 2004, pour expliquer leur non-participation aux instances de leur lycée, selon leur genre

E.II.9. Les raisons de non-participation aux instances du lycée	Garçons	Filles
	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Mon emploi du temps scolaire (cours, stages, etc.) est chargé et peu compatible avec ce genre d'engagement	63,8	69,0
Le travail à faire à la maison est très prenant et peu compatible avec ce genre d'engagement	54,6	65,1
J'ai suffisamment d'activités par ailleurs	62,9	50,3
Je n'ai aucune envie d'être membre d'une instance représentative	55,5	48,8
Pour moi, le lycée est associé aux activités exclusivement scolaires	34,6	25,0
Je ne suis pas convaincu(e) de l'utilité de ce type d'instance	27,9	18,0
J'utilise une grande partie de mon temps libre à une activité rémunérée	14,5	15,4
Représenter les élèves dans une instance du lycée peut être négatif	13,7	11,9
Mes parents ne souhaitent pas que je prenne de telles responsabilités	3,4	4,4

2/ L'existence d'un engagement

Plus d'un lycéen de terminale sur six (18,8 %) a déclaré s'être engagé dans des fonctions de représentation des élèves l'année précédant l'interrogation, en 2003-2004. C'est l'*envie d'être utile aux autres* et le *goût des responsabilités* qui constituent les motivations primordiales à l'engagement civique au lycée (voir le tableau n°II.2a).

Tableau n°II.2a : Les raisons invoquées par les lycéens, à l'automne 2004, pour expliquer leur participation aux instances de leur lycée

E.II.10a. Les raisons de faire partie des instances du lycée	Oui	Non	Non-réponse
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Je trouve important de me rendre utile aux autres élèves	59,8	12,2	28,0
J'aime prendre des responsabilités	56,5	15,3	28,2
Cela me permet de connaître des adultes de l'établissement d'une façon différente	45,3	24,8	29,8
J'ai été poussé(e) par d'autres à devenir représentant des élèves	24,0	46,4	29,6
Cela me procure une position avantageuse vis-à-vis d'autres personnes	13,5	55,3	31,3

Base : Les 483 élèves qui ont fait partie, en 2003-2004, des instances de leur lycée.

Secondairement, près d'un délégué sur deux (45,3 %) pense, en siégeant dans une instance représentative de son lycée, *connaître autrement des adultes de l'établissement*.

En fait, un quart des élèves concernés (25,9 %) ne choisissent aucune des raisons proposées pour expliquer leur engagement. D'autre part, près du quart des lycéens (24,0 %) déclarent avoir été sollicités par d'autres pour se porter candidat. On trouve donc, même chez les élèves qui ont siégé dans différentes instances du lycée, un manque de motivation assez important, signalé par plus de la moitié des CPE (53,7 %), lesquels avouent avoir du mal, en début d'année, à trouver des candidats pour les élections des délégués des élèves.

Le sentiment de pouvoir être utile aux autres est plus vif chez les élèves des sections générales (voir le tableau n°II.2b) qui sont également plus nombreux à évoquer la possibilité de connaître d'une autre façon des adultes de l'établissement. Globalement, plus des deux tiers des élèves (70,1 %) avancent des motivations « positives » sans différence selon les filières. C'est cependant dans les filières technologiques et professionnelles qu'on rencontre un peu plus de candidatures non spontanées.

Un peu plus d'un élève sur dix (13,5 %) pense qu'en étant délégué, il peut acquérir un statut plus avantageux ; ceci est deux fois plus fréquent dans les filières professionnelles (20,6 %) que dans les filières générales (10,3 %).

Tableau n°II.2b : Les raisons invoquées par les lycéens, à l'automne 2004, pour expliquer leur participation aux instances de leur lycée, selon le type de baccalauréat préparé

E.II.10a. Les raisons de faire partie des instances du lycée	Type de baccalauréat		
	Général Fréquence (%)	Professionnel Fréquence (%)	Technologique Fréquence (%)
Je trouve important de me rendre utile aux autres élèves	63,1	55,7	57,5
J'aime prendre des responsabilités	57,1	53,6	57,5
Cela me permet de connaître des adultes de l'établissement d'une façon différente	48,5	41,2	43,1
J'ai été poussé(e) par d'autres à devenir représentant des élèves	21,5	25,8	26,8
Cela me procure une position avantageuse vis-à-vis d'autres personnes	10,3	20,6	13,7

Si l'on s'intéresse de nouveau aux réponses des jeunes filles et des jeunes gens (*voir le tableau n°II.2c*), on peut constater que ces derniers sont notablement plus nombreux (17,7 % comparés à 9,2 %) à penser tirer de leurs fonctions de représentation des élèves une *position avantageuse vis-à-vis d'autres personnes*. Ceci est à mettre en regard du constat de même nature valant dans les filières professionnelles où la présence masculine est plus importante que dans les filières générales. Par ailleurs, le sentiment d'utilité pour autrui est assez répandu, un peu plus toutefois chez les lycéennes (62,4 % comparés à 57,1 %).

Il est possible que la mise en avant de sa personne à travers l'exercice d'une fonction jugée valorisante (celle de délégué de classe) puisse être un facteur qui compte davantage pour les jeunes gens, surtout dans les filières professionnelles, et que le sentiment d'utilité soit plus manifestement associé à l'exercice d'une fonction de représentation par les jeunes filles.

Tableau n°II.2c : Les raisons invoquées par les lycéens, à l'automne 2004, pour expliquer leur participation aux instances de leur lycée, selon leur genre

E.II.10a. Les raisons de faire partie des instances du lycée	Garçons	Filles
	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Je trouve important de me rendre utile aux autres élèves	57,1	62,4
J'aime prendre des responsabilités	57,6	56,0
Cela me permet de connaître des adultes de l'établissement d'une façon différente	47,6	43,2
J'ai été poussé(e) par d'autres à devenir représentant des élèves	24,7	23,6
Cela me procure une position avantageuse vis-à-vis d'autres personnes	17,7	9,2

B. La participation à des activités ou l'engagement éventuel dans le secteur associatif (bénévolat, volontariat et suivi d'une formation extra-scolaire compris)

Sont considérées, dans ce paragraphe, toutes les activités supposant une organisation collective auxquelles les lycéens participent à l'intérieur de leur établissement scolaire ou en dehors, généralement dans le secteur associatif. Sont comprises les activités menées à titre bénévole ou relevant du volontariat, lequel peut se dérouler dans un contexte national voire international, ainsi que les formations extra-scolaires qu'il est possible d'entreprendre et qui sont conduites souvent sous l'égide de grandes associations. Les raisons données pour expliquer la non-participation passée (en 2003-2004) et prévue (en 2004-2005) des lycéens à de telles activités seront abordées en premier, puis en second les motivations qui fondent leur participation, voire leur engagement.

1/ L'absence de participation ou d'engagement

Alors même que la question de l'absence d'engagement civique ou de participation à des activités de type associatif ne s'adressait qu'aux lycéens n'ayant rien entrepris en 2003-2004 et dépourvus d'intention de le faire durant l'année de terminale (*voir l'annexe concernée en fin de rapport*), beaucoup d'élèves ont exprimé des réponses : tandis que la cible correspondait en effet à un élève sur dix environ (10,9 %), les répondants représentent plus de la moitié de l'ensemble (1 485 lycéens, soit 57,9 % de l'ensemble). Il faut sans doute interpréter cette différence par le désir de faire état, même lorsqu'on a participé à au moins un type d'activités, des contraintes qui pèsent couramment sur la vie extra-scolaire. Par souci de restitution de l'ensemble des réponses, lesquelles ont une valeur intrinsèque, le tableau présentant les résultats se fonde à la fois sur la totalité des lycéens qui ont fourni au moins une raison puis sur ceux d'entre eux qui auraient dû être les seuls à répondre (*voir le tableau n°II.3a*).

En dominante, les lycéens ont indiqué trois ou quatre raisons à l'appui de leur non-participation totale ou seulement partielle à des activités du secteur associatif ou assimilé.

Tableau n°II.3a : Les raisons invoquées par les lycéens, à l'automne 2004, pour expliquer leur non-participation passée et à venir aux activités des associations, clubs, organisations ou mouvements de jeunes

RAISONS INVOQUÉES	Proportions (%) (les 1 485 lycéens ayant répondu spontanément)	Proportions (%) (les 281 lycéens qui, seuls, auraient dû répondre)
✂ Emploi du temps scolaire peu compatible	79,0	79,0
✂ Travail à faire hors classe très prenant	67,9	69,8
✂ Activité solitaire qui passionne (informatique, etc.)	61,5	63,0
✂ Aucune envie	37,8	48,0
✂ Activités exclusivement scolaires au lycée	31,8	41,3
✂ Activité de groupe indépendante	30,2	20,3
✂ Activité rémunérée	26,0	14,2
✂ Activité encadrée par un adulte hors association	12,0	6,1
✂ Non-souhait parental	4,3	4,6

– La hiérarchie des raisons, par leurs fréquences associées, est la même dans les deux sous-ensembles d'élèves. Les raisons majeures qui freinent puissamment la participation à des activités se déroulant dans un contexte associatif ou assimilé sont constituées par le caractère à la fois peu compatible et prenant des activités purement scolaires ou de celles qui sont menées en solitaire, telles l'informatique, qui absorbent une grande partie du temps et font blocage : de six à huit lycéens sur dix les mettent en avant.

– Deux autres raisons présentent une singularité : l'absence d'envie de faire partie d'une association ou d'un club ainsi que le fait d'associer le lycée à des activités exclusivement scolaires sont plus répandus auprès des élèves ciblés initialement par la question posée qu'auprès de tous ceux qui se sont exprimés (respectivement 48,0 % au lieu de 37,8 % et 41,3 % au lieu de 31,8 %). Ce sont véritablement elles qui font la singularité du sous-ensemble de lycéens qui n'ont aucune pratique collective institutionnelle.

– Il est important de noter que la pratique indépendante d'une activité de groupe ainsi que l'existence d'une activité rémunérée constituent des obstacles moins répandus dans le groupe cible qu'au total (respectivement 20,3 % au lieu de 30,2 % et 14,2 % au lieu de 26,0 %) ; dans une moindre mesure, il en est ainsi du fait d'avoir une activité encadrée par un adulte hors de toute association ou institution d'enseignement (6,1 % au lieu de 12,0 %). Les deux premiers motifs gênent donc plus le fait de pouvoir s'investir davantage dans des activités de type associatif ou bien de les diversifier comme on le souhaiterait que le fait même de pouvoir en entreprendre. Ainsi, le cas particulier de l'activité rémunérée est intéressant : les lycéens qui l'invoquent le plus comme frein à leur participation à des activités associatives sont pourtant déjà engagés dans des activités, qu'ils voudraient sans doute voir plus développées. Le troisième motif est moins répandu : cela tient probablement à la nature des activités engagées (musique, langues, etc.) ou/et à leur caractère dispendieux.

Les tableaux n°II.3b et n°II.3c présentent les résultats par genre, en considérant tour à tour les lycéens qui ont répondu spontanément puis uniquement ceux qui n'ont participé à aucune activité de type associatif où que ce soit et n'avaient pas l'intention de le faire.

Tableau n°II.3b : Les raisons invoquées par les 1 485 lycéens ayant répondu spontanément, à l'automne 2004, pour expliquer leur non-participation passée et à venir aux activités des associations, clubs, organisations ou mouvements de jeunes, en fonction du genre

RAISONS INVOQUÉES	Jeunes filles (%) proportions calculées sur celles qui ont répondu spontanément	Jeunes gens (%) proportions calculées sur ceux qui ont répondu spontanément
✂ Emploi du temps scolaire peu compatible	83,2	73,4
✂ Travail à faire hors classe très prenant	75,2	58,4
✂ Activité solitaire qui passionne (informatique, etc.)	58,0	66,0
✂ Aucune envie	37,7	38,1
✂ Activités exclusivement scolaires au lycée	29,1	35,4
✂ Activité de groupe indépendante	22,0	41,1
✂ Activité rémunérée	27,1	24,7
✂ Activité encadrée par un adulte hors association	12,9	10,7
✂ Non-souhait parental	4,0	4,6

– Les jeunes filles accordent beaucoup plus de poids à la chose scolaire, interne ou externe à l'établissement, dans leur justification d'une participation inexistante ou freinée par rapport à leur souhait : c'est surtout le caractère prenant du travail hors classe qui les distingue de leurs camarades (75,2 % par rapport à 58,4 %), puis la perception du peu de compatibilité que comporte l'emploi du temps scolaire (83,2 % par rapport à 73,4 %).

– Les jeunes gens se singularisent par une justification fondée sur les activités non prises en charge par le secteur associatif, qu'elles soient solitaires (66,0 % par rapport à 58,0 %) ou collectives (41,1 % par rapport à 22,0 %).

Tableau n°II.3c : Les raisons invoquées par les 281 lycéens concernés, à l'automne 2004, pour expliquer leur non-participation passée et à venir aux activités des associations, clubs, organisations ou mouvements de jeunes, en fonction du genre

RAISONS INVOQUÉES	Jeunes filles (%) proportions calculées sur celles qui étaient concernées	Jeunes gens (%) proportions calculées sur ceux qui étaient concernés
✂ Emploi du temps scolaire peu compatible	83,8	71,0
✂ Travail à faire hors classe très prenant	77,5	57,0
✂ Activité solitaire qui passionne (informatique, etc.)	55,5	74,8
✂ Aucune envie	46,2	51,4
✂ Activités exclusivement scolaires au lycée	37,0	48,6
✂ Activité de groupe indépendante	11,6	34,6
✂ Activité rémunérée	14,5	14,0
✂ Activité encadrée par un adulte hors association	6,4	5,6
✂ Non-souhait parental	5,2	3,7

– Dans ce cas plus restreint des non-participants présumés tels pour les périodes 2003-2004 et 2004-2005, les jeunes filles ont encore davantage tendance, par rapport à leurs camarades masculins, à considérer les facteurs scolaires comme une source d'empêchement majeure : l'importance accordée au travail hors classe les singularise beaucoup (77,5 % par rapport à 57,0 %) et le peu de compatibilité de l'emploi du temps scolaire avec des activités extra-scolaires reste, à leurs yeux, une raison de premier plan (83,8 % par rapport à 71,0 %).

– Les jeunes gens continuent de distancer leurs homologues féminines par les activités qu'ils mènent en plus grand nombre hors de tout cadre associatif, que ce soit en solitaire (74,8 % par rapport à 55,5 %) ou en groupe (34,6 % par rapport à 11,6 %). N'entreprendre aucune activité de type associatif et ne pas escompter le faire est une attitude plus associée chez eux au rôle exclusivement scolaire que joue le lycée (48,6 % par rapport à 37,0 %).

2/ L'existence d'une participation ou d'un engagement

Autant l'explicitation des raisons expliquant une absence de participation, à la fois passée et intentionnelle, à des activités associatives ou assimilées ou bien venant restreindre ou gêner celle-ci aura été abondante et occasionné des réponses non attendues, autant l'explicitation des motifs d'une participation passée aura suscité bien moins de réponses que ce à quoi on aurait pu s'attendre auprès des lycéens visés : potentiellement en effet, plus de huit lycéens sur dix (2 147 lycéens, soit 83,7 % de l'ensemble des lycéens répondants, chiffre calculable à partir du *tableau n°I.24a*) pouvaient trouver là l'occasion de s'exprimer sur leur participation ou leur engagement, alors qu'à peine la moitié l'aura fait (1 197 lycéens, soit 46,6 % de l'ensemble des lycéens répondants).

Une frange très marginale d'élèves (26 lycéens, soit 1,0 % de l'ensemble des répondants) a pourtant motivé une participation bien hypothétique, puisqu'ils n'auront fourni aucune description de celle-ci à travers leurs réponses : peut-être s'agit-il d'activités entamées en début d'année précédente puis rapidement abandonnées ; ceci avait déjà fait l'objet d'une remarque en première partie de ce rapport (*voir page 31 correspondant au paragraphe I.A.4*). Le choix a été fait de conserver ces répondants, du fait de leur très faible nombre (*voir le tableau n°II.4a*).

En dominante, les lycéens ont exposé trois ou quatre motifs à l'appui de leur participation à au moins une activité du secteur associatif ou assimilé.

Tableau n°II.4a : Les motifs invoqués par les lycéens, à l'automne 2004, pour expliquer leur participation passée aux activités des associations, clubs, organisations ou mouvements de jeunes

MOTIFS INVOQUÉS	Proportions (%) (les 1 197 lycéens ayant répondu spontanément)
✂ Goût prononcé pour une activité particulière	74,4
✂ Besoin de rencontrer d'autres personnes hors du milieu familial	66,3
✂ Recours préférable ou indispensable à une structure associative	55,6
✂ Pratique de longue date d'une activité associative ou institutionnelle	46,7
✂ Copains suivis dans la pratique d'une activité	42,4
✂ Encouragement parental dans la pratique d'une activité à l'extérieur	41,9
✂ Pratique d'une activité plaisante sous l'influence d'un professeur passionné	17,9

Le choix positif qui se porte vers une activité particulière du fait d'un *goût prononcé* constitue le tout premier motif de participation, allégué par trois lycéens sur quatre (74,4 %). Il s'accompagne souvent du *besoin de rencontrer d'autres personnes étrangères au milieu familial*, motif avancé par deux lycéens sur trois (66,3 %). Dans plus d'un cas sur deux (55,6 %), la pratique de l'activité est liée intrinsèquement ou préférentiellement à une structure associative. D'autres motifs existent, moins répandus (partagés par un peu plus de quatre lycéens sur dix), ayant trait aux habitudes prises ou aux influences amicales ou familiales. À l'intérieur du lycée, la présence de professeurs très actifs dans une discipline artistique, par exemple (théâtre, dessin, etc.), peut être à l'origine d'une pratique devenue régulière pour certains élèves (17,9 % des lycéens ayant participé à au moins une activité en 2003-2004).

Le *tableau n°II.4b* présente les motivations existantes selon qu'on est jeune fille ou jeune homme, parmi les lycéens qui se sont exprimés spontanément.

Tableau n°II.4b : Les motifs invoqués par les 1 197 lycéens ayant répondu spontanément, à l'automne 2004, pour expliquer leur participation passée aux activités des associations, clubs, organisations ou mouvements de jeunes selon le genre

<u>MOTIFS INVOQUÉS</u>	<u>Jeunes filles (%)</u> proportions calculées sur celles qui ont répondu spontanément	<u>Jeunes gens (%)</u> proportions calculées sur ceux qui ont répondu spontanément
✂ Goût prononcé pour une activité particulière	74,1	75,0
✂ Besoin de rencontrer d'autres personnes hors du milieu familial	74,4	57,6
✂ Recours préférable ou indispensable à une structure associative	56,0	55,2
✂ Pratique de longue date d'une activité associative ou institutionnelle	44,6	49,0
✂ Copains suivis dans la pratique d'une activité	35,8	50,1
✂ Encouragement parental dans la pratique d'une activité à l'extérieur	42,9	40,7
✂ Pratique d'une activité plaisante sous l'influence d'un professeur passionné	21,0	14,4

Tandis que le besoin de rencontrer d'autres personnes hors du milieu familial est plus fréquemment ressenti par les jeunes filles et entre pour beaucoup dans l'explicitation de leur motivation (74,4 % par rapport à 57,6 %), le fait de vouloir suivre des copains dans la pratique d'une activité est davantage le fait des jeunes gens (50,1 % par rapport à 35,8 %). L'influence d'un groupe de pairs semble plus déterminante pour eux que pour leurs homologues féminines : tantôt il s'agit de s'associer à d'autres dans la pratique d'une activité collective hors de tout cadre associatif, tantôt il s'agit de suivre des copains pour pratiquer une activité de type associatif.

Enfin, même si l'influence d'un professeur actif à l'intérieur du lycée dans la transmission d'un goût et le déclenchement d'une pratique constitue le motif le moins répandu de tous, il est un peu plus présent parmi les jeunes filles, sans que l'on sache vraiment si c'est l'incidence relationnelle, la curiosité de l'élève ou la nature de l'activité qui façonne la différence.

C. Le comportement participatif ou l'engagement civique général

Qu'il s'agisse d'une participation à des activités dans un cadre associatif ou assimilé à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement scolaire, d'une participation parfois très formelle dans des instances représentatives scolaires ou bien d'un véritable engagement civique susceptible de prendre diverses formes, un lycéen peut avoir reçu des influences venant du milieu scolaire lui-même, notamment à travers l'éducation civique, juridique et sociale (ÉCJS), ou venant de l'environnement proche de l'élève.

1/ Les sources d'influence existant dans l'univers scolaire

L'éducation civique, juridique et sociale a été introduite dans les enseignements des classes de première des sections générales à la rentrée 2000, dans ceux des classes terminales de ces mêmes sections à la rentrée 2001, et généralisée aux classes de brevet d'enseignement professionnel (BEP) et de baccalauréat des sections professionnelles à la rentrée 2002.

Cette éducation, n'étant pas à proprement parler un enseignement, est en général confiée à des professeurs volontaires ou désignés parmi les plus aptes à l'assurer, de par leur discipline d'enseignement. Il a été jugé préférable de faire le point sur les conditions dans lesquelles cette éducation est dispensée dans les lycées en classe de terminale.

Ainsi que cela a déjà été expliqué dans l'introduction générale et dans la première partie de ce rapport, il convient de considérer avec prudence les données individuelles fournies par les enseignants, dans la mesure où l'on ne sait pas si ces derniers sont parfaitement représentatifs de tous ceux qui dispensent l'ÉCJS selon certains critères comme l'expérience dans l'enseignement et la discipline, par exemple. S'il est raisonnable de penser que le nombre d'enseignants dispensant l'ÉCJS dans un établissement augmente avec le nombre d'élèves, notamment dans les classes terminales générales et professionnelles, alors les données ou appréciations individuelles qu'ils ont fournies peuvent être prises en considération moyennant une grande prudence. En revanche, les quelques données d'établissement restituées à titre indicatif ne sont pas généralisables en l'état.

a. Préalable sur l'éducation civique, juridique et sociale (ÉCJS)

Principales caractéristiques des professeurs en charge de l'ÉCJS

Il s'agit plutôt davantage d'hommes (52,7 %) dont l'expérience de l'enseignement se situe, en dominante, en deçà de vingt ans (voir le tableau n°II.5).

Tableau n°II.5 : La répartition des professeurs selon leur expérience dans l'enseignement dans les lycées où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants

P.0.2 Depuis combien d'années exercez-vous dans l'enseignement, comme titulaire ou non ?	Fréquence (%)
De 1 à 5 ans	11,2
De 6 à 10 ans	19,2
De 11 à 15 ans	21,1
De 16 à 20 ans	14,1
De 21 à 25 ans	8,6
De 26 à 30 ans	9,3
De 31 à 35 ans	12,1
De 36 à 40 ans	3,8
Non-réponse	0,6
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

Près de 80 % des enseignants en charge de l'ÉCJS sont des professeurs d'histoire-géographie, qu'ils enseignent uniquement cette discipline (52,7 %) ou qu'ils enseignent également le français (25,2 %). Peu d'enseignants d'autres disciplines participent à cet enseignement, hormis ceux de sciences économiques et sociales qui représentent près de 10 % du total des enseignants d'ÉCJS. On est donc assez loin du projet initial qui insistait sur le fait que n'importe quel enseignant pouvait enseigner l'ÉCJS : « *De très nombreux professeurs, par leur savoir, leur culture, leur implication dans la vie du lycée, ont vocation à contribuer à cet enseignement.* ». On peut, par exemple, être surpris de la très faible implication des professeurs de philosophie dans cet enseignement (voir le tableau n°II.6).

Tableau n°II.6 : La répartition des professeurs selon leur discipline d'enseignement dans les lycées où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants

P.0.3. Quelle discipline enseignez-vous dans cet établissement ?	Fréquence (%)
<i>Disciplines monovalentes</i>	
L'histoire et la géographie	52,7
Les sciences économiques et sociales	9,9
Les lettres	1,3
La philosophie	0,6
Une autre discipline	6,4
<i>Disciplines bivalentes</i>	
Les lettres et l'histoire-géographie	25,2
Une autre discipline	3,5
Non-réponse	0,3
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

Tableau n°II.7 : Les filières dans lesquelles les enseignants assuraient l'ÉCJS en 2003-2004 dans les lycées où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants

P.0.4. Dans quelle(s) filière(s) assuriez-vous l'enseignement d'ÉCJS dans ce lycée en 2003-2004 ?	Oui	Non	Non-réponse
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Dans la filière scientifique de l'enseignement général	38,7	33,5	27,8
Dans la filière économique et sociale de l'enseignement général	31,0	37,1	31,9
Dans la filière littéraire de l'enseignement général	26,5	42,5	31,0
Dans une ou plusieurs filières de l'enseignement technologique	6,1	49,5	44,4
Dans une ou plusieurs spécialités de l'enseignement professionnel	30,0	36,4	33,5

Plus des deux tiers des enseignants d'ÉCJS (67,4 %) sont également professeurs principaux d'une ou plusieurs classes. Près d'un tiers (31,6 %) des enseignants d'ÉCJS participent à une ou

plusieurs instances en lien avec la vie de l'établissement : près du quart de ces enseignants font partie du conseil d'administration du lycée mais leur participation aux autres instances est beaucoup plus faible (voir le tableau n°II.8).

Si l'on considère que le fait d'accepter d'être le professeur principal d'une ou plusieurs classes, de siéger dans les instances représentatives de l'établissement ou encore de prendre des responsabilités dans un club ou dans le journal du lycée sont des signes d'implication des enseignants dans la vie de leur établissement scolaire, alors on peut dire que celle-ci est importante chez les enseignants d'ÉCJS puisqu'elle concerne plus des trois quarts d'entre eux (75,4 %).

Tableau n°II.8 : La participation des professeurs chargés de l'ÉCJS aux instances de leur lycée dans les établissements où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants

P.0.6. En dehors de votre enseignement dans cet établissement, êtes-vous...	Oui	Non	Non-réponse
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
...membre du conseil d'administration ?	24,0	75,4	0,6
...membre du conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)	7,3	87,9	4,8
...responsable d'activités au foyer socio-éducatif ou à la maison des lycéens ?	3,5	90,7	5,8
...responsable d'un club (presse, UNESCO, etc.) ou partie prenante au journal des lycéens ?	7,0	88,2	4,8

Principales caractéristiques de l'ÉCJS telle qu'elle est dispensée en classe terminale

L'ÉCJS figure à l'emploi du temps des classes de terminale générale et professionnelle à raison d'une demi-heure hebdomadaire. Les recommandations qui accompagnent les programmes précisent que cet enseignement peut faire l'objet de regroupements horaires, consistant, par exemple, à organiser huit séquences mensuelles de deux heures chacune. Il est clair, au vu des résultats (voir le tableau n°II.9), que cette recommandation est très peu suivie (5,1 % en classe de première et 5,8 % en classe terminale).

Tableau n°II.9 : La répartition du volume horaire annuel d'ÉCJS en 2003-2004 dans les classes de première et terminale des lycées où sont scolarisés les lycéens répondants

P.I.1....Dans chaque cas, quelle répartition de ce volume horaire global sur l'année a été retenue dans les classes ?	...première ? Fréquence (%)	...terminale ? Fréquence (%)
Répartition bi-mensuelle	37,1	35,1
Répartition hebdomadaire	31,6	31,0
Répartition bimestrielle	6,4	5,8
Répartition mensuelle	5,1	5,8
Autre répartition retenue	12,5	11,5
Non-réponse	7,3	10,9
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>

L'organisation choisie pour cet enseignement est plutôt bi-mensuelle, soit une heure par quinzaine (37,1 % en première, 35,1 % en terminale), ou simplement hebdomadaire, soit une demi-heure par semaine (31,6 % en première et 31,0 % en terminale). Pour les 20 % d'enseignants environ qui ont opté en faveur d'une autre répartition ou qui n'ont pas répondu, nous n'avons pas d'information précise sur la répartition choisie.

Du point de vue des contenus, dans les programmes de la classe de première, on recommande, pour éviter une trop grande dispersion, d'aborder les sept notions au programme (pouvoir, représentation, légitimité, état de droit, république, démocratie, défense) par le biais d'un ou plusieurs des quatre thèmes proposés :

- exercice de la citoyenneté, représentation et légitimité du pouvoir politique ;
- exercice de la citoyenneté, formes de participation politique et d'actions collectives ;
- exercice de la citoyenneté, République et particularismes ;
- exercice de la citoyenneté et devoirs du citoyen.

Tous les thèmes proposés sont choisis par 35 % à 55 % des enseignants, dont près du quart (23,0 %) ajoutent un autre thème à leur enseignement (voir le tableau n°II.10).

Tableau n°II.10 : Les thèmes permettant aux enseignants d'aborder les notions inscrites au programme d'ÉCJS des classes de première en 2003-2004 dans les établissements où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants

P.I.2. Par le biais de quel(s) thème(s) avez-vous abordé, l'année dernière, les notions inscrites au programme d'ÉCJS des classes de première ?	Oui	Non	Non-réponse
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Exercice de la citoyenneté, représentation et légitimité du pouvoir politique	50,2	18,8	31,0
Exercice de la citoyenneté, formes de participation politique et d'actions collectives	46,3	21,4	32,3
Exercice de la citoyenneté, République et particularismes	35,5	27,8	36,7
Exercice de la citoyenneté et devoirs du citoyen	54,6	20,1	25,2
Un autre thème	23,0	28,8	48,2

Si presque trois enseignants sur dix (29,4 %) abordent les notions inscrites au programme d'ÉCJS par le biais d'un seul thème, la pratique dominante est de recourir à plusieurs thèmes (63,3 %). Lorsqu'un seul thème est abordé, c'est celui des formes de participation et d'actions collectives qui est privilégié (9,6 %) ou c'est un thème autre que ceux qui ont été suggérés qui est proposé aux élèves (7 %). Près d'un enseignant sur dix (8,3 %) utilise les quatre thèmes pour aborder les notions au programme (voir le tableau n°II.11).

Pour plus de la moitié des enseignants d'ÉCJS (56,5 %), les travaux personnels encadrés (TPE) se prêtent bien à l'intégration des thématiques de l'ÉCJS même si le plus souvent, cela n'est pas fait systématiquement dans toutes les classes (43,1 %). Un quart des enseignants estiment que ce n'est pas le cas et beaucoup ne répondent pas sur ce point.

Le *débat argumenté* est présenté dans les programmes comme le support naturel de la finalité première de l'ÉCJS qui est de satisfaire la demande exprimée par les lycéens de pouvoir s'exprimer et débattre sur les questions de société. Il doit notamment permettre aux élèves de faire la différence entre arguments et préjugés. De fait, la plupart des enseignants d'ÉCJS (83,4 %) ont pratiqué, au

moins une fois, le débat argumenté dans leurs classes de première, pas dans toutes cependant (17,3 %). Un enseignant sur sept ne l'aura jamais fait au cours de l'année (en 2003-2004).

Tableau n°II.11 : La répartition des professeurs selon le nombre de thèmes leur permettant d'aborder les notions inscrites au programme d'ÉCJS dans les établissements où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants

Nombre de thèmes traités	Fréquence (%)
Un seul thème traité	29,4
Deux thèmes traités	27,5
Trois thèmes traités	20,4
Quatre thèmes traités	12,8
Cinq thèmes traités	2,6
Non-réponse	7,3
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

Évaluation de cet enseignement

Quatre enseignants ayant en charge l'ÉCJS sur dix (41,9 %) ne réalisent aucune évaluation de leur enseignement (voir le tableau n°II.12). Pourtant, l'évaluation de l'ÉCJS est explicitement décrite dans les programmes. Cette évaluation devrait porter sur les différentes formes que peuvent prendre les productions des élèves (dossiers, interventions dans les débats, textes écrits, etc.) et s'attacher à apprécier les qualités des productions, l'aptitude à argumenter, la maîtrise des connaissances, etc. Lorsque des évaluations sont faites par les enseignants d'ÉCJS, elles ne donnent lieu le plus souvent qu'à une appréciation portée sur le bulletin scolaire (32,3 %), moins souvent à une notation chiffrée (20,4 %) ou utilisant des lettres (2,2 %).

Si les enseignants évaluent peu l'ÉCJS, ils n'expriment pas non plus le souhait qu'elle fasse l'objet d'une épreuve au baccalauréat : plus des deux tiers d'entre eux sont en effet opposés à une épreuve d'ÉCJS au baccalauréat (69,3 %). Les enseignants qui souhaitent une évaluation de l'ÉCJS lors des épreuves du baccalauréat (29,3 %) se partagent entre ceux qui souhaiteraient une épreuve couplée à la philosophie ou l'histoire et la géographie (19,1 %) et ceux qui préféreraient une épreuve d'ÉCJS indépendante (10,2 %).

**Tableau n°II.12 : L'évaluation que réalisent les professeurs en ÉCJS
dans les établissements où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants**

P.I.7. Avez-vous procédé à une évaluation des acquis de vos élèves de première, en 2003-2004, sur les contenus de votre enseignement d'ÉCJS ?	Fréquence (%)
Je n'ai pas évalué les acquis des élèves	41,9
J'ai organisé une évaluation (écrite ou orale) en fin de trimestre donnant lieu à une appréciation portée sur le bulletin	17,9
J'ai organisé une évaluation (écrite ou orale) en fin d'année uniquement donnant lieu à une appréciation portée sur le bulletin	14,4
J'ai organisé une évaluation (écrite ou orale) en fin de trimestre donnant lieu à une note chiffrée portée sur le bulletin	13,1
J'ai organisé une évaluation (écrite ou orale) en fin d'année uniquement donnant lieu à une note chiffrée portée sur le bulletin	7,3
J'ai organisé une évaluation (écrite ou orale) en fin de trimestre donnant lieu à une note sous forme de lettre portée sur le bulletin	1,9
J'ai organisé une évaluation (écrite ou orale) en fin d'année uniquement donnant lieu à une note sous forme de lettre portée sur le bulletin	0,3
Non-réponse	3,2
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

Positions à l'égard des programmes et des méthodes prescrits

Le caractère singulier de l'ÉCJS, non considérée comme une discipline, fait que la plupart des enseignants ne souhaitent pas que son enseignement soit évalué, peut-être à cause de la difficulté de le faire de façon habituelle. L'existence d'un enseignement séparé ne va pas de soi pour les enseignants chargés de le dispenser, lesquels pointent quelques difficultés (*voir le tableau n°II.13*).

- Une très grande majorité d'enseignants (80,5 %) considèrent que la pratique du cours magistral n'est pas adapté aux objectifs de cet enseignement et qu'il faudrait utiliser d'autres méthodes (60,4 %), comme le débat argumenté qui est d'ailleurs préconisé ; la moitié (51,8 %) estiment toutefois que la maîtrise de cette technique n'est pas bien assurée par la plupart des enseignants.
- Les trois quarts d'entre eux (75,4 %) voudraient voir les contenus de l'ÉCJS intégrés à d'autres enseignements.
- Les deux tiers (67,1 %) pensent que les enseignants n'ont, pour la plupart, pas la formation juridique adaptée.
- Près de la moitié des enseignants (49,2 %) doutent de la possibilité de traiter de la citoyenneté à travers un programme officiel qui, tel quel, leur paraît trop ambitieux (44,7 %).

**Tableau n°II.13 : L'opinion des professeurs en charge de l'ÉCJS
sur les programmes et méthodes à adopter
dans les établissements où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants**

P.I.9. Quelle opinion avez-vous actuellement de l'enseignement d'ÉCJS (programmes, méthodes) ?	Plutôt oui	Plutôt non	Pas d'opinion arrêtée	Non-réponse
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
La pratique exclusive du cours magistral n'est pas adaptée aux objectifs de cet enseignement	80,5	12,1	4,8	2,6
Le traitement de certaines notions pourrait être intégré à d'autres enseignements (histoire, sciences économiques et sociales, philosophie)	75,4	14,7	7,7	2,2
Le traitement de certains aspects de l'ÉCJS suppose une formation juridique que n'ont pas la plupart des enseignants	67,1	24,0	7,7	1,3
L'enseignement d'ÉCJS nécessiterait d'imaginer ou d'adapter de nouvelles méthodes	60,4	16,0	20,8	2,9
La technique du débat argumenté n'est pas nécessairement maîtrisée par les enseignants chargés de l'enseignement d'ÉCJS	51,8	31,9	13,7	2,6
La citoyenneté peut difficilement se traduire en programme	49,2	38,0	9,6	3,2
Les programmes me paraissent trop ambitieux	44,7	39,0	14,1	2,2
La méthode de l'exposé n'est pas adaptée à la difficulté des contenus abordés	33,5	49,8	13,7	2,9

b. Influence de l'ÉCJS

Un lycéen de terminale sur six environ (17,5 %) des sections générales et professionnelles déclare n'avoir pas reçu d'ÉCJS en classe de première ou ne s'en souvient pas. Il est vraisemblable que dans un certain nombre de cas, l'enseignement n'est pas dispensé, mais que dans d'autres cas, il est intégré au cours d'histoire-géographie. Les autres (82,0 %) se partagent entre une moitié d'élèves (49,5 %) qui trouvent que l'horaire est suffisant voire trop élevé et un tiers (32,5 %) pour qui cet horaire est insuffisant (voir le tableau n°II.14).

**Tableau n°II.14 : L'opinion des lycéens sur le volume horaire de l'ÉCJS
durant l'année scolaire 2003-2004**

E.III.4a. Avez-vous reçu un enseignement d'éducation civique, juridique et sociale (ÉCJS), durant l'année 2003-2004 ?	Fréquence (%)
Oui, moyennant un volume horaire qui m'a paru suffisant	40,9
Oui, mais avec un volume horaire qui m'a semblé faible	32,5
Non	13,3
Oui, mais j'aurais préféré un volume horaire plus restreint	8,6
Je n'en suis pas sûr(e)	4,2
Non-réponse	0,5
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

Base : Les 1 779 élèves des sections générales et professionnelles

Plus de la moitié des élèves qui déclaraient avoir bénéficié d'ÉCJS (56,9 %) jugent celle-ci de façon positive : cet enseignement permet de débattre en classe de questions relatives à la vie en société (38,3 %), il est illustré d'exemples intéressants (13,8 %) et, bien que très peu d'élèves l'affirment (4,8 %), il peut s'avérer utile pour mieux exercer son rôle de citoyen. Toutefois cet enseignement est apparu trop scolaire à plus d'un élève sur quatre (28,5 %). Un nombre très conséquent de lycéens ne sont pas parvenus à exprimer une opinion (13,2 %).

Il est possible que les séances d'ÉCJS aient exercé auprès des lycéens une certaine influence sur leur représentation de la notion de citoyenneté et leur comportement civique. Plus de la moitié des élèves (60,2 %) n'établissent pas explicitement de lien direct entre l'ÉCJS, telle qu'elle est dispensée, et les comportements civiques qu'ils peuvent avoir : au mieux, à leurs yeux, il existe un lien uniquement théorique (34,7 %), au pire, il n'existe aucun lien (11,5 %) ; certains ne savent même pas répondre (14,0 %). Ils sont quand même plus d'un tiers (38,6 %) pour penser que de tels liens peuvent exister.

Une forte proportion d'enseignants (76,0 %) n'établissent pas non plus explicitement de liens directs entre leur enseignement et l'engagement civique des élèves. À leur avis, ce lien existe en théorie seulement (39,6 %) ou n'existe pas (15,0 %) ; beaucoup d'enseignants ne savent pas répondre sur ce point précis (21,4 %).

Une grande majorité d'enseignants pensent que l'ÉCJS peut contribuer à modifier l'image qu'ont les élèves de la citoyenneté, d'abord parce que cet enseignement leur apprend à argumenter (78,6 %), qu'il les rend plus sensibles à certains enjeux de société (75,4 %) et qu'il leur apporte des connaissances nouvelles (70,6 %). Pourtant, ils sont assez peu nombreux (26,5 %) à avoir observé un impact direct de cet enseignement sur les comportements des élèves au lycée (*voir le tableau n°II.15*).

Le constat se révèle également mitigé s'agissant de l'intérêt suscité chez les élèves par l'ÉCJS : près du tiers des enseignants (31,7 %) n'ont pas perçu d'intérêt ou de réaction particulière de la part des élèves. À l'inverse, plus de la moitié des enseignants (53,7 %) ont discerné des marques d'intérêt chez leurs élèves à propos des contenus et des méthodes retenus pour dispenser l'ÉCJS (*voir le tableau n°II.16*).

Tableau n°II.15 : L'opinion des enseignants quant à l'influence éventuelle de l'ÉCJS sur la vision qu'ont les lycéens de la citoyenneté dans les établissements où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants

P.I.10. Avez-vous l'impression que l'enseignement d'ÉCJS a pu contribuer à modifier la vision qu'ont les élèves de ce que peut être la citoyenneté ?	Plutôt oui	Plutôt non	Pas d'opinion arrêtée	Non-réponse
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Cet enseignement a permis de travailler sur l'argumentation	78,6	10,2	9,3	1,9
Les élèves sont plus réceptifs à certains enjeux de société	75,4	11,2	12,5	1,0
Cet enseignement a apporté connaissances et outils de réflexion nouveaux	70,6	17,6	8,9	2,9
Certains comportements ont pu être favorablement modifiés dans le contexte scolaire	26,5	35,5	36,4	1,6

Tableau n°II.16 : L'opinion des enseignants sur les réactions de leurs élèves suscitées par l'ÉCJS dispensée en 2003-2004 dans les établissements où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants

P.I.5. Quel intérêt l'enseignement d'ÉCJS a-t-il suscité chez les élèves de première que vous aviez en 2003-2004 ?	Fréquence (%)
Beaucoup d'élèves se sont montrés intéressés par le contenu de cet enseignement et sont bien rentrés dans les méthodes proposées	36,4
Ce sont en bonne part les méthodes utilisées pour aborder l'ÉCJS qui leur ont plu en se démarquant de celles qu'ils connaissent habituellement	17,3
Leur réceptivité au contenu de cet enseignement était très mitigée, la méthode retenue leur a semblé déroutante	15,7
J'ai du mal à m'en faire une idée	10,9
Je n'ai discerné chez eux aucune réaction particulière en réponse à cet enseignement	9,9
La plupart de mes élèves n'ont pas perçu l'intérêt de cet enseignement	6,1
Non-réponse	3,8
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

2/ Les sources d'influence existant hors de l'univers scolaire

L'environnement proche d'un lycéen, qu'il soit familial ou amical, est susceptible, peut-être bien davantage que l'enseignement qu'il reçoit au lycée, d'exercer une certaine influence sur sa vision du monde ou son comportement civique.

Six élèves sur dix (59,5 %) déclarent avoir dans leur entourage proche une personne leur semblant avoir un engagement civique (voir le tableau n°II.17).

Tableau n°II.17 : La proximité d'un engagement civique dans l'entourage des lycéens

E.III.3. Avez-vous, dans votre famille ou votre environnement proche, quelqu'un qui vous semble avoir un engagement civique, quelle qu'en soit la nature ?	Oui Fréquence (%)	Non Fréquence (%)	Ne sait pas Fréquence (%)	Non-réponse Fréquence (%)
Dans une association ou une organisation	40,9	41,3	14,5	3,3
Dans une instance représentative (syndicat, conseil municipal, conseil général, etc.)	31,4	51,2	13,8	3,7
De façon strictement individuelle	17,6	51,3	26,4	4,7

La participation d'un lycéen à des activités menées dans le secteur associatif ou assimilé de son établissement scolaire ou non est extrêmement lié à l'existence, dans son entourage proche, d'une personne investie dans un engagement civique, quel qu'en soit le titre (test du χ^2 réalisé au seuil de confiance de 99,9 % très significatif). Si l'on s'intéresse précisément à la nature de l'engagement mentionnée (un engagement lié à une association ou une organisation non représentative, à une instance représentative, un engagement sans lien avec une structure), il en va exactement de même.

Il existe aussi un lien significatif entre le fait, pour un lycéen, de participer aux instances de son établissement scolaire et le fait d'avoir dans son entourage l'exemple d'un engagement civique (test du χ^2 réalisé au seuil de confiance de 99,0 %).

II – Appréciations portant sur l'exercice de la citoyenneté

Diverses questions ont été soumises à la réflexion des lycéens, des professeurs et des conseillers principaux d'éducation, telles que la valorisation de l'engagement civique à l'intérieur du lycée, l'incidence de cet engagement au plan scolaire, ainsi que les attentes et représentations relatives à certains aspects de l'exercice de la citoyenneté.

A. La valorisation de l'engagement civique au lycée

La valorisation de l'engagement civique des lycéens par une attestation, « un passeport citoyen » ou autre formule a été souvent évoquée ces dernières années. C'est ainsi que dans le cadre du programme « Envie d'agir », un « passeport de l'engagement » est proposé aux jeunes. Il s'agit d'un livret personnel permettant à chaque jeune qui le désire de consigner l'ensemble des initiatives et engagements réalisés, au moyen de certificats qu'il pourra faire valider.

Ce « passeport » pourra être utilisé pour valoriser l'expérience bénévole des jeunes, en gardant une trace et en faire état, par exemple, dans le cadre de la *recherche* d'un emploi ou d'une reconnaissance d'aptitudes et de compétences acquises à l'occasion d'activités sociales.

Au plan scolaire, la valorisation d'un engagement pourrait prendre la forme, en fin d'année, d'une mention sur le bulletin scolaire des élèves ou sur une attestation.

Ce type d'initiative est approuvé par plus d'un élève sur deux (53,8 %) qui souhaiterait voir figurer sur le bulletin scolaire une mention de leur éventuel engagement civique au lycée. Cette proportion passe à plus des deux tiers (70,6 %) chez les élèves ayant été délégués en 2003-2004 et reste proche de la moitié (49,9 %) chez les élèves n'ayant pas de mandat électif. Plus précisément, les lycéens se sont prononcés sur le détail de ce que pourrait être une forme d'engagement civique valorisable dans leur établissement scolaire (voir le tableau n°II.18a).

- La *participation à un projet dans l'établissement* est l'action qui justifierait le plus, aux yeux des lycéens, une telle mention (36,7 %), tout comme le *tutorat d'un élève en difficulté* (29,3 %).
- Les autres formes d'engagement — la participation à la réalisation d'un média scolaire, que ce soit un journal ou bien un site Internet, l'exercice d'un mandat électif dans une instance de l'établissement, des fonctions de direction ou d'animation dans une association ou un club — devraient, chacune, également faire l'objet d'une mention sur le bulletin scolaire, selon plus d'un lycéen sur cinq.

Il est plutôt frappant de constater qu'aucune forme qui pourrait être valorisée ne se détache grandement des autres, à travers les avis formulés par les lycéens : celle qui vient en tête affère à un projet dans l'établissement, mais on ignore à quel type de contenu ce terme peut renvoyer dans leur esprit ; il est intéressant de noter que le tutorat d'un élève en difficulté est une forme plébiscitée de façon conséquente par des lycéens en fin de cursus.

Tableau n°II.18a : La valorisation d'un engagement civique à l'intérieur du lycée en fonction de sa nature, selon les lycéens

E.III.1. Aimeriez-vous voir figurer, en fin d'année, sur votre bulletin scolaire ou une attestation, par exemple, une mention de votre engagement civique éventuel au lycée ?	Oui	Non	Sans véritable avis	Non-réponse
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Pour votre participation à un projet dans l'établissement	36,7	40,8	20,0	2,5
Pour le tutorat d'un élève en difficulté	29,3	45,3	22,4	3,0
Pour votre contribution à la réalisation d'un média scolaire (journal, site internet)	24,8	48,6	23,5	3,1
Pour votre exercice d'un mandat électif dans une instance donnée (conseil de classe, etc.)	22,9	52,4	21,7	3,0
Pour vos fonctions de direction ou d'animation d'une association ou d'un club	22,6	48,8	26,0	2,7

Il faut ici de nouveau rappeler que les appréciations individuelles des conseillers principaux d'éducation et des enseignants doivent être regardées avec prudence. Les CPE sont encore plus partisans (68,5 %) que les lycéens de faire figurer l'engagement civique dans l'établissement par une mention sur le bulletin scolaire (*voir le tableau n°II.18b*).

Tableau n°II.18b : La valorisation d'un engagement civique à l'intérieur du lycée selon les conseillers principaux d'éducation des établissements où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants

C.III.2. À votre avis, l'engagement civique de l'élève dans l'établissement (secteur associatif, journal du lycée, instances représentatives ou participatives) devrait-il donner lieu à une mention, en fin d'année, sur son bulletin scolaire ou une attestation ?	Fréquence (%)
Oui	68,5
Non	19,8
Je n'ai pas vraiment d'avis	10,8
Non-réponse	0,9
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

Les enseignants d'ÉCJS (voir le tableau n°II.18c) sont les plus partagés quant à l'opportunité d'une telle mesure (15,7 % des enseignants sont sans avis), même si près d'un enseignant sur deux (47,0 %) y est favorable contre un peu plus d'un tiers qui y sont défavorables (36,7 %).

Tableau n°II.18c : La valorisation d'un engagement civique à l'intérieur du lycée selon les professeurs en charge de l'ÉCJS dans les établissements où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants

P.I.12. À votre avis, l'engagement civique de l'élève dans l'établissement devrait-il donner lieu à une mention, en fin d'année, sur son bulletin scolaire ou une attestation ?	Fréquence (%)
Oui	47,0
Non	36,7
Je n'ai pas vraiment d'avis	15,7
Non-réponse	0,6
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

B. L'incidence d'un comportement participatif ou d'un engagement civique sur le parcours scolaire

Dans une acception très large, l'engagement civique comprend des éléments très divers : la participation active dans une association, un club, une organisation ou un mouvement de jeunes — avec ou sans prise de responsabilité —, bénévolat et volontariat compris, le suivi éventuel de formations extra-scolaires, et la tenue de mandats électifs, le tout à l'intérieur comme à l'extérieur du lycée. Selon la nature de l'activité et sa portée sociale, selon le degré d'investissement de l'individu, on peut ou non parler d'engagement civique, pris cette fois au sens strict. Il est tout à fait possible qu'un engagement civique ou plus généralement un comportement participatif ait une incidence heureuse sur le parcours scolaire d'un lycéen en fin de scolarité secondaire, même si rien ne permet de préciser l'incidence en question.

Pour affiner un peu les choses, les deux volets principaux traités dans cette étude seront distingués : où que ce soit, la participation à des activités non représentatives de type associatif ou assimilé, bénévolat et volontariat compris, ainsi que le suivi de formations extra-scolaires, d'une part, et d'autre part, la tenue de mandats électifs (voir respectivement les tableaux n°II.19a et n°II.19b).

Tableau n°II.19a : L'incidence d'un engagement civique de nature non représentative sur le parcours scolaire, selon les lycéens

E.III.2. Estimez-vous que votre engagement civique (participation active dans une association, un club, une organisation ou un mouvement de jeunes, mandat électif dans une instance interne ou externe à votre lycée, bénévolat ou volontariat) ait une incidence positive sur votre parcours scolaire ?	Oui, c'est une valeur ajoutée	Non, cela n'a aucun rapport avec mon parcours	Non, c'est plutôt un handicap	Je ne sais pas vraiment	Non-réponse
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
L'engagement civique que j'ai à l'intérieur du lycée	18,1	19,9	4,1	16,5	41,4
L'engagement civique que j'ai en dehors du lycée	19,9	16,5	3,9	12,7	47,1

Bases : Respectivement les 1 244 lycéens qui ont un engagement civique de nature non représentative dans leur établissement scolaire puis les 2 022 lycéens qui en ont un de même nature à l'extérieur.

- Tout d’abord, le nombre de lycéens qui n’ont pas répondu est très élevé dans chaque cas : plus de quatre personnes sur dix, aussi bien parmi celles qui ont participé à des activités diverses dans leur lycée qu’à l’extérieur, ne se sont pas prononcées. Peut-être est-ce là l’aveu d’une absence complète de lien perçu entre les préoccupations scolaires et les activités extra-scolaires menées en parallèle.
- Dans l’un et l’autre cas également, on trouve autant de lycéens pour estimer que leur engagement est favorable à leur évolution scolaire que pour penser que ce sont deux choses sans rapport (entre un lycéen sur cinq et un sur six).
- Un lycéen sur huit, respectivement sur six, ne sait pas vraiment quoi en penser : la question était objectivement difficile, le vocable employé (« parcours ») n’était pas nécessairement approprié.
- Enfin, une faible minorité de lycéens (un sur vingt environ) voient dans leurs activités un handicap pour avancer au plan scolaire.

Tableau n°II.19b : L’incidence d’un engagement civique de nature représentative sur le parcours scolaire, selon les lycéens

E.III.2. Estimez-vous que votre engagement civique (participation active dans une association, un club, une organisation ou un mouvement de jeunes, mandat électif dans une instance interne ou externe à votre lycée, bénévolat ou volontariat) ait une incidence positive sur votre parcours scolaire ?	Oui, c’est une valeur ajoutée	Non, cela n’a aucun rapport avec mon parcours	Non, c’est plutôt un handicap	Je ne sais pas vraiment	Non-réponse
L’engagement civique que j’ai à l’intérieur du lycée	25,9 %	23,0 %	4,3 %	14,7 %	32,1 %
L’engagement civique que j’ai en dehors du lycée	25 lycéens	11 lycéens	5 lycéens	4 lycéens	14 lycéens

Bases : Respectivement les 483 lycéens qui ont un engagement civique de nature représentative dans leur établissement scolaire puis les 59 lycéens qui en ont un de même nature à l’extérieur.

- Lorsqu’on s’intéresse cette fois aux activités de représentation des élèves, voire des jeunes à l’extérieur de l’établissement scolaire, les non-répondants, encore nombreux, le sont un peu moins que s’agissant des activités sans vocation représentative.
- Un lycéen sur quatre environ estime que son engagement à l’intérieur du lycée lui est favorable au plan scolaire, et sensiblement selon le même rapport, les lycéens pensent que lien est inexistant. Un lycéen sur sept environ ne sait pas vraiment quoi en penser. On retrouve une petite minorité qui estime que son engagement lui est néfaste, peut-être eu égard au temps d’investissement.
- La moitié des lycéens qui prétendent avoir un engagement civique de type représentatif à l’extérieur du lycée estiment qu’il joue en leur faveur scolairement parlant. Un sur cinq pense que son parcours scolaire n’a aucun rapport avec son engagement. La perception d’un handicap qui résiderait dans cet engagement existe bien, mais de façon limitée ; le temps d’investissement doit certainement compter.

La plupart des CPE (87,3 %) estiment que l’engagement civique d’un élève a une incidence positive sur son parcours scolaire (voir le tableau n°II.19c). Il faut pourtant prêter attention à ceux qui estiment n’y voir aucun rapport (7,2 %) ou ne pas pouvoir porter un jugement sur cette question (4,8 %). Cet avis est très certainement lié à autre chose (des données comportementales, par exemple).

Tableau n°II.19c : L'incidence d'un engagement civique sur le parcours scolaire selon les conseillers principaux d'éducation dans les établissements où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants

C.III.3. Estimez-vous que l'engagement civique d'un élève ait une incidence positive sur son parcours scolaire ?	Fréquence (%)
Oui, c'est une valeur ajoutée	87,3
Non, cela n'a aucun rapport	6,1
Non, c'est plutôt un handicap	1,1
Je ne sais pas vraiment	4,8
Non-réponse	0,8
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

Ces mêmes CPE sont presque unanimes (96,0 %) pour dire que l'engagement des élèves améliore sensiblement le climat du lycée. Une fraction très minoritaire (2,9 %) ne le pense pourtant pas : un bon climat général n'a pas nécessairement besoin d'être soutenu par des engagements civiques marqués dans certains établissements ou, a contrario, la présence d'élèves pouvant se prévaloir d'un tel engagement ne suffit pas à améliorer un climat très dégradé.

Près des trois quarts des enseignants prenant en main l'ÉCJS (voir le tableau n°II.20) estiment, quant à eux, que l'engagement de certains élèves bonifie le climat des classes dans lesquelles ils enseignent. Il faut noter que le quart d'entre eux ne perçoivent rien de tel. Dans ce cas, cet enseignement ne serait-il pas considéré comme n'importe quel autre par les lycéens ayant ces enseignants ?

Tableau n°II.20 : L'incidence d'un engagement civique sur le climat des classes, selon les professeurs en charge de l'ÉCJS dans les établissements où sont scolarisés les lycéens de terminale répondants

P.I.14. Pensez-vous que l'engagement civique des élèves ait une répercussion favorable sur le climat des classes que vous suivez ?	Fréquence (%)
Oui	72,2
Non	25,2
Non-réponse	2,6
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

C. Les attentes et les représentations sur certains aspects de la citoyenneté

Une partie importante des lycéens de terminale ont atteint ou vont atteindre dans l'année l'âge de la majorité civique. Ils auront de nouveaux droits et devoirs. Connaissent-ils bien ces droits et devoirs ou auraient-ils besoin d'information sur ce plan ?

Une petite majorité d'élèves (59,9 %) indiquent qu'ils auraient besoin d'informations sur les droits et devoirs qui découlent du fait d'être majeur (voir le tableau n°II.21). Une partie conséquente d'entre eux ne sait pas ce que sont ses besoins (8,3 %).

La demande est plus forte chez les élèves les plus jeunes (67,2 %), c'est-à-dire ceux qui ont au plus seize ans, que chez les lycéens qui sont majeurs depuis au moins un an (54,2 %), puisque ces derniers ont eu le temps de s'informer. Les jeunes filles (63,5 %) sont plus demandeuses

d'information que les jeunes gens (55,7 %). Les lycéens des filières professionnelles (53,3 %), parce qu'ils sont plus âgés, sont moins demandeurs que ceux des filières technologiques (60,0 %) et générales (61,4 %).

Tableau n°II.21 : Le besoin d'information sur les droits et les devoirs liés à la majorité civique chez les lycéens de terminale, en 2004-2005

E.III.6. Ressentez-vous un besoin d'information sur les droits et les devoirs liés au fait de devenir ou d'être devenu(e) majeur(e) ?	Fréquence (%)
Oui	59,9
Non	30,9
Je ne sais pas	8,3
Non-réponse	0,9
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

Plus des deux tiers (68,0 %) des lycéens pensent que voter est un acte de la vie civique auquel il faut participer (*voir le tableau n°II.22*). Très peu d'élèves (5,3 %) déclarent d'emblée ne pas envisager de participer à une élection future. L'indécision est une attitude assez répandue (25,8 %) ; pour une part (14,7 %), la participation à un vote dépendrait ou dépend déjà du type d'élection considéré.

Tableau n°II.22 : La participation à un vote concernant une élection locale, nationale ou internationale chez les lycéens de terminale, en 2004-2005

E.III.7. Pensez-vous prendre part, le moment venu, au vote concernant une élection à caractère local, national ou international ?	Fréquence (%)
Oui, prendre part à un vote est un acte de la vie civique	68,0
Cela dépendra (ou dépend déjà) en fait du type d'élection	14,7
Je ne sais pas encore	11,1
Non, je n'en vois jusqu'à présent pas l'utilité	5,3
Non-réponse	0,8
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

Les jeunes filles (69,7 %) se disent plus décidées que leurs homologues masculins (66,4 %), mais c'est dans la ventilation des réponses par type de baccalauréat que l'on observe les plus grandes différences : les lycéens des filières générales sont de loin les plus nombreux (74,9 %) pour affirmer qu'ils participeront de toute façon à une prochaine élection ; les élèves des filières professionnelles sont les plus en retrait (56,9 %), ceux des filières technologiques occupant une position intermédiaire (60,6 %). La faiblesse observée dans les filières professionnelles vient de la part plus importante des indécis (35,9 % comparés à 25,8 % dans l'ensemble), pas de celle des abstentionnistes (6,3 % comparés à 5,3 % dans l'ensemble).

Être un bon citoyen, enfin, consiste, pour la plupart des lycéens, à *respecter la loi* (90,1 %) et *participer aux élections* (87,1 %). *L'honnêteté dans le travail* (77,2 %) et le *paiement de l'impôt* (62,4 %) passent avant la *défense de la patrie* (52,8 %) ou l'information portant sur la vie politique

(46,8 %). Selon ces jeunes, l'engagement syndical ne fait pas ou fait peu partie de l'engagement civique (6,5 %). Il est intéressant de noter le caractère plus répandu du fait de considérer comme bonne pratique civique en général, c'est-à-dire pour tout citoyen, la participation à une élection (87,1 %), comparé à l'intention personnelle de participer à un vote, le moment venu, parce qu'on considère que c'est là un acte de la vie civique (68,0 %).

Tableau n°II.23 : La représentation de bonnes pratiques civiques chez les lycéens de terminale, en 2004-2005

E.III.8. Pour vous, un bon citoyen est quelqu'un qui...	Oui	Non	Ne sait pas	Non-réponse
	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
...respecte les lois	90,1	4,8	3,9	1,1
...participe régulièrement aux élections	87,1	8,1	3,3	1,4
...est honnête dans son travail	77,2	11,6	9,5	1,8
...paie ses impôts	62,4	25,2	10,6	1,8
...est prêt à défendre sa patrie	52,8	25,9	19,3	2,0
...s'informe sur les événements politiques	46,8	34,3	16,8	2,0
...est inscrit à un syndicat	6,5	72,1	18,8	2,6

III – Synthèse de l'origine et des incidences de la vie participative des lycéens à l'automne 2004

Vis-à-vis d'une *participation éventuelle aux instances représentatives de leur établissement scolaire*, les lycéens de terminale expliquent leur position de la façon suivante :

- Quand ils ne participent pas du tout à l'une quelconque de ces instances, ils allèguent en tout premier lieu la lourdeur des contraintes scolaires (emplois du temps, travail à faire hors classe), en second lieu l'existence d'activités extra-scolaires qui leur suffisent et le manque d'envie. Tandis que les jeunes filles accordent davantage d'importance à la chose scolaire dans son ensemble, les jeunes gens opposent plus volontiers une limite conférée par leurs activités extérieures à l'établissement ainsi que l'absence d'envie de tenir une fonction représentative.
- Lorsqu'au contraire ils occupent des fonctions de représentation des élèves, les lycéens se disent mus surtout par la volonté de se rendre utile aux autres et le goût des responsabilités ; le désir de connaître autrement des adultes de leur établissement peut aussi intervenir dans leur choix.

Vis-à-vis d'une *participation éventuelle à des activités de type associatif ou assimilé*, les raisons et motivations avancées par les lycéens de terminale sont les suivantes :

- Leur participation est puissamment freinée par le caractère tout à la fois peu compatible et prenant des activités purement scolaires (emplois du temps et travail à faire hors classe) mais aussi de celles qui sont menées en solitaire (telle l'informatique). Les lycéens qui ne participent à aucune activité de ce type, tant dans leur établissement scolaire qu'en dehors, se singularisent surtout par une absence d'envie de le faire et l'assimilation de leur lycée à un univers d'activités exclusivement scolaires. Au-delà de la similitude des explications fournies par l'ensemble des lycéens, la spécificité des jeunes filles consiste à

fonder davantage leur position sur des bases scolaires, alors que celle des jeunes gens consiste à exprimer une préférence pour des activités, solitaires ou de groupe, hors de tout cadre institutionnel.

– A contrario, leur participation à une activité particulière s'explique dans de nombreux cas par un goût prononcé pour celle-ci, le besoin de rencontres hors du milieu familial mais aussi par la nécessité plus ou moins grande de pratiquer cette activité dans un contexte associatif. Les jeunes filles se singularisent par un besoin plus grand de rencontres hors du milieu familial, les jeunes gens suivent plus volontiers que leurs camarades féminines des copains dans la pratique d'une activité.

Que leur participation à des activités menées dans un contexte associatif ou une instance représentative traduise ou non un véritable engagement civique, les lycéens de terminale ne sont qu'une minorité importante pour penser que des liens directs puissent exister entre leur comportement civique et ce qu'ils peuvent acquérir à travers l'éducation civique, juridique et sociale (ÉCJS) dispensée dans le cadre scolaire (dans les filières générales et professionnelles uniquement). Les enseignants qui s'occupent de dispenser cette éducation sont même plus nombreux à n'établir aucun lien direct entre ces deux choses, leur constat quant à l'intérêt suscité auprès de leurs élèves par les contenus proposés et les méthodes employées durant les séances concernées étant mitigé. Les raisons en sont certainement multiples, elles résident notamment dans une maîtrise approximative de la technique du débat argumenté, dans le souhait d'intégrer cette éducation à d'autres enseignements ainsi que dans l'absence de formation juridique adaptée.

Hors de l'univers scolaire, une influence familiale ou amicale peut marquer son empreinte, parfois plus sûrement qu'une sensibilisation déployée en cours : quelle que soit la nature de la participation ou de l'engagement civique d'un lycéen de terminale, ce comportement est très lié au fait d'avoir déjà dans son entourage proche l'exemple de quelqu'un qui lui semble avoir un engagement civique, s'exprimant ou non dans une structure collective.

L'engagement civique au lycée peut être valorisé, en fin d'année, sous la forme d'une mention sur le bulletin scolaire ou d'une attestation. Une telle possibilité rencontre les faveurs d'une moitié de lycéens, parmi lesquels ceux qui ont déjà été délégués des élèves sont sur-représentés. Les formes les plus porteuses à leurs yeux sont les participations à projet dans l'établissement scolaire et les tutorats d'élèves en difficulté. Du côté des professionnels de l'établissement, ce sont les conseillers principaux d'éducation qui se montrent les plus favorables au principe de valorisation d'un engagement civique sur le lieu d'études.

L'incidence que peut avoir un comportement participatif voire un véritable engagement civique, au travers d'activités entreprises dans une association, un club, une organisation ou un mouvement de jeunes, de la tenue de mandats électifs ou du suivi de formations extra-scolaires sur le parcours scolaire, est en fait une question plus que controversée chez les lycéens de terminale : aussi bien s'agissant de l'activité interne qu'extérieure au lycée, l'opinion selon laquelle elle constituerait une valeur ajoutée reste peu répandue et s'équilibre avec l'opinion contraire, à un niveau un peu plus élevé dès qu'il s'agit de mandats électifs. Les CPE dotent ce comportement participatif d'un crédit plus grand que ne le font les lycéens eux-mêmes.

Le besoin d'information sur les droits et devoirs liés à la majorité légale semble importer à bon nombre de lycéens, d'autant plus s'ils sont encore mineurs et davantage chez les jeunes filles. Enfin, l'intention de prendre part à une élection à caractère local, national ou international est très présente mais révèle aussi une indécision qui touche jusqu'à un lycéen sur trois, indécision qui est d'ailleurs plus répandue dans les filières professionnelles.

CONCLUSION

Plusieurs points déjà plus ou moins exposés méritent d'être soulignés et repris à ce stade du travail.

– Cinq lycéens sur six ont déclaré avoir participé à des activités du secteur associatif ou assimilé en 2003-2004, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de leur établissement scolaire. Il faut répéter que l'intensité et la fréquence de cette participation ne sont pas vraiment connues. À l'extérieur, il s'agissait en tout premier lieu d'activités sportives : leur grande variété explique cet état de fait, elles participent en outre du développement physique et de la connaissance du corps, lesquels jouent un rôle fondamental jusqu'au début de l'âge adulte. Au début de l'année suivante, en classe terminale, deux lycéens sur trois comptaient poursuivre ou entamer des activités où que ce soit : la déperdition nette est à relier très directement aux contraintes que font peser les échéances de fin d'enseignement secondaire, même si certains auront pu changer d'avis à un moment donné.

Un lycéen sur six déclarait donc ne rien avoir entrepris en 2003-2004, dans le cadre d'activités n'ayant aucun caractère de représentation, ce qui est très loin d'être négligeable. Les explications apportées par les lycéens à cette non-participation font ressortir des différences marquées selon le genre : si tous les lycéens s'accordent sur le fait de mettre en avant les contraintes strictement internes à l'institution scolaire (emplois du temps), les jeunes filles complètent cet argument par son corollaire externe à la classe (travail distribué par les enseignants), tandis que les jeunes gens allèguent la pratique d'activités indépendantes, que celle-ci soit solitaire ou de groupe. De façon analogue, eu égard au cadre fourni par les activités de représentation, les jeunes gens invoquent l'existence d'activités extérieures à l'établissement qui leur suffiraient et auraient certainement leur préférence.

– Dans l'introduction à ce travail, la notion de comportement participatif avait été définie de façon large comme englobant aussi bien une participation à des activités menées dans un cadre collectivement organisé par agrément ou volonté de formation personnelle qu'une participation à des activités de représentation dans des instances appropriées. La possibilité avait été exprimée de parler, dans certains cas, d'engagement civique individuel si la nature même des activités supposait un niveau et une qualité particuliers d'implication personnelle à l'égard d'autrui, comme une prise de responsabilité en rapport avec une activité que l'on pratique ou la tenue d'un mandat électif qui ne soit pas simplement formelle.

Il convient de remarquer qu'une pratique sportive ou artistique, par exemple, s'accompagne d'un investissement individuel pouvant être important dans l'activité considérée et construit en général une forme de lien social minimal entre les participants. En outre, certains lycéens occupent occasionnellement ou même continûment, en complément, une fonction de responsabilité qui les engage vis-à-vis des autres participants et dans laquelle ils peuvent ou non choisir de s'investir vraiment selon leurs possibilités. Que le point de départ en soit une incitation ou suggestion venant de tiers (pairs ou adulte) ou encore une volonté personnelle, la tenue d'un mandat électif, par exemple, dont on pourrait penser qu'intrinsèquement elle constitue une forme d'engagement civique vis-à-vis de ses condisciples si elle s'exerce dans le cadre scolaire, peut en réalité procéder de motivations assez étrangères à la volonté de servir un intérêt collectif ou au goût des responsabilités en fournissant l'occasion de mettre en avant sa propre personne plus que l'intérêt d'autrui, par exemple. Certaines formes individuelles de participation peuvent ainsi revêtir un caractère presque exclusivement formel.

– Dans nombre de lycées, les conseillers principaux d'éducation dispensent une information sur les mandats électifs qui reviennent aux élèves et donc les instances représentatives dans lesquelles ils s'exercent. Or cela n'implique pas à tout coup de la part des lycéens, même au niveau de la classe terminale, une bonne connaissance du rôle de ces instances, pas plus que cela ne suffit à susciter les candidatures nécessaires parmi eux. Ce genre de difficulté, dont ont rendu compte les CPE, pose non seulement la question de l'efficacité de l'information à cet égard, en qualité et en diffusion, mais met aussi en cause la réceptivité d'élèves, pourtant en fin de scolarité secondaire, à la vie civique interne à l'établissement.

– Le principe de la valorisation de l’engagement civique dont fait montre un lycéen à l’intérieur de son établissement scolaire n’est pas communément admis par tous : les conseillers principaux d’éducation sont les plus nombreux à s’y montrer favorables, les lycéens eux-mêmes lui réservent un accueil mitigé, quant aux enseignants qui s’occupent de l’éducation civique, juridique et sociale, ils sont les moins nombreux à retenir ce principe. Il faut souligner le fait que les lycéens différencient finalement assez peu les formes essentielles d’engagement valorisables. Toutefois, ils ont tendance à faire passer en premier les rôles novateurs qui peuvent être assurés en dehors des instances représentatives (participation à un projet dans l’établissement, tutorat d’un élève en difficulté). Nombre de lycéens sont réceptifs à l’existence d’une difficulté scolaire : beaucoup pensent en effet qu’un délégué peut utilement en faire état en conseil de classe ; si une manière d’y remédier consiste à mettre sur pied un dispositif de tutorat, alors le fait pour un élève d’accepter d’y consacrer une partie de son temps constitue un engagement qu’on peut vouloir valoriser.

– Parmi d’autres traits distinctifs, les jeunes filles ont tendance à se représenter le mandat de délégué de classe de façon plus positive que leurs camarades masculins, comme si elles révélaient par là une plus grande aptitude à l’investissement sincère, que ne parasiterait pas la tentation du faire-valoir.

– Les sympathies allant à des organisations humanitaires ou œuvrant en faveur des droits de l’homme semblent assez répandues chez les lycéens de terminale (plus de la moitié). Ceci est à rapprocher de la participation qu’ils déclaraient à des activités associatives extérieures au lycée, de nature humanitaire prise au sens large du terme (droits de l’homme, aide aux personnes en difficulté, secourisme, aide ou prévention médicale, etc.) : elles constituaient la troisième catégorie par leur importance (un lycéen sur sept), derrière les activités sportives et artistiques.

– Il faut enfin noter la grande différence que beaucoup de lycéens, pris dans leur ensemble, opèrent entre le fait de considérer la participation à une élection comme bonne pratique citoyenne en général et le fait de se prononcer personnellement sur la pertinence de leur propre participation à un vote, le moment venu : lorsque la question est individualisée, l’indécision ou la relativisation de sa décision (type d’élection) sont mises au jour et viennent tempérer l’opinion portée en général sur le vote comme acte de la vie civique.

Les enseignants ont plutôt tendance à penser que l’éducation civique, juridique et sociale qu’ils dispensent précise et enrichit la notion de citoyenneté dans l’esprit de leurs élèves (argumentation, sensibilisation à des enjeux sociétaux, connaissances et outils de réflexion), plus qu’elle n’induit de meilleurs comportements ou attitudes civiques chez eux.

Certains de ces points mériteraient un approfondissement, notamment par une analyse plus étendue de différences comportementales ou d’opinion. Par exemple, la non-participation déclarée à quelque activité que ce soit correspond-elle à une véritable absence d’investissement dans une activité quelconque ou bien à des pratiques non encadrées qui phagocytent la majeure partie du temps extra-scolaire ? Quand pratiques non encadrées il y a, quelles sont-elles, qui s’y adonne et prennent-elles durablement le pas sur toute activité institutionnellement organisée ?

ANNEXE

I – Questionnaire destiné aux lycéens
des classes terminales



Première partie

Cette partie a pour objet de collecter des informations individuelles sur les activités que vous étiez susceptible de mener dans le contexte associatif de votre établissement scolaire puis à l'extérieur de celui-ci.

I.1. Durant l'année scolaire 2003-2004, avez-vous adhéré à une association, un club, une organisation ou un mouvement de jeunes, ...

➤ Entourez le code chiffré correspondant à l'unique réponse appropriée pour chaque énoncé.

0 : Aucun(e) 1 : Un(e) seul(e) 2 : Deux 3 : Plus de deux

- | | | | | | |
|--|---|---|---|---|----|
| • ...à l'intérieur du lycée que vous fréquentez ? | 0 | 1 | 2 | 3 | 15 |
| • ...à l'extérieur de celui-ci (dans votre commune, par exemple) ?.... | 0 | 1 | 2 | 3 | 16 |

A/ AU LYCÉE

I.2. L'établissement où vous étiez scolarisé(e) en 2003-2004 comportait-il un foyer socio-éducatif ou une maison des lycéens ?

➤ Indiquez une réponse unique.

- | | | | | | |
|----------------------|--|--|--|--|---|
| Je ne sais pas | | | | | 1 |
| Oui | | | | | 2 |
| Non | | | | | 3 |

I.3. Si vous avez adhéré, dans votre lycée, à une association ou un club en 2003-2004, s'agissait-il...

➤ Indiquez une réponse unique pour chaque type d'association ou de club.

0 : Il n'y en a pas 1 : Oui 2 : Non

- | | | | | |
|--|---|---|---|----|
| • ...d'une association sportive ? | 0 | 1 | 2 | 18 |
| • ...d'une association ou d'un club à caractère culturel ? | 0 | 1 | 2 | 19 |
| • ...du foyer socio-éducatif ou de la maison des lycéens ? | 0 | 1 | 2 | 20 |
| • ...d'une autre sorte d'association ? | 0 | 1 | 2 | 21 |

☞ **Au cas où vous n'auriez adhéré à aucune sorte d'association ou de club en 2003-2004, passez directement à la question I.7a. !**

I.4. Quelle a été votre participation aux activités des associations ou clubs dont vous étiez adhérent(e), en 2003-2004 ? En cas d'adhésion multiple, vous indiquerez tous les cas de figure qui vous correspondent.

➤ Indiquez une seule réponse par proposition.

1 : Oui 2 : Non

• Une simple adhésion sans réelle participation aux activités proposées.....	1	2	22
• Une participation à un moment donné de l'année seulement.....	1	2	23
• Une participation de temps en temps, d'un bout de l'année à l'autre.....	1	2	24
• Une participation régulière tout au long de l'année	1	2	25

I.5a. Avez-vous pris une responsabilité dans ces associations ou clubs, indépendamment de votre participation éventuelle aux activités qu'elles ou ils proposaient ?

➤ Indiquez une réponse unique.

Oui.....	1		
Non, aucune	2		26

☞ Si vous n'avez pris aucune responsabilité, reportez-vous directement à la question I.6a. !

I.5b. En quoi consistait cette prise de responsabilité ? En cas d'adhésion multiple, vous indiquerez toutes les responsabilités que vous avez pu prendre.

➤ Indiquez une seule réponse par proposition.

1 : Oui 2 : Non

Dans les fonctions de direction de l'association ou du club

• J'étais président(e) ou vice-président(e).....	1	2	27
• J'étais secrétaire	1	2	28
• J'étais trésorier (-ère).....	1	2	29

Dans les fonctions permanentes d'animation de l'activité

• J'étais l'unique animateur (-rice).....	1	2	30
• J'étais co-animateur (-rice) d'une activité	1	2	31
• J'étais responsable d'une équipe d'animateurs	1	2	32
• J'étais responsable d'une mission particulière (matériel utilisé, communication, etc.).....	1	2	33

Dans des fonctions de soutien occasionnel

• J'ai été animateur (-rice) à certains moments.....	1	2	34
• J'ai parfois rendu service, en dehors de l'animation, à une association (celle dont j'étais membre ou une autre).....	1	2	35
• Autre cas de figure	1	2	36

I.6a. Si vous avez activement participé, en 2003-2004, aux activités du foyer socio-éducatif ou de la maison des lycéens, quelles raisons vous ont conduit(e) à le faire ?

➤ Indiquez pour chaque proposition une réponse unique, celle qui est la plus proche de votre opinion.

1 : Oui 2 : Non

• Dans ces activités, je pouvais laisser davantage libre cours à ma capacité d'initiative que dans celles d'une autre association ou club interne à l'établissement	1	2	37
• J'avais envie de me consacrer à des activités d'organisation, de gestion des finances, de communication, etc.....	1	2	38
• Ces activités pouvaient m'apporter une expérience différente de celle procurée par le travail scolaire.....	1	2	39
• Ces activités me permettaient de me retrouver avec des copains ou de faire la connaissance d'autres élèves	1	2	40
• Ces activités me permettaient d'avoir un contact différent avec des adultes de l'établissement	1	2	41
• Je désirais être utile à quelque chose ou aux autres.....	1	2	42
• J'avais d'autres raisons pour le faire.....	1	2	43
• Les raisons que j'avais sont devenues floues.....	1	2	44

☞ **Ne répondez à la question ci-dessous que si vous êtes concerné(e) !**

I.6b. L'expérience que vous avez faite en participant aux activités du foyer socio-éducatif ou de la maison des lycéens de votre établissement a-t-elle répondu à votre attente ?

➤ Indiquez une réponse unique, celle qui est la plus proche de votre souvenir.

Non, mais j'y ai tout de même appris quelque chose	1		
Non, j'ai été déçu(e)		2	
Oui, j'ai trouvé ce que je cherchais au départ.....			3
Je n'arrive pas à répondre			4

I.7a. Aviez-vous une activité liée au journal du lycée ?

➤ Indiquez une réponse unique, celle qui est la plus proche de la réalité.

Le lycée que je fréquentais en 2003-2004 ne comportait pas de journal pour les élèves	1		
Je n'ai jamais eu d'activités liées au journal du lycée.....		2	
J'ai eu une contribution à certains moments seulement.....			3
J'ai apporté une contribution très régulière au journal.....			4

☞ **Ne répondez à la question ci-après que si vous êtes concerné(e) !**

I.7b. Quel rôle particulier y avez-vous joué ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui est la plus proche de la réalité.*

Je n'y avais aucun rôle très défini	1
J'ai fourni un ou plusieurs articles	2
J'étais responsable d'une rubrique	3
J'étais rédacteur (-rice) en chef.....	4
J'y avais un rôle différent de ceux qui précèdent (maquettage, diffusion, etc.).....	5

47

I.8. Pour cette nouvelle année scolaire, avez-vous l'intention d'adhérer à une association ou un club dans votre lycée, à moins que vous ne l'ayez déjà fait ?

➤ *Indiquez une réponse unique pour chaque type d'association ou de club.*

0 : Il n'y en a pas 1 : Oui 2 : Non

• Une association sportive	0	1	2	48
• Une association ou un club à caractère culturel	0	1	2	49
• Le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens	0	1	2	50
• Le journal des lycéens	0	1	2	51
• Une autre sorte d'association.....	0	1	2	52

I.9a. Si vous aviez déjà adhéré à une association ou un club de votre lycée en 2003-2004, pensez-vous, cette année, ...

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui est la plus proche de votre intention.*

...arrêter vos activités antérieures ?	1
...restreindre la variété de vos activités antérieures ?	2
...maintenir la même diversité d'activités ?	3
...élargir la gamme de vos activités antérieures ?	4

53

☞ **Ne répondez à la question ci-dessous que si vous êtes concerné(e) !**

I.9b. Quelle forme comptez-vous donner à votre engagement ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui est la plus proche de votre intention.*

Une participation aux activités tout en exerçant des fonctions de responsabilité (direction, animation ou soutien occasionnel).....	1
Une participation aux activités sans exercer la moindre fonction de responsabilité.....	2
Je ne sais pas encore	3

54

B/ À L'EXTÉRIEUR DU LYCÉE

I.10. Si vous étiez membre actif d'une association, d'un club, d'une organisation ou d'un mouvement de jeunes en 2003-2004, hors de votre lycée, de quels domaines relevaient les activités de cette association ?

➤ *Indiquez pour chaque type d'activités une réponse unique.*

1 : Oui 2 : Non

• Activités d'animation culturelle (café de discussion, ciné-club, etc.)	1	2	55
• Activités artistiques (photographie, musique, danse, théâtre, dessin, etc.)...	1	2	56
• Activités centrées sur le développement intérieur (yoga, méditation, etc.) ...	1	2	57
• Activités d'échanges culturels internationaux (langues et civilisation d'autres régions du monde, etc.)	1	2	58
• Activités environnementales (connaissance, protection ou surveillance de populations animales ou végétales, protection ou valorisation du milieu naturel en général, interventions militantes, etc.)	1	2	59
• Activités humanitaires (droits de l'homme, aide aux personnes en difficulté, secourisme, aide ou prévention médicale, etc.)	1	2	60
• Activités liées à la défense des intérêts des lycéens	1	2	61
• Activités relatives à des médias locaux ou non (journal, radio, site internet)	1	2	62
• Activités liées à la mémoire (patrimoine architectural, archéologie, préhistoire, histoire locale et traditions populaires, muséographie, généalogie, etc.).....	1	2	63
• Activités pratiquées dans des mouvements de jeunesse (scoutisme, etc.) ..	1	2	64
• Activités à caractère politique	1	2	65
• Activités à caractère religieux	1	2	66
• Activités relevant de disciplines scientifiques ou technologiques (club d'astronomie, club géologique, club informatique, etc.).....	1	2	67
• Activités à caractère social (animation de quartier, etc.)	1	2	68
• Activités sportives	1	2	69
• Activités autres	1	2	70
Dans ce cas, précisez la nature de ces activités : _____			

☞ ***Si vous n'étiez membre d'aucune association, reportez-vous directement à la question I.13. !***

I.11. Votre engagement dans cette association, ce club, cette organisation ou ce mouvement de jeunes s'appuyait-il sur un dispositif institutionnel particulier (club UNESCO, programme tel qu'"Envie d'agir", etc.) ?

➤ *Indiquez une réponse unique.*

Non, puisque je ne connaissais pas l'existence de ces dispositifs	1	71
Non, j'ai fait mon choix sur d'autres bases	2	
Oui	3	

I.12. Exerciez-vous des fonctions de responsabilité dans cette association, ce club, cette organisation ou ce mouvement de jeunes ? En cas d'adhésion multiple, vous indiquerez l'ensemble des responsabilités que vous avez pu prendre.

➤ Indiquez pour chaque fonction une réponse unique.

1 : Oui 2 : Non

- | | | | |
|--|---|---|----|
| • Une fonction de direction (président ou vice-président, secrétaire, trésorier) | 1 | 2 | 72 |
| • Une fonction d'animation ou d'encadrement..... | 1 | 2 | 73 |
| • Une fonction de soutien à certains moments..... | 1 | 2 | 74 |

I.13. Avez-vous suivi une formation débouchant sur l'obtention...

➤ Indiquez pour chaque proposition une réponse unique.

1 : Non, et je n'en ai pas l'intention 2 : Non, mais j'en ai l'intention
3 : Oui, ma formation est en cours 4 : Oui, ma formation est achevée et validée

- | | | | | | |
|---|---|---|---|---|----|
| • ...du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ?..... | 1 | 2 | 3 | 4 | 75 |
| • ...de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou du brevet de secourisme ?..... | 1 | 2 | 3 | 4 | 76 |
| • ...du brevet d'aptitude à la surveillance de baignade (BASB) ou du brevet de maître-nageur sauveteur ?..... | 1 | 2 | 3 | 4 | 77 |
| • ...d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions d'arbitre ?..... | 1 | 2 | 3 | 4 | 78 |

I.14. Avez-vous déjà participé, en tant que bénévole, à des actions d'aide (don du sang, assistance aux personnes, interventions dans une brigade de sapeurs-pompiers, protection de l'environnement, etc.) ?

➤ Indiquez une réponse unique.

- | | | |
|--|---|----|
| Non, je manque d'information sur le bénévolat..... | 1 | 79 |
| Non, et je n'en ai pas l'intention | 2 | |
| Non, mais je sais que cela existe et compte pouvoir le faire un jour | 3 | |
| Oui, cela m'est déjà arrivé..... | 4 | |
| Oui, j'ai la possibilité de le faire régulièrement..... | 5 | |

I.15. Vous êtes-vous déjà engagé(e) ponctuellement comme volontaire dans une action internationale visant un autre pays de l'Union européenne ou même au-delà ?

➤ Indiquez une réponse unique.

- | | | |
|--|---|----|
| Non, je ne savais même pas que le rôle de volontaire existait..... | 1 | 80 |
| Non, j'en ai entendu parler mais cela ne m'attire pas | 2 | |
| Non, mais je sais que cela existe et compte pouvoir le faire un jour | 3 | |
| Oui, cela m'est déjà arrivé..... | 4 | |
| Oui, j'ai la possibilité de le faire régulièrement..... | 5 | |

I.16a. Dans l'année scolaire qui débute, avez-vous l'intention d'adhérer à une association, un club, une organisation ou un mouvement de jeunes à l'extérieur de votre lycée, à moins que vous ne l'ayez déjà fait ?

➤ *Indiquez une réponse unique, la plus conforme à votre intention.*

- | | | |
|--|---|--|
| Non, il est encore un peu tôt pour me décider | 1 | |
| Non, je crains de ne pas avoir suffisamment de temps cette année | 2 | |
| Oui, pour la première fois cette année, j'aurai une activité en dehors du travail scolaire | 3 | |
| Oui, mais je suis obligé(e) de faire une sélection parmi mes activités de l'année dernière | 4 | |
| Oui, je continue les mêmes activités que l'année dernière | 5 | |
| Oui, mais je change au moins en partie d'activités | 6 | |

81

☞ **Ne répondez à la question I.16b. que si vous êtes concerné(e) !**

I.16b. Quelle forme comptez-vous donner à votre engagement ?

➤ *Indiquez une réponse unique, la plus conforme à votre intention.*

- | | | |
|--|---|--|
| Une participation aux activités tout en exerçant des fonctions de responsabilité (direction, animation ou soutien) | 1 | |
| Une participation aux activités sans exercer la moindre fonction de responsabilité..... | 2 | |
| Je ne sais pas encore | 3 | |

82

I.16c. Plus précisément, pour défendre vos idées, faites-vous partie ou seriez-vous prêt(e) à faire partie d'une organisation ou d'une association de type suivant ?

➤ *Indiquez pour chaque proposition une réponse unique.*

*1 : Oui, j'en fais partie 2 : Oui, je serais prêt(e) à en faire partie
3 : Non, je ne serais pas prêt(e) à en faire partie*

- | | | | | |
|---|---|---|---|--|
| • Une association pour la défense des droits de l'homme ou contre le racisme..... | 1 | 2 | 3 | |
| • Une association pour la défense de l'environnement | 1 | 2 | 3 | |
| • Un syndicat | 1 | 2 | 3 | |
| • Un parti politique | 1 | 2 | 3 | |
| • Une association d'aide humanitaire | 1 | 2 | 3 | |

83

84

85

86

87

☞ **En fonction de votre situation, vous répondez soit à la question I.17., soit aux deux questions I.18. !**

I.17. Vous n'avez pris aucun engagement dans le secteur associatif durant l'année scolaire 2003-2004, que ce soit à l'intérieur de votre lycée ou en dehors, et vous ne comptez pas en prendre un prochainement. Il existe certainement des raisons à cela.

Parmi les raisons qui figurent ci-dessous, indiquez les vôtres.

➤ *Indiquez pour chaque proposition une réponse unique.*

1 : Oui 2 : Non

- | | | | |
|--|---|---|----|
| • Mon emploi du temps scolaire (cours, stages, etc.) est chargé et peu compatible avec des activités associatives..... | 1 | 2 | 88 |
| • Le travail à faire à la maison est très prenant et peu compatible avec des activités associatives..... | 1 | 2 | 89 |
| • Pour moi, le lycée est associé aux activités exclusivement scolaires | 1 | 2 | 90 |
| • Je pratique tout(e) seul(e) une activité qui me passionne (lecture, informatique, etc.) | 1 | 2 | 91 |
| • Je pratique une activité de groupe sans passer par une association..... | 1 | 2 | 92 |
| • Je pratique une activité encadrée par un adulte (cours particuliers) en dehors d'une association | 1 | 2 | 93 |
| • Je n'ai aucune envie d'être membre d'une association | 1 | 2 | 94 |
| • Mes parents ne souhaitent pas que je participe à des activités associatives | 1 | 2 | 95 |
| • J'utilise une partie de mon temps libre à une activité rémunérée..... | 1 | 2 | 96 |

Si d'autres raisons vous viennent en tête, indiquez-les brièvement.

--	--

97-98

☞ **Si vous avez répondu à la question I.17., passez directement à la seconde partie !**

I.18a. Vous êtes dans une ou plusieurs situations suivantes :

- vous avez déjà pris un engagement dans le secteur associatif au lycée ou à l'extérieur ;
- vous avez participé à une ou plusieurs actions, en tant que bénévole ou volontaire, dans un contexte national ou international ;
- vous suivez une formation débouchant sur l'obtention d'une attestation ou d'un brevet (AFPS, Brevet de secourisme, BAFA, etc.) ou vous l'avez achevée.

Quelles sont les raisons principales qui vous ont conduit(e) à le faire ?

➤ *Indiquez pour chaque proposition une réponse unique.*

1 : Oui 2 : Non

• Je pratique depuis longtemps une activité à l'intérieur d'une structure associative ou d'une institution	1	2	99
• Pour la pratique de certaines activités, le recours à une structure associative me semble préférable ou même indispensable	1	2	100
• J'éprouve le besoin de rencontrer d'autres personnes hors de mon milieu familial	1	2	101
• Un professeur passionné m'a conduit(e) à pratiquer une activité à laquelle je prends plaisir	1	2	102
• J'ai suivi des copains dans la pratique d'une activité	1	2	103
• J'ai un goût prononcé pour une activité particulière	1	2	104
• Mes parents m'ont encouragé(e) à participer à des activités à l'extérieur	1	2	105

Si d'autres raisons vous viennent en tête, indiquez-les brièvement.

--	--

106
107

I.18b. Quels ont été pour vous les effets, positifs ou éventuellement négatifs, de ces différentes formes d'engagement ?

Essayez d'en indiquer au moins un mais pas plus de trois.

① _____

108
109

② _____

110
111

③ _____

112
113

I.19. Quel lien faites-vous entre les activités que vous avez éventuellement menées, l'année dernière, dans une association ou un club situé à l'intérieur du lycée et celles réalisées à l'extérieur ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui reflète le plus votre pensée.*

Mes activités se déroulaient uniquement dans le cadre d'une association ou d'un club du lycée 1

Mes activités se déroulaient uniquement dans un cadre indépendant du lycée 2

Je ne vois aucun lien entre ce que je faisais à l'intérieur du lycée et en dehors 3

Je réalisais à peu près les mêmes choses à l'intérieur et à l'extérieur du lycée 4

Mes activités étaient complémentaires 5

114

Seconde partie

Cette partie cherche à rassembler des informations sur votre éventuelle participation à des instances représentatives du lycée ou à d'autres actions.

A/ AU LYCÉE

II.1. Dans quelle(s) instance(s) représentative(s) ou participative(s) siégiez-vous en 2003-2004 ?

➤ Indiquez pour chaque instance une réponse unique.

1 : Oui 2 : Non

- | | | | |
|---|---|---|-----|
| • Au conseil de classe, comme délégué des élèves (ou suppléant) | 1 | 2 | 115 |
| • Au conseil d'administration du lycée, comme représentant des élèves | 1 | 2 | 116 |
| • Au conseil de discipline du lycée | 1 | 2 | 117 |
| • Au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) | 1 | 2 | 118 |
| • Au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) | 1 | 2 | 119 |

II.2. Avez-vous l'intention, cette année, de poser ou renouveler votre candidature à l'une des instances indiquées dans la question précédente ?

➤ Indiquez une réponse unique, celle qui reflète le plus votre intention.

- | | | |
|-----------------------------|---|-----|
| Je ne sais pas encore | 1 | |
| Oui | 2 | |
| Non | 3 | 120 |

II.3. Avez-vous reçu, l'année dernière ou cette année, de la part d'un membre de l'établissement, ...

➤ Indiquez pour chaque possibilité une réponse unique.

1 : Oui 2 : Non

- | | | | |
|---|---|---|-----|
| • ...une information préalable, destinée à tous les élèves, sur la fonction de délégué de classe et les modalités de son élection ? | 1 | 2 | 121 |
| • ...une formation concernant les représentants des élèves (délégués de classe ou délégués pour la vie lycéenne) ? | 1 | 2 | 122 |

II.4a. Comment voyez-vous, en général, le rôle tenu par un(e) délégué(e) de classe, que vous ayez ou non l'intention de le devenir vous-même cette année ?

➤ Indiquez une réponse unique pour chaque proposition.

1 : Tout à fait d'accord 2 : Plutôt d'accord
3 : Plutôt pas d'accord 4 : Pas du tout d'accord

- | | | | | | |
|---|---|---|---|---|-----|
| • Grâce à leurs délégués, les élèves peuvent donner leur avis sur la vie au lycée | 1 | 2 | 3 | 4 | 123 |
| • Ceux qui se présentent pour être délégués cherchent à se faire bien voir par les enseignants et l'administration | 1 | 2 | 3 | 4 | 124 |
| • On ne tient compte de l'avis des élèves que sur des choses sans importance | 1 | 2 | 3 | 4 | 125 |
| • En élisant nos délégués, nous apprenons le fonctionnement d'un système démocratique | 1 | 2 | 3 | 4 | 126 |
| • Si un élève a un problème, c'est utile que son délégué puisse en parler au conseil de classe..... | 1 | 2 | 3 | 4 | 127 |
| • Les délégués de classe prennent des risques vis-à-vis de l'administration, des enseignants et de leurs camarades | 1 | 2 | 3 | 4 | 128 |
| • Une fois élus, la plupart des délégués cessent d'informer leurs camarades sur ce qui se passe au conseil de classe..... | 1 | 2 | 3 | 4 | 129 |

Voyez-vous un complément à apporter ?

--	--

130
131

II.4b. Concernant l'efficacité de l'action des délégués, quelle opinion formuleriez-vous ?

➤ Indiquez une réponse unique.

- | | | |
|---|---|-----|
| Son action est en général d'autant plus efficace que le délégué est une fille | 1 | 132 |
| Son action est en général d'autant plus efficace que le délégué est un garçon..... | 2 | |
| L'efficacité de son action dépend de ses qualités individuelles, qu'il soit fille ou garçon, ou des situations auxquelles il (elle) est confronté(e)..... | 3 | |
| Je ne sais pas répondre | 4 | |

II.5. Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), composé de vingt membres dont dix lycéens élus, est chargé de faire des propositions sur la formation des représentants des élèves et l'utilisation des fonds lycéens. Il est aussi consulté sur diverses questions qui concernent les conditions de vie des lycéens.

Que pensez-vous de cette instance dans votre lycée, que vous en ayez déjà fait partie ou non ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui correspond le plus à la réalité.*

Je ne pense pas qu'un CVL existe dans mon lycée	1	
Je connais l'existence du CVL mais pas ses fonctions précises	2	
Je n'en fais pas partie et ne vois pas son utilité.....	3	
Je n'en fais pas partie mais je sais que je peux lui faire des propositions.....	4	
Je n'en fais pas partie mais il me semble que c'est important.....	5	
J'en fais partie mais ses avis ne me semblent pas être suivis d'effet.....	6	
J'en fais partie et considère que son rôle est important.....	7	
Je n'ai aucune réponse	8	

133

II.6. Avez-vous personnellement déjà participé à des actions visant à améliorer les conditions de vie des élèves au lycée ?

➤ *Indiquez pour chaque proposition une réponse unique.*

1 : Oui 2 : Non

• Une demande en faveur de l'introduction ou du maintien d'un enseignement particulier (de langue, par exemple).....	1	2	134
• Une demande de modifications relatives aux évaluations de fin de trimestre	1	2	135
• Des suggestions de soutien scolaire pour certains élèves (tutorat, par exemple).....	1	2	136
• Des demandes concernant les relations entre enseignant et élèves ou bien entre élèves.....	1	2	137
• Des propositions de thèmes à aborder en heure de vie de classe.....	1	2	138
• Une proposition d'invitation d'une personnalité extérieure (monde artistique, professionnel, sportif, etc.)	1	2	139
• Une proposition de visite d'un forum des métiers ou d'un salon	1	2	140
• Une demande de contrôle de sécurité d'un équipement donné	1	2	141
• Une demande d'aménagement de lieux particuliers (vestiaire, rangements, stationnement des deux-roues, etc.).....	1	2	142
• Une demande d'amélioration de la qualité des repas à la cantine scolaire...	1	2	143
• Des suggestions pour améliorer les conditions de vie à l'internat.....	1	2	144
• Une demande d'information dans le domaine de la santé (tabagisme, alcoolisme, etc.)	1	2	145
• La conception, l'organisation ou la réalisation d'événements.....	1	2	146
• Une autre action individuelle ou collective	1	2	147

II.7. Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), pouvant être créé par le conseil d'administration d'un établissement scolaire, est chargé de mettre en œuvre des actions pour contribuer à prévenir l'échec scolaire, améliorer les relations entre le lycée et les familles, prévenir ce qui peut nuire à la santé, éviter la violence en paroles ou en actes, etc.

Que pensez-vous d'une telle instance dans votre lycée, que vous en ayez déjà fait partie ou non ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui correspond le plus à la réalité.*

Je ne pense pas qu'un CESC existe dans mon lycée	1	
Je connais l'existence du CESC mais pas ses fonctions précises	2	
Je n'en fais pas partie et ne vois pas son utilité.....	3	
Je n'en fais pas partie mais je sais que je peux lui faire des propositions.....	4	
Je n'en fais pas partie mais il me semble que c'est important.....	5	
J'en fais partie mais ses avis ne me semblent pas être suivis d'effet.....	6	
J'en fais partie et considère que son rôle est important.....	7	
Je n'ai aucune réponse	8	

148

II.8. Avez-vous personnellement déjà participé à des actions d'aide en direction de certains élèves, de façon organisée ou individuelle ?

➤ *Indiquez pour chaque item une réponse unique.*

1 : Oui 2 : Non

• Faire de l'accompagnement scolaire d'un élève en difficulté	1	2	149
• Attirer l'attention d'un professionnel de l'établissement sur un élève en difficulté à propos de sa santé (maladie, mauvais traitement, prise de drogue, etc.).....	1	2	150
• M'interposer dans un conflit opposant des élèves.....	1	2	151
• Faire de la médiation dans un conflit impliquant des élèves et un enseignant.....	1	2	152
• Prévenir ou lutter contre des propos ou des actes discriminatoires dont j'ai été témoin à l'intérieur ou aux abords du lycée	1	2	153
• Alerter un professionnel de l'établissement à propos d'une situation de menace ou de racket touchant un élève de ma connaissance.....	1	2	154
• Une autre action individuelle ou collective.....	1	2	155

☞ **En fonction de votre situation, vous répondez soit à la question II.9., soit aux deux questions II.10. !**

II.9. Vous ne faisiez partie d'aucune instance de votre lycée (conseil de classe, conseil d'administration, conseil de discipline, conseil des délégués pour la vie lycéenne, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) en 2003-2004, et vous ne comptez pas le faire prochainement. Sans doute avez-vous des raisons.

Parmi les raisons qui figurent ci-dessous, indiquez les vôtres.

➤ *Indiquez pour chaque proposition une réponse unique.*

1 : Oui 2 : Non

- | | | | |
|--|---|---|-----|
| • Mon emploi du temps scolaire (cours, stages, etc.) est chargé et peu compatible avec ce genre d'engagement | 1 | 2 | 156 |
| • Le travail à faire à la maison est très prenant et peu compatible avec ce genre d'engagement | 1 | 2 | 157 |
| • Pour moi, le lycée est associé aux activités exclusivement scolaires | 1 | 2 | 158 |
| • J'ai suffisamment d'activités par ailleurs..... | 1 | 2 | 159 |
| • Je n'ai aucune envie d'être membre d'une instance représentative..... | 1 | 2 | 160 |
| • Mes parents ne souhaitent pas que je prenne de telles responsabilités | 1 | 2 | 161 |
| • J'utilise une grande partie de mon temps libre à une activité rémunérée | 1 | 2 | 162 |
| • Je ne suis pas convaincu(e) de l'utilité de ce type d'instance | 1 | 2 | 163 |
| • Représenter les élèves dans une instance du lycée peut être négatif | 1 | 2 | 164 |

Si d'autres raisons vous viennent en tête, indiquez-les brièvement.

--	--	--

165
166

☞ **Si vous avez répondu à la question II.9., passez directement au B/, page 17 !**

II.10a. Vous avez fait partie d'au moins une instance de votre lycée (conseil de classe, conseil d'administration, conseil de discipline, conseil des délégués pour la vie lycéenne, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) en 2003-2004.

Quelles sont les raisons principales qui vous ont conduit(e) à le faire ?

➤ *Indiquez pour chaque proposition une réponse unique.*

1 : Oui 2 : Non

- | | | | |
|---|---|---|-----|
| • Je trouve important de me rendre utile aux autres élèves..... | 1 | 2 | 167 |
| • Cela me permet de connaître des adultes de l'établissement d'une façon différente | 1 | 2 | 168 |
| • Cela me procure une position avantageuse vis-à-vis d'autres personnes | 1 | 2 | 169 |
| • J'aime prendre des responsabilités | 1 | 2 | 170 |
| • J'ai été poussé(e) par d'autres à devenir représentant des élèves | 1 | 2 | 171 |

Si d'autres raisons vous viennent en tête, indiquez-les brièvement.

□ □ □

172
173

II.10b. Dans le cas où vous avez fait partie d'au moins une instance de votre lycée, quels effets positifs ou éventuellement négatifs cette expérience a-t-elle eus sur vous ?

Essayez d'en indiquer au moins un mais pas plus de trois.

① _____

□ □ □

174
175

② _____

□ □ □

176
177

③ _____

□ □ □

178
179

B/ À L'EXTÉRIEUR DU LYCÉE

II.11. Les conseils de la jeunesse sont des instances de décision politique ou administrative qui traitent de sujets intéressant notamment la jeunesse de façon directe ou indirecte ; ils existent au niveau départemental et national. Au niveau local (quartier ou commune), il peut exister des conseils de jeunes.

Faites-vous partie d'un conseil de jeunes existant au niveau local (quartier ou commune) ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui correspond le plus à la réalité.*

- | | |
|---|---|
| Non, je ne connais pas du tout ce type d'instance..... | 1 |
| Non, je n'ai jamais cherché à faire partie d'un conseil de jeunes bien que j'en connaisse l'existence | 2 |
| Non, mais j'ai le projet d'en faire partie | 3 |
| Oui, je siège déjà dans une telle instance | 4 |

180

II.12. Pour traiter des questions qui concernent les jeunes à l'intérieur et à l'extérieur du lycée, estimez-vous préférable d'avoir affaire à ...

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui correspond le plus à la réalité.*

- | | |
|---|---|
| ...une seule et même instance qui engloberait l'ensemble des sujets ? | 1 |
| ...des instances complètement séparées, comme c'est déjà le cas ? | 2 |
| ...des instances qui soient liées entre elles ? | 3 |
| ...quelque chose que vous ne savez pas déterminer ? | 4 |

181

Troisième partie

Cette partie cherche à repérer l'origine de vos engagements civiques et ce que vous aimeriez en retirer.

III.1. Aimerez-vous voir figurer, en fin d'année, sur votre bulletin scolaire ou une attestation, par exemple, une mention de votre engagement civique éventuel au lycée ?

➤ Indiquez une réponse unique pour chaque type d'activité ou d'engagement.

1 : Oui 2 : Non 3 : Je n'ai pas vraiment d'avis

- | | | | | |
|---|---|---|---|-----|
| • Pour vos fonctions de direction ou d'animation d'une association ou d'un club..... | 1 | 2 | 3 | 182 |
| • Pour votre contribution à la réalisation d'un média scolaire (journal, site internet)..... | 1 | 2 | 3 | 183 |
| • Pour votre exercice d'un mandat électif dans une instance donnée (conseil de classe, etc.)..... | 1 | 2 | 3 | 184 |
| • Pour le tutorat d'un élève en difficulté..... | 1 | 2 | 3 | 185 |
| • Pour votre participation à un projet dans l'établissement..... | 1 | 2 | 3 | 186 |

☞ **Ne répondez à la question suivante que si vous êtes concerné(e) !**

III.2. Estimez-vous que votre engagement civique (participation active dans une association, un club, une organisation ou un mouvement de jeunes, mandat électif dans une instance interne ou externe à votre lycée, bénévolat ou volontariat) ait une incidence positive sur votre parcours scolaire ?

➤ Indiquez pour chaque engagement une réponse unique.

1 : Oui, c'est une valeur ajoutée 2 : Non, cela n'a aucun rapport avec mon parcours
3 : Non, c'est plutôt un handicap 4 : Je ne sais pas vraiment

- | | | | | | |
|---|---|---|---|---|-----|
| • L'engagement civique que j'ai à l'intérieur du lycée..... | 1 | 2 | 3 | 4 | 187 |
| • L'engagement civique que j'ai en dehors du lycée..... | 1 | 2 | 3 | 4 | 188 |

III.3. Avez-vous, dans votre famille ou votre environnement proche, quelqu'un qui vous semble avoir un engagement civique, quelle qu'en soit la nature ?

➤ Indiquez une réponse unique pour chaque type possible d'activité ou d'engagement.

1 : Oui 2 : Non 3 : Je ne sais pas vraiment

- | | | | | |
|--|---|---|---|-----|
| • Dans une association ou une organisation..... | 1 | 2 | 3 | 189 |
| • Dans une instance représentative (syndicat, conseil municipal, conseil général, etc.)..... | 1 | 2 | 3 | 190 |
| • De façon strictement individuelle..... | 1 | 2 | 3 | 191 |

III.4a. Avez-vous reçu un enseignement d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), durant l'année 2003-2004 ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui correspond le plus à ce que vous pensez.*

- | | |
|--|---|
| Je n'en suis pas sûr(e) | 1 |
| Non | 2 |
| Oui, mais avec un volume horaire qui m'a semblé faible..... | 3 |
| Oui, moyennant un volume horaire qui m'a paru suffisant..... | 4 |
| Oui, mais j'aurais préféré un volume horaire plus restreint..... | 5 |

192

☞ **Si vous n'avez pas eu d'enseignement d'ECJS, passez directement à la question III.6. !**

III.4b. En avez-vous retiré quelque chose d'intéressant pour votre vie de citoyen(ne) ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui correspond le plus à ce que vous pensez.*

- | | |
|---|---|
| Je n'ai pas vraiment d'avis | 1 |
| L'enseignement m'a paru très scolaire | 2 |
| Les exemples pris pour illustrer cet enseignement m'ont intéressé(e)..... | 3 |
| Cet enseignement a fourni l'occasion de débattre en classe de certaines questions relatives à la vie en société | 4 |
| Cet enseignement peut m'aider à mieux exercer plus tard mon rôle de citoyen(ne) | 5 |

193

III.5. Faites-vous un lien entre l'enseignement d'ECJS et les comportements civiques (engagement associatif, mandats électifs, actions civiques individuelles ou collectives) que vous pouvez avoir ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui correspond le plus à ce que vous pensez.*

- | | |
|--|---|
| Le lien n'existe pas à mon avis | 1 |
| Ce lien existe en théorie mais pas en pratique | 2 |
| Ce lien existe certainement..... | 3 |
| Je ne sais pas répondre | 4 |

194

III.6. Ressentez-vous un besoin d'information sur les droits et les devoirs liés au fait de devenir ou d'être devenu majeur(e) ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui correspond le plus à ce que vous pensez.*

- | | |
|----------------------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |
| Je ne sais pas | 3 |

195

III.7. Pensez-vous prendre part, le moment venu, au vote concernant une élection à caractère local, national ou international ?

➤ Indiquez une réponse unique, celle qui correspond le plus à votre intention.

- | | | |
|---|---|--|
| Je ne sais pas encore | 1 | |
| Non, je n'en vois jusqu'à présent pas l'utilité | 2 | |
| Cela dépendra (ou dépend déjà) en fait du type d'élection | 3 | |
| Oui, prendre part à un vote est un acte de la vie civique..... | 4 | |

196

III.8. Pour vous, un bon citoyen est quelqu'un qui...

➤ Indiquez une réponse unique pour chacune des sept propositions.

1 : Oui 2 : Non 3 : Je ne sais pas

- | | | | | |
|--|---|---|---|-----|
| • ...est inscrit à un syndicat | 1 | 2 | 3 | 197 |
| • ...paie ses impôts..... | 1 | 2 | 3 | 198 |
| • ...participe régulièrement aux élections..... | 1 | 2 | 3 | 199 |
| • ...est honnête dans son travail | 1 | 2 | 3 | 200 |
| • ...respecte les lois..... | 1 | 2 | 3 | 201 |
| • ...s'informe sur les événements politiques | 1 | 2 | 3 | 202 |
| • ...est prêt à défendre sa patrie | 1 | 2 | 3 | 203 |

III.9. Auriez-vous des propositions pour que l'École prépare mieux à la vie de futur(e) citoyen(ne) ?

--	--

204
205

Dernière partie

Quelques renseignements individuels vous sont ici demandés.

IV.1. Êtes-vous ...

➤ Indiquez une réponse unique.

- ...un jeune homme ? 1
...une jeune fille ? 2

206

IV.2. Au 1^{er} octobre 2004, quel âge aurez-vous atteint ?

➤ Indiquez une réponse unique.

- Au plus seize ans 1
Dix-sept ans 2
Dix-huit ans 3
Dix-neuf ans 4
Vingt ans ou davantage 5

207

IV.3. Étiez-vous interne dans le lycée que vous fréquentez en 2003-2004 ?

➤ Indiquez une réponse unique.

- Oui 1
Non 2

208

IV.4. À quel type de baccalauréat vous préparez-vous en 2004-2005 ?

➤ Indiquez une réponse unique.

- Un baccalauréat général 1
Un baccalauréat professionnel 2
Un baccalauréat technologique 3

209

MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION !



II – Questionnaire destiné aux conseillers principaux d'éducation



Première partie

Cette partie vise à collecter des informations sur l'engagement des élèves dans le contexte associatif de votre établissement.

I.1.a. Étiez-vous en poste dans cet établissement durant l'année scolaire 2003-2004 ?

➤ Indiquez une réponse unique.

Oui 1
 Non 2

14

I.1.b. Depuis combien d'années exercez-vous vos fonctions dans cet établissement ou un autre, comme titulaire ou non ?

➤ Comptez l'année scolaire qui commence et inscrivez un seul chiffre par case ; faites précéder votre nombre d'années d'un 0 s'il est inférieur à 10. Une fraction d'année compte pour une année entière.

|_|_| | année(s)

15-16

I.2. Existe-t-il, dans votre établissement, depuis au moins l'année passée, ...

➤ Indiquez une réponse unique pour chaque type d'association ou de club.

1 : Oui 2 : Non

• ...une association sportive ?	1	2	17
• ...une ou plusieurs associations ou clubs à caractère culturel ?	1	2	18
• ...un foyer socio-éducatif ou une maison des lycéens ?	1	2	19
• ...un journal des lycéens ?	1	2	20
• ...d'autres sortes d'associations ?	1	2	21

I.3. Approximativement dans quelle proportion les élèves adhéraient-ils, durant l'année scolaire 2003-2004, aux activités de l'association sportive ?

➤ Indiquez une réponse unique.

Moins de 10 % 1
 De 10 % à moins de 20 % 2
 De 20 % à moins de 30 % 3
 30 % et au-delà 4

22

I.4. Y a-t-il des élèves qui aient pris, l'année passée, des responsabilités dans l'association sportive ?

➤ Indiquez une réponse unique pour chaque item.

0 : Aucun élève 1 : Un ou plusieurs élèves 2 : Je ne sais pas

• Dans les fonctions de direction	0	1	2	23
• Dans les fonctions permanentes d'animation	0	1	2	24
• Dans les fonctions de soutien occasionnel	0	1	2	25

I.5. Approximativement dans quelle proportion les élèves adhéraient-ils, l'année dernière, aux activités relevant des associations ou clubs à caractère culturel ?

➤ Indiquez une réponse unique.

Moins de 10 %.....	1			
De 10 % à moins de 20 %.....	2			
De 20 % à moins de 30 %.....	3			
30 % et au-delà	4			26

I.6. Y a-t-il des élèves qui aient pris, l'année passée, des responsabilités dans les associations ou clubs à caractère culturel ?

➤ Indiquez une réponse unique pour chaque item.

1 : Aucun élève 2 : Un ou plusieurs élèves 3 : Je ne sais pas

• Dans les fonctions de direction	1	2	3	27
• Dans les fonctions permanentes d'animation	1	2	3	28
• Dans les fonctions de soutien occasionnel	1	2	3	29

I.7. Des élèves se sont-ils engagés, en 2003-2004, dans l'animation du foyer socio-éducatif ou de la maison des lycéens ?

➤ Indiquez une réponse unique.

De 1 à 5 élèves	1			
De 6 à 10 élèves	2			
10 élèves ou plus	3			30

I.8. Y a-t-il des élèves qui aient pris, l'année passée, des responsabilités au foyer socio-éducatif ou à la maison des lycéens ?

➤ Indiquez une réponse unique pour chaque item.

1 : Aucun élève 2 : Un ou plusieurs élèves 3 : Je ne sais pas

• Dans les fonctions de direction	1	2	3	31
• Dans les fonctions permanentes d'animation	1	2	3	32
• Dans les fonctions de soutien occasionnel	1	2	3	33

I.9a. Quelle régularité observe-t-on dans la parution du journal des lycéens ?

➤ Indiquez une réponse unique.

Parution régulière à date fixe (mensuelle, bimestrielle, trimestrielle, etc.).....	1	34
Parution irrégulière sur la base d'un nombre déterminé de numéros dans l'année	2	
Parution très irrégulière	3	

I.9b. Qui participe à l'élaboration du journal, quelle que soit sa régularité de parution ?

➤ Indiquez une réponse unique.

Exclusivement un petit noyau d'élèves très investis	1	
Un cercle assez large d'élèves dont certains seulement s'y investissent tout au long de l'année	2	
De nombreux élèves dont la contribution est réelle mais épisodique	3	35

I.9c. Par qui le journal du lycée est-il lu ?

➤ Indiquez une réponse unique.

Essentiellement par ceux qui contribuent à son existence	1	
Par ceux qui l'ont conçu et d'autres élèves qu'ils connaissent dans le lycée	2	
Par un ensemble plus large d'élèves ou de professionnels de l'établissement.....	3	
Par un ensemble de personnes débordant le seul cadre du lycée (hormis les familles des intéressés)	4	36
Précisez qui : _____		

I.9d. Le contenu des numéros parus en 2003-2004 a-t-il fait apparaître des thématiques liées à la citoyenneté ?

➤ Indiquez une réponse unique pour chaque thème proposé.

1 : Oui 2 : Non

• Amélioration de la qualité des relations entre les élèves	1	2	37
• Amélioration de la qualité des relations entre les jeunes et les personnels de l'établissement	1	2	38
• Comportements liés à la santé.....	1	2	39
• Témoignages relatifs à des engagements associatifs particuliers d'élèves ou d'autres personnes (connues ou non)	1	2	40
• Actualité politique	1	2	41
• Exercice de la citoyenneté et devoirs du citoyen.....	1	2	42
• Autre(s) thème(s)	1	2	43

Précisez ces thèmes : _____

Seconde partie

Cette partie vise à collecter des informations sur l'engagement des élèves dans le contexte représentatif et participatif de votre établissement.

II.1. Pour l'élection en 2003-2004 des représentants des élèves dans l'établissement, délégués de classe ou délégués pour la vie lycéenne, avez-vous ...

➤ Indiquez une réponse unique pour chaque item proposé.

1 : Oui 2 : Non

- | | | | |
|--|---|---|----|
| • ...rencontré des difficultés pour susciter des candidatures ? | 1 | 2 | 44 |
| • ...dispensé une information préalable, destinée à tous les élèves, sur leurs fonctions et les modalités de leur élection ? | 1 | 2 | 45 |
| • ...organisé des formations à l'adresse des représentants des élèves ? | 1 | 2 | 46 |

II.2. Dans les domaines abordés par le conseil des délégués pour la vie lycéenne, quels élèves participent activement au travail de proposition visant à améliorer les conditions de vie au lycée ?

➤ Indiquez une réponse unique.

- | | | |
|---|---|----|
| Très peu d'élèves parmi les délégués pour la vie lycéenne | 1 | |
| La plupart des délégués pour la vie lycéenne..... | 2 | |
| Uniquement d'autres élèves que les délégués | 3 | 47 |

II.3. Existe-t-il, dans votre établissement, un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ?

➤ Indiquez une réponse unique.

- | | | |
|-----------|---|----|
| Oui | 1 | |
| Non | 2 | 48 |

II.4. Avez-vous dispensé, en 2003-2004, une information destinée à tous les élèves sur les fonctions précises de cette instance ?

➤ Indiquez une réponse unique.

- | | | |
|-----------|---|----|
| Oui | 1 | |
| Non | 2 | 49 |

II.5. Comment, en 2003-2004, les élèves ont-ils été associés aux travaux du CESC ?

➤ Indiquez une réponse unique pour chaque façon d'associer les élèves.

1 : Oui 2 : Non

- | | | | |
|--|---|---|----|
| • De façon directe en tant que membres du comité | 1 | 2 | 50 |
| • De façon indirecte sans en être membres | 1 | 2 | 51 |

II.6. Avez-vous dispensé, en 2003-2004, une information destinée à tous les élèves sur les attributions précises du fonds social lycéen (FSL) ?

➤ Indiquez une réponse unique.

- | | | | |
|-----------|---|--|----|
| Oui | 1 | | |
| Non | 2 | | 52 |

II.7. Votre établissement a-t-il organisé une ou des « journées citoyennes » en 2003-2004 ?

➤ Indiquez une réponse unique.

- | | | | |
|----------------------|---|--|----|
| Oui | 1 | | |
| Non | 2 | | |
| Je ne sais pas | 3 | | 53 |

II.8. Quelles ont été les principales modalités de votre action sur toute l'année dans le domaine de la citoyenneté ?

➤ Indiquez une réponse unique pour chaque modalité.

1 : Oui 2 : Non

- | | | | |
|---|---|---|----|
| • Information sur les instances représentatives et participatives du lycée | 1 | 2 | 54 |
| • Information sur les décisions prises par ces instances | 1 | 2 | 55 |
| • Consultation des élèves sur un thème touchant à la vie de l'établissement (règlement intérieur, etc.) | 1 | 2 | 56 |
| • Création de commissions | 1 | 2 | 57 |
| • Participation d'intervenants extérieurs | 1 | 2 | 58 |
| • Autre(s) modalité(s) | 1 | 2 | 59 |

Précisez : _____

Troisième partie

Cette partie vient apporter des compléments sur l'enseignement d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), la façon possible de valoriser l'engagement civique d'un élève ainsi que l'incidence que peut avoir cet engagement sur les comportements.

III.1. Faites-vous en général appel à des enseignants d'ECJS dans les formations de délégués d'élèves ?

➤ Indiquez une réponse unique.

Oui 1
Non 2

60

III.2. À votre avis, l'engagement civique de l'élève dans l'établissement (secteur associatif, journal du lycée, instances représentatives ou participatives) devrait-il donner lieu à une mention, en fin d'année, sur son bulletin scolaire ou une attestation ?

➤ Indiquez une réponse unique.

Oui 1
Non 2
Je n'ai pas vraiment d'avis 3

61

III.3. Estimez-vous que l'engagement civique d'un élève ait une incidence positive sur son parcours scolaire ?

➤ Indiquez une réponse unique.

Oui, c'est une valeur ajoutée 1
Non, cela n'a aucun rapport 2
Non, c'est plutôt un handicap 3
Je ne sais pas vraiment 4

62

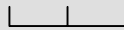
III.4. Pensez-vous que l'engagement civique des élèves ait une répercussion favorable sur le climat de votre établissement ?

➤ Indiquez une réponse unique.

Oui, plutôt 1
Non 2

63

III.5. Auriez-vous des propositions pour que l'École prépare mieux à la vie de futur(e) citoyen(ne) ?



64-65

MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION !



III – Questionnaire destiné
aux enseignants qui dispensent
l'éducation civique, juridique et sociale (ÉCJS)



Partie liminaire

Cette partie a pour objet de rassembler quelques données individuelles et contextuelles, relatives à l'enseignement de l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) dans votre lycée en 2003-2004 (au moins en classe de première) et à la rentrée 2004.

O.1. Quel est votre sexe ?

➤ Veuillez entourer le code qui vous concerne.

Masculin 1
 Féminin..... 2

14

O.2. Depuis combien d'années exercez-vous dans l'enseignement, comme titulaire ou non ?

➤ Comptez l'année scolaire qui commence et inscrivez un seul chiffre par case ; faites précéder votre nombre d'années d'un 0 s'il est inférieur à 10. Une fraction d'année compte pour une année entière.

|_| |_| année(s)

15-16

O.3. Quelle discipline enseignez-vous dans cet établissement ?

➤ Indiquez une réponse unique en entourant le code adéquat.

Disciplines monovalentes

L'histoire et la géographie 1
 Les sciences économiques et sociales 2
 La philosophie 3
 Les lettres 4
 Une autre discipline 5
 Précisez laquelle : _____

Disciplines bivalentes

Les lettres et l'histoire-géographie 6
 Une autre discipline 7
 Précisez laquelle : _____

17

O.4. Dans quelle(s) filière(s) assurez-vous l'enseignement d'ECJS dans ce lycée en 2003-2004 ?

➤ *Indiquez bien toutes les filières dans lesquelles vous assurez (et assurez peut-être encore) l'enseignement d'ECJS.*

1 : Oui 2 : Non

• Dans la filière scientifique de l'enseignement général.....	1	2	18
• Dans la filière économique et sociale de l'enseignement général.....	1	2	19
• Dans la filière littéraire de l'enseignement général.....	1	2	20
• Dans une ou plusieurs filières de l'enseignement technologique.....	1	2	21
• Dans une ou plusieurs spécialités de l'enseignement professionnel.....	1	2	22

O.5. Êtes-vous professeur principal d'une ou plusieurs classes cette année ?

➤ *Veillez entourer le code qui vous concerne.*

Oui.....	1		
Non.....	2		23

O.6. En dehors de votre enseignement dans cet établissement, êtes-vous...

➤ *Indiquez une réponse à chaque item.*

1 : Oui 2 : Non

• ...membre du conseil d'administration ?.....	1	2	24
• ...membre du conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL).....	1	2	25
• ...responsable d'activités au foyer socio-éducatif ou à la maison des lycéens ?.....	1	2	26
• ...responsable d'un club (presse, UNESCO, etc.) ou partie prenante au journal des lycéens ?.....	1	2	27

Partie principale

Cette partie vise à saisir quelques caractéristiques de l'enseignement d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), à travers la façon dont il est assuré dans votre établissement, et à cerner l'intérêt qu'il peut susciter chez les élèves.

I.1. Quel était l'horaire annuel qui s'appliquait à l'enseignement d'ECJS en classe de première dans votre lycée en 2003-2004, et quel est celui qui a été mis en place cette année dans les classes de terminale ?

Dans chaque cas, quelle répartition de ce volume horaire global sur l'année a été retenue dans les classes ?

- *Inscrivez un seul chiffre par case pour l'horaire annuel et indiquez une seule répartition, celle qui a été définie en début d'année scolaire.*

Horaire annuel en classe de première, **durant l'année scolaire 2003-2004**

<table style="display: inline-table; border: 1px solid black; width: 60px; height: 20px; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="width: 30px; height: 20px;"></td> </tr> </table> heures annuelles				28-29
Répartition bimestrielle.....	1			
Répartition mensuelle.....	2			
Répartition bi-mensuelle	3			
Répartition hebdomadaire.....	4			
Autre répartition retenue	5	30		

Horaire annuel en classe de terminale, **à la rentrée 2004**

<table style="display: inline-table; border: 1px solid black; width: 60px; height: 20px; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="width: 30px; height: 20px;"></td> <td style="width: 30px; height: 20px;"></td> </tr> </table> heures annuelles				31-32
Répartition bimestrielle.....	1			
Répartition mensuelle.....	2			
Répartition bi-mensuelle	3			
Répartition hebdomadaire.....	4			
Autre répartition retenue	5	33		

I.2. Par le biais de quel(s) thème(s) avez-vous abordé, l'année dernière, les notions inscrites au programme d'ECJS des classes de première ?

➤ *Si vous aviez plusieurs classes de première et n'avez pas retenu la même thématique partout, indiquez le(s) thème(s) commun(s) à toutes les classes dont vous vous êtes occupé et celui (ceux) qui leur étai(en)t propre(s).*

1 : Oui 2 : Non

• Exercice de la citoyenneté, représentation et légitimité du pouvoir politique	1	2	34
• Exercice de la citoyenneté, formes de participation politique et d'actions collectives.....	1	2	35
• Exercice de la citoyenneté, République et particularismes	1	2	36
• Exercice de la citoyenneté et devoirs du citoyen.....	1	2	37
• Un autre thème	1	2	38

I.3. À votre connaissance, les travaux personnels encadrés (TPE) permettent-ils d'intégrer des thématiques ou des notions traitées en ECJS ?

➤ *Indiquez une réponse unique.*

Oui, dans de nombreux cas	1		
Oui, dans certains cas.....	2		
Non, l'inclusion de thèmes propres à l'ECJS est encore peu usitée	3		39

I.4. Avez-vous, au moins une fois en classe de première, pratiqué un débat argumenté, dans le courant de l'année 2003-2004 ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui correspond à votre situation.*

Oui, dans chacune de mes classes ou l'unique que j'avais.....	1		
Oui, mais pas avec toutes mes classes.....	2		
Non.....	3		40

I.5. Quel intérêt l'enseignement d'ECJS a-t-il suscité chez les élèves de première que vous aviez en 2003-2004 ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui correspond le plus à votre impression.*

La plupart de mes élèves n'ont pas perçu l'intérêt de cet enseignement.....	1		
Je n'ai discerné chez eux aucune réaction particulière en réponse à cet enseignement.....	2		
Leur réceptivité au contenu de cet enseignement était très mitigée, la méthode retenue leur a semblé déroutante	3		
Beaucoup d'élèves se sont montrés intéressés par le contenu de cet enseignement et sont bien rentrés dans les méthodes proposées	4		
Ce sont en bonne part les méthodes utilisées pour aborder l'ECJS qui leur ont plu en se démarquant de celles qu'ils connaissent habituellement.....	5		
J'ai du mal à m'en faire une idée	6		41

I.6. L'enseignement d'ECJS répond-il à une nécessité compte tenu de ce que vous connaissiez de vos élèves jusqu'en juin 2004 ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui est la plus proche de votre opinion.*

Cet enseignement offre des ouvertures intéressantes aux thèmes que je traitais dans ma propre discipline	1
Cet enseignement fournit un ancrage à beaucoup de notions qui n'auraient pas trouvé d'insertion ailleurs	2
Bien que son contenu soit pertinent, cet enseignement ne me semble pas indispensable	3
Cet enseignement, bien que présentant un grand intérêt, alourdit le temps global d'enseignement	4
Je n'ai pas d'opinion arrêtée	5

42

I.7. Avez-vous procédé à une évaluation des acquis de vos élèves de première, en 2003-2004, sur les contenus de votre enseignement d'ECJS ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui est la plus proche de ce que vous avez pratiqué.*

Je n'ai pas évalué les acquis des élèves	1
J'ai organisé une évaluation (écrite ou orale) en fin de trimestre donnant lieu à une appréciation portée sur le bulletin	2
J'ai organisé une évaluation (écrite ou orale) en fin de trimestre donnant lieu à une note sous forme de lettre portée sur le bulletin	3
J'ai organisé une évaluation (écrite ou orale) en fin de trimestre donnant lieu à une note chiffrée portée sur le bulletin	4
J'ai organisé une évaluation (écrite ou orale) en fin d'année uniquement donnant lieu à une appréciation portée sur le bulletin	5
J'ai organisé une évaluation (écrite ou orale) en fin d'année uniquement donnant lieu à une note sous forme de lettre portée sur le bulletin	6
J'ai organisé une évaluation (écrite ou orale) en fin d'année uniquement donnant lieu à une note chiffrée portée sur le bulletin	7

43

I.8. Souhaiteriez-vous voir l'enseignement d'ECJS faire l'objet d'une évaluation au baccalauréat et sous quelle forme ?

➤ *Indiquez une réponse unique, celle qui est la plus proche de votre opinion.*

Non	1
Oui, une évaluation serait souhaitable par le biais d'un couplage avec l'épreuve d'histoire-géographie	2
Oui, une évaluation serait souhaitable par le biais d'un couplage avec l'épreuve de philosophie	3
Oui, une évaluation serait souhaitable sous une forme orale ou écrite indépendante des autres épreuves	4
Oui, une évaluation serait souhaitable sous une forme à laquelle je n'ai pas réfléchi ..	5

44

I.9. Quelle opinion avez-vous actuellement de l'enseignement d'ECJS (programmes, méthodes) ?

➤ Essayez de définir votre position vis-à-vis de chaque assertion proposée.

1 : Plutôt oui 2 : Plutôt non 3 : Je n'ai pas d'opinion arrêtée

• Les programmes me paraissent trop ambitieux.....	1	2	3	45
• La citoyenneté peut difficilement se traduire en programme.....	1	2	3	46
• Le traitement de certaines notions pourrait être intégré à d'autres enseignements (histoire, sciences économiques et sociales, philosophie).....	1	2	3	47
• Le traitement de certains aspects de l'ECJS suppose une formation juridique que n'ont pas la plupart des enseignants.....	1	2	3	48
• La technique du débat argumenté n'est pas nécessairement maîtrisée par les enseignants chargés de l'enseignement d'ECJS.....	1	2	3	49
• La méthode de l'exposé n'est pas adaptée à la difficulté des contenus abordés.....	1	2	3	50
• La pratique exclusive du cours magistral n'est pas adaptée aux objectifs de cet enseignement.....	1	2	3	51
• L'enseignement d'ECJS nécessiterait d'imaginer ou d'adapter de nouvelles méthodes.....	1	2	3	52

I.10. Avez-vous l'impression que l'enseignement d'ECJS a pu contribuer à modifier la vision qu'ont les élèves de ce que peut être la citoyenneté ?

➤ Essayez de définir une position vis-à-vis de chaque assertion proposée.

1 : Plutôt oui 2 : Plutôt non 3 : Je n'ai pas d'opinion arrêtée

• Cet enseignement a apporté connaissances et outils de réflexion nouveaux.....	1	2	3	53
• Cet enseignement a permis de travailler sur l'argumentation.....	1	2	3	54
• Les élèves sont plus réceptifs à certains enjeux de société.....	1	2	3	55
• Certains comportements ont pu être favorablement modifiés dans le contexte scolaire.....	1	2	3	56

I.11. Faites-vous un lien entre l'enseignement d'ECJS et les comportements civiques (engagement associatif, mandats électifs, actions civiques individuelles ou collectives) de vos élèves ?

➤ Indiquez une réponse unique, celle qui correspond le plus à ce que vous pensez.

Le lien n'existe pas à mon avis.....	1			
Ce lien existe en théorie mais pas en pratique.....		2		
Ce lien existe et je l'exploite.....			3	
Je ne sais pas répondre.....				4

I.12. À votre avis, l'engagement civique d'un élève dans l'établissement devrait-il donner lieu à une mention, en fin d'année, sur son bulletin scolaire ou une attestation ?

➤ *Indiquez une réponse unique.*

- Oui 1
- Non 2
- Je n'ai pas vraiment d'avis 3

58

I.13. Estimez-vous que l'engagement civique d'un élève ait une incidence positive sur son parcours scolaire ?

➤ *Indiquez une réponse unique.*

- Oui, c'est une valeur ajoutée 1
- Non, cela n'a aucun rapport 2
- Non, c'est plutôt un handicap 3
- Je ne sais pas vraiment 4

59

I.14. Pensez-vous que l'engagement civique des élèves ait une répercussion favorable sur le climat des classes que vous suivez ?

➤ *Indiquez une réponse unique.*

- Oui 1
- Non 2

60

I.15. Auriez-vous des propositions pour que l'École prépare mieux à la vie de futur(e) citoyen(ne) ?

--	--

61-62

MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION !



collection

Les Dossiers

thème

Insertion, Éducation et Société

titre du document

Pratiques citoyennes des lycéens
dans et hors de l'établissement

éditeur

Direction de l'évaluation, de la prospective
et de la performance

date de parution

Mai 2007

conception et impression

Département de la valorisation et de l'édition

accès internet

www.education.gouv.fr



9 782110 954169

Pratiques citoyennes des lycéens dans et hors de l'établissement

À l'automne 2004, cinq lycéens de terminale sur six se déclarent concernés par au moins une activité péri ou extra-scolaire de type associatif ou assimilé. Leur participation à des activités péri-scolaires distingue surtout le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens puis l'association sportive de l'établissement. Leur participation à des activités extra-scolaires fait ressortir les pratiques sportives puis artistiques. L'univers extra-scolaire attire une proportion plus grande de lycéens, du fait de l'abondance et de la diversité de son offre ; la prise de responsabilité par les élèves y est d'ailleurs aussi plus répandue.

Bien qu'une information soit dispensée sur les diverses fonctions de délégués proposées aux élèves dans de très nombreux lycées, on n'évite pas une certaine méconnaissance de leurs instances représentatives. Il faut souligner qu'en classe terminale, le poids des contraintes scolaires freine la participation des élèves à des activités collectivement organisées, quel qu'en soit le type. Enfin, si l'éducation à la citoyenneté déployée par l'institution scolaire permet de fournir un cadre de connaissances, l'exemple de l'engagement civique d'un proche est plus propice au développement du comportement participatif des jeunes.

15 euros

ISSN 1141-4642

ISBN 978-2-11-095416-9

N° 005 7 2 184

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



direction
de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
[depp]

secrétariat général



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE